



REVUE DE PRESSE

Semaines 03 à 04
13/01/2025 – 24/01/2025

Revue de presse réalisée à partir des revues et sites suivants :

- L'Officiel des Transporteurs
- Transport Info
- Les Routiers
- La Revue Pratique du Froid
- Le monde du surgelé
- LSA Commerce & Consommation
- Les Échos
- Les Marchés

N'hésitez pas à nous adresser des coupures de revues concernant l'activité du transport et de l'entreposage frigorifique dans vos régions en nous les envoyant à l'adresse mail :

info@lachainelogistiqueaufroid.fr

La diffusion de cette revue de presse se fait dans le cadre d'un contrat avec le CFC (centre français d'exploitation du droit de copie). En effet, en application de l'article L 122 10 du code de la propriété intellectuelle, la photocopie d'un article de presse ou d'un extrait d'ouvrage au sein d'une entreprise, d'une administration, d'une association ou d'une autre organisation constitue une reproduction d'œuvre protégée qui nécessite donc l'autorisation du CFC. La Chaine Logistique du Froid rappelle que la reproduction d'un article de presse ou d'une page de livre sans autorisation du CFC constitue un délit de contrefaçon qui est puni de 3 ans d'emprisonnement et d'une amende de 300 000 euros. Cette revue de presse est donc destinée à l'usage exclusif du destinataire.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE – L’actualité des transporteurs et logisticiens frigorifiques

- **L’Officiel des Transporteurs**
 - Rapprochement entre le groupe Eonnet et les Transports Bernard Michel
- **Transport Info**
 - Bertrand Aumini (Transports Aumini et Fils) : “Notre CA a progressé de 300 000 euros en 2024”
- **Les Routiers**
 - Les Reines reviennent sur 6ter dès le 6 février
- **La Revue Pratique du Froid**
 - Vœux du Froid : des attentes politiques et environnementales

DEUXIÈME PARTIE – L’actualité des donneurs d’ordres :

- **Le monde du surgelé**
 - Français et restauration : des habitudes bouleversées
- **LSA Commerce & Consommation**
 - Captures accidentelles de dauphins : le Golfe de Gascogne de nouveau fermé pendant un mois
 - Auchan : les réponses de Guillaume Darrasse aux députés
 - Compétitivité agricole : un appel au Premier ministre pour lever les freins à l'activité des agriculteurs
 - Jérôme Fourquet (Ifop) : "L’envie de consommer demeure, mais la logique d’arbitrage se généralise"
 - Ces chiffres financiers sur Les Mousquetaires que vous ne connaissez (peut-être) pas
 - Etude : avec la précarité alimentaire qui augmente, le nombre d’épiceries solidaires en forte hausse
 - « Convaincre que l’on peut manger sain, avec un petit budget et peu de temps »
[INTERVIEW]
 - Manger mieux : l’ultratransformation, prochain défi de l’alimentation
 - Mon-marche.fr, Biocoop... Ces e-commerçants avec la plus forte croissance d'audience en 2024
 - La mobilisation contre la suppression de l’Agence Bio s'intensifie
 - Pourquoi Carrefour s'intéresse autant aux gares
- **Les Échos**
 - Ces combats judiciaires qui attendent l'ancien patron de Casino
 - La grande offensive de Carrefour dans les gares SNCF
 - Se serrer la ceinture sans trop souffrir, le nouveau credo des Français en 2025
- **Les Marchés**
 - Prix des matières premières agricoles : 25 cotations à surveiller en 2025

- Fièvre aphteuse : un coup dur pour le marché du porc en Allemagne
- Volaille Label Rouge : « la reprise se confirme en 2025 »
- Supprimer l'Agence Bio ? Annie Genevard trouve l'idée « pertinente »
- Bataille bio contre HVE : le rapporteur public demande le rejet du recours de la Fnab
- Viande bovine : la production en 2025 pourrait accuser le coup du contexte sanitaire
- Promos sur le porc : « La grande distribution ne doit pas se limiter à la seule stratégie de casser les prix »

TROISIÈME PARTIE – L'actualité technique, juridique et réglementaire :

• L'Officiel des Transporteurs

- Transport de marchandises et logistique : l'Union TLF établit son panorama 2025
- Accidents du travail : -8% dans le transport et l'entreposage entre 2017 et 2022
- Vœux de l'OTRE : des mesures concrètes pour pallier les multiples difficultés
- La Cour des comptes européennes demande plus de mesures contre la pollution en ville
- 900 défaillances dans le transport fin 2024

• Transport Info

- Baromètre FNTR : après une baisse d'activité au 4ème trimestre 2024, toujours pas de reprise en vue pour les transporteurs
- TRM : les défaillances de transporteurs en hausse de 29,6 % en 2024
- Aides financières à l'achat d'un camion électrique en 2025 : ce qu'il faut retenir
- Immatriculations de camions : un marché 2024 étale et des prévisions en baisse pour 2025

• Les Échos

- La filière hydrogène accélère en Essonne
- Baisse des prix de l'électricité au 1er février : les gagnants et les perdants
- Electricité : les tarifs réglementés vont finalement baisser de 15 % le 1er février

• Les Routiers

- Les premières victimes des malaises mortels au travail sont... les conducteurs de camions !

PREMIERE PARTIE : L'ACTUALITE DES TRANSPORTEURS ET LOGISTICIENS

l'Officiel
des transporteurs

Rapprochement entre le groupe Eonnet et les Transports Bernard Michel

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite de l'acquisition des Transports Bernard Michel par le groupe Eonnet. Ce rachat marque la 29^e acquisition d'Eonnet, renforçant sa présence en Nouvelle-Aquitaine. Spécialiste de la location de véhicules industriels, Bernard Michel réalise 7 millions d'euros de chiffre d'affaires et emploie 65 salariés. Cette opération s'inscrit dans une stratégie d'expansion par croissance externe.

✨ Synthèse IA ✨

Publié le : 14.01.2025 Par : Florence Falvy Lecture : 1 min.



Localisés près de Niort, les Transports Bernard Michel ont été repris par le groupe Eonnet.

Crédit photo Transports Bernard Michel

Le groupe breton Eonnet continue de grossir par croissance externe. Le spécialiste de la location de véhicules vient de reprendre les Transports Bernard Michel. L'occasion de compléter son maillage en Nouvelle-Aquitaine. Il réalise ainsi sa 29^{ème} acquisition.

Le groupe breton Eonnet vient de finaliser une nouvelle acquisition. Il vient en effet de racheter les Transports Bernard Michel près de Niort (Les Deux-Sèvres). Cette opération effective depuis le 1er janvier a été réalisée avec le concours de Stratégéo.

Membre du groupement Tred Union, cette PME compte 65 salariés et affiche 7 millions d'euros de chiffre d'affaires avec 60 moteurs répartis sur la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de Loire. Elle est spécialisée dans la location de véhicules industriels avec conducteurs. Sa clientèle est composée d'enseignes de la grande distribution, de différentes filiales de La Poste ou encore des grands comptes de la messagerie en traction de hub à hub ou en distribution. Reprise en 1996 par Sébastien Nivelles via la holding Sabenis, elle avait cédé au groupe Brangeon sa branche d'activité vrac au cours du premier trimestre 2024 et vendue à B-TeX (Maine-et-Loire) sa filiale Atlantique Affrètement basée à Saintes et spécialisée dans la commission de transport.

1600 salariés pour le groupe Eonnet

Les Transports Bernard Michel qui fêteront leurs 40 ans cette année s'adosent ainsi à un groupe fondé dans le Morbihan par Daniel Eonnet en 1996, qui s'appuie sur 1 600 salariés. Lequel est actif dans la location de véhicules avec ou sans conducteurs, le transport frigorifique, le transport de vrac solide notamment pour la filière agricole ainsi que le béton prêt à l'emploi et la logistique. Ses dernières opérations de croissance externe datent de 2023 avec les Transport Burlot, en avril, et les Transports Bohelay, sept mois plus tard. Le groupe Eonnet compte désormais 29 filiales dans toute la France, principalement à l'ouest et dans la région lyonnaise. D'après nos informations, une réunion avec l'équipe des Transports Bernard Michel est prévue le 25 janvier prochain.

Bertrand Aumini (Transports Aumini et Fils) : “Notre CA a progressé de 300 000 euros en 2024”

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite de la progression maîtrisée de l'entreprise Transports Aumini, sous la direction de Bertrand Aumini. Avec un chiffre d'affaires de 4,2 millions d'euros, la société se distingue par sa diversification dans le transport frigorifique et ses ambitions de croissance stable, malgré un contexte économique tendu.

✨ Synthèse IA ✨

24 janvier 2025 Arnaud Ilié Stratégie & marchés 0



Bertrand Aumini représente la deuxième génération aux commandes de l'entreprise familiale, fondée par son père Jean-Marie en 1969. Après avoir entamé une diversification de ses activités, il évoque les perspectives de croissance sur ses marchés. Témoignage.

Transport Info : Quelle est l'histoire de votre entreprise ?

Bertrand Aumini : J'ai rejoint mon père en 1989 pour exercer le métier de chauffeur. Ce n'est qu'à son décès, en 2004, que j'ai pris les rênes de la société familiale. Aujourd'hui, 80 % de notre activité est régionale pour transporter de l'industriel, en savoyarde, en direction de Paris et du nord. Nous nous sommes tournés vers des trafics quotidiens pour la Suisse, la Belgique, l'Italie, l'Espagne et un peu de Pays-Bas.

“Malgré la situation économique un peu tendue, nous avons du travail.”

Nous avons également entamé une diversification avec le frigorifique à partir de 1999. Le marché du nord, qui représente un bassin industriel important, commençait à être saturé ; nous avons donc décidé de nous développer vers de nouveaux horizons afin de donner une nouvelle dynamique à l'entreprise. Alors que mon père avait démarré avec 2 salariés, nous étions 18 en 1989, tandis que nous sommes 32 à présent. Nous disposons de 28 moteurs, de 40 remorques tautliners et de 10 remorques frigo, pour générer un chiffre d'affaires de 4,2 millions d'euros.

TI : Comment évolue le business de votre société ?

BA : Nous avons progressé, puisque notre volume d'affaires en 2024 était en hausse par rapport à l'année précédente. Cela s'est traduit par 300 000 euros supplémentaires.

Nous avons embauché deux chauffeurs supplémentaires en mettant deux nouveaux véhicules sur la route à partir de l'automne 2023. Malgré la situation économique un peu tendue, nous avons du travail. Nous avons même passé une période estivale soutenue, au point que nous avons dû affréter. Nous nous battons pour avancer, et commercialement, nous sommes toujours aussi actifs dans notre recherche de fret.

« L'objectif est de maintenir une croissance progressive et maitrisée de nos activités. »

Nous ne parvenons pas à revaloriser nos tarifs, mais nous améliorons notre taux de charge. Une politique qui nous permet de nous en sortir. Pour autant, nous disposons de peu de visibilité pour les mois à venir en termes de volume à transporter.

Certes, j'ai des lignes régulières et quotidiennes, mais je sais que cela peut s'arrêter. La tendance est au transport low cost, et j'ai connu des pertes de marchés pour des transports payés de 5 à 10 euros moins chers. Donc, pour l'heure, l'objectif est de maintenir une croissance progressive et maitrisée de nos activités. Aujourd'hui, j'estime que cette maitrise est un gage de stabilité et je pense que ça rassure aussi les clients.

TI : Quelles sont vos perspectives de développement ?

BA : Outre notre travail habituel, je peux compter sur des partenariats avec Evolutrans, un groupement auquel j'ai adhéré dès 2012. Par ailleurs, mon fils Clément, âgé de 25 ans, commence à développer et prendre la main sur quelques activités en national.

“Mon fils a toutes les qualités pour faire progresser l'entreprise.”

Nous venons de créer, en parallèle, la société Transports Aumini Clément. Pour l'instant, il n'y a pas de camion encore dedans, mais c'est une façon concrète de préparer ma succession. Après avoir passé un BTS transports, mon fils est dans l'entreprise depuis 2020 et est capable de tenir le volant, superviser l'exploitation et défendre nos tarifs auprès de certains clients. Il dispose d'arguments, car il a tous les outils technologiques en mains pour faire progresser l'entreprise. Bref, il se bat au quotidien afin que l'entreprise évolue dans le bon sens.

Arnaud Ilié



Les Reines reviennent sur 6ter dès le 6 février

✦ Synthèse IA ✦

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite du retour de l'émission « Les Reines de la route » pour une cinquième saison sur 6ter. Ce programme met en lumière les parcours de conductrices de poids lourds, contribuant à la valorisation des métiers du transport et suscitant des vocations dans un secteur en demande de main-d'œuvre.

✦ Synthèse IA ✦

La série-doc Les reines de la route revient sur la chaîne 6ter à partir du 6 février pour une cinquième saison inédite. Avec des audiences qui oscillent chaque jeudi entre 400 000 et 720 000 téléspectateurs, ce programme tient la route. Cette année, Lexi (dont le mag Les Routiers a fait le portrait dans son numéro de décembre 2023), Clotilde, Béatrice, Frédérique (mag Les Routiers de février 2023) et Rascha côtoient six nouvelles conductrices.

Manon de la Transmat, avec sa pompe à béton, et Charlotte en camion-remorque avec son van à chevaux ne seront peut-être pas considérées comme de vraies routières. Sandrine du groupe Delisle, Angélique des transports Portmann et Manuella de la Casincaise devraient être plus crédibles. Enfin, une jeune conductrice en frigo à La Réunion va apporter une touche d'exotisme en offrant de superbes images sur des routes tortueuses.

Ce programme devrait relancer les polémiques sur les réseaux sociaux.

La profession estime que cette série a déjà suscité des centaines de vocations en cinq ans de diffusion. – AL



Vœux du Froid : des attentes politiques et environnementales

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite des enjeux de la transition énergétique pour le secteur du froid lors des Vœux du Froid 2025. Les professionnels appellent à une réglementation favorable pour l'adoption de technologies comme l'ammoniac et les pompes à chaleur industrielles, afin de réduire l'empreinte carbone et répondre aux besoins énergétiques croissants.

✨ Synthèse IA ✨

HAUMONT, SARAH
|le 17/01/2025



La Rpf

L'année 2025 vient de commencer, et malgré un contexte négatif en 2024, le secteur de la réfrigération essaie de maintenir le cap et de regarder l'avenir. Et notamment sous l'angle de la transition énergétique, thème de cette soirée des vœux du Froid.

Rendez-vous des acteurs du froid, ces vœux permettent aux participants d'ouvrir des pistes de réflexion pour l'année commencée. Pour 2025, le message était clair : « Le

froid, acteur incontournable de la transition énergétique ». Pour Marco Duran, représentant de l'IIF à cette table ronde, « *15 % de la consommation énergétique de la France provient du Froid, nous avons donc un rôle fondamental dans la transition énergétique* », ce rôle l'institut international du froid le prend à bras-le-corps en essayant de débloquer des financements, en créant une coopération internationale sur la question de la transition écologique dans le froid. Gérard Cavalier, président de l'Association Française du Froid, le voit bien « *Les installations frigorifiques consomment une grande part d'électricité. L'arrivée en masse des data centers va demander une charge encore plus importante d'électricité dans les années à venir* ». Les passages aux énergies renouvelables et à l'électricité verte sont des pistes de réflexion, mais sont-elles suffisantes pour la filière ?



La Rpf

L'électricité n'est pas le seul levier de décarbonation énergétique, notamment la mise en place de la F-Gas III a permis de réduire l'impact environnementale de la réfrigération en Europe. Mais pour les industriels présents à cette soirée, « *l'ammoniac a un grand avenir* », il permet de fournir du froid de manière décarboné. Ceux-ci attendent que la France réagisse, entre autres sur la réglementation qui

encadre ce fluide, moins favorable qu'en Allemagne. Et ceci alors que globalement notre pays est jugé comme « *extrêmement lent* ».

Autre point d'évolution pour les métiers du froid et la transition énergétique, les métiers du génie climatique. « *Le froid de demain, c'est aussi, mais surtout, le chaud avec le formidable essor des pompes à chaleur industrielles. C'est un marché merveilleux, porteur, il faut saisir le marché qui a pour grande cause la décarbonation* », affirme Laurent Pépin de Mayekawa France, fabricant de compresseur et systèmes, notamment à l'ammoniac.

Syclef, acteur de la réfrigération et représentant des installateurs à cet évènement, appuie également, par la voix de Yvan Le Picault l'importance de se tourner vers le chaud. « *Il faut que l'on travaille pour être sur le même terrain d'égalité. Notre technologie PAC est reconnue et jalouée dans le monde entier. La réglementation nous met en premier plan pour l'avenir* ».

Alors que les intervenants présents étaient pour la plupart des acteurs du transport, pour eux, la transition écologique se joue sur les consommations des véhicules. Du côté des industries agroalimentaires, « *La situation économique de la filière est compliquée, la situation post covid puis la guerre en Ukraine qui a causé l'inflation n'ont pas aidé le secteur. Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer pour nos secteurs* », annonce Karima Kaci de Pact'alim et de la Fédération française des Industries d'Aliments Conservés (Fiac) qui comprend les surgelés.

La question de l'avenir du secteur et de sa formation a été pointée du doigt en conclusion de cette soirée par [Brice Tréméac de l'IFFI](#) qui appuie l'importance d'utiliser les compétences d'aujourd'hui et de demain pour satisfaire tous les besoins de la filière.

Les vœux du Froid 2025 ont été organisés par L'AFF en partenariat avec l'IIF, Transfrigoroute France, La Chaîne Logistique du Froid, Périfem, la Fiac et le lycée Raspail et sponsorisés par Syclef, Mayekawa France, Sofrigam et Chéreau.

DEUXIÈME PARTIE : L'ACTUALITE DES DONNEURS D'ORDRES ET DU MARCHE

❄️ Le monde du surgelé

Français et restauration : des habitudes bouleversées

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite de l'évolution des habitudes alimentaires des Français, marquées par une quête de rapidité et de qualité. Les restaurateurs s'adaptent en proposant des menus express et des expériences conviviales, tandis que le snacking gagne du terrain comme alternative pratique pour les actifs.

✨ Synthèse IA ✨

AUBRY, JEAN-FRANÇOIS | le 17/01/2025



© 123rf.com

Les habitudes de consommation dans le secteur de la restauration se transforment rapidement, comme le met en évidence la dernière étude Sirha Food.

En 2023, le temps moyen consacré au déjeuner ne dépasse pas 56 minutes. Ainsi, le snacking initialement perçu comme un choix d'appoint, est désormais une réponse pratique et prisée dans le quotidien des actifs. Cependant, le restaurant reste tout de même une destination de choix, c'est ce que confirme une étude Sirha Food pour Sirha Lyon. Elle révèle que 39 % des Français s'y rendent régulièrement pour leur pause déjeuner en semaine. Pour répondre aux attentes de cette clientèle en quête de rapidité, les restaurateurs innovent en repensant leurs offres. Aujourd'hui, 71 % des Parisiens sondés déclarent préférer des repas servis sans attente, favorisant ainsi les établissements capables de proposer des options efficaces, pratiques et de qualité.

Face à cette demande croissante, le secteur s'adapte et multiplie les initiatives : menus express raffinés, outils digitaux pour une commande et un paiement simplifiés, formats de restauration qui permettent de préserver un équilibre entre immédiateté et plaisir gustatif. Ces nouvelles pratiques redéfinissent la pause déjeuner et témoignent de l'obligation de s'adapter aux exigences d'une société en mouvement.

L'expérience au-delà de l'assiette

Pourtant, alors que le quotidien impose souvent un rythme effréné, le repas reste pour de nombreux consommateurs un moment privilégié pour rompre avec la routine. En particulier pour les jeunes générations. Ainsi pour 83 % des 25-34 ans, vivre une expérience complète est essentiel lorsqu'ils passent du temps à table hors domicile. L'expérience à table, autrefois centrée sur le contenu de l'assiette, évolue désormais en intégrant une dimension émotionnelle, où l'ambiance et le partage deviennent tout aussi importants que la qualité des plats. Ainsi, 31 % des Français interrogés considèrent le cadre et l'expérience proposée comme des critères décisifs dans le choix d'un restaurant.

() : Étude réalisée par OpinionWay en septembre 2024 auprès d'un échantillon de 1041 Français âgés de 18 ans et plus.*



Captures accidentelles de dauphins : le Golfe de Gascogne de nouveau fermé pendant un mois

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite de la fermeture temporaire du Golfe de Gascogne pour les navires de pêche, afin de limiter les captures accidentelles de dauphins. Cette mesure, appuyée par des indemnisations, suscite des critiques de la filière pour son impact économique et son efficacité.

✨ Synthèse IA ✨

À compter de ce mercredi 22 janvier, les navires de pêche mesurant plus de huit mètres ont interdiction d'accéder au Golfe de Gascogne. La mesure, déjà testée l'an dernier et reprogrammée en 2026, est de nouveau vivement critiquée par la filière.

Charlotte Barriquand

22 janvier 2025 \ 10h51



© 123rf

Comme en 2024, 338 bateaux n'ont pas l'autorisation d'aller pêcher dans le Golfe de Gascogne pendant un mois pour éviter les captures accidentelles de dauphins.

C'est reparti pour un tour. À compter de ce mercredi 22 janvier, jusqu'au 20 février, 338 bateaux exactement n'ont de nouveau plus l'autorisation d'aller pêcher dans le Golfe de Gascogne pendant un mois. La raison ? Lutter contre la capture accidentelle de dauphins dans cette zone Atlantique nord-est.

Selon les estimations scientifiques, le nombre de captures accidentelles de cétacés dans des filets de pêcheurs dépasse largement le seuil de soutenabilité des 4 900 animaux par an fixé par le Conseil international pour l'exploitation de la mer. Le 30 décembre, le Conseil d'Etat a pris la décision de reconduire cette mesure d'interdiction de pêche cette année et en 2026, après la collecte de différentes données réunies par Pelagis (un observatoire des mammifères et oiseaux marins rattaché à l'université de La Rochelle-CNRS).

Le taux d'échouages de petits cétacés, en hausse depuis 2016 a connu une nette diminution pendant l'hiver 2023/2024 lors de la première interdiction de pêche dans le Golfe de Gascogne. À cette date, le taux d'échouage est estimé à 29 %, contre 90 % dans les plus forts moments.

Des pêcheurs indemnisés à hauteur de 80 %

Cette mesure ne concerne que les bateaux de plus de 8 mètres dotés par exemple de chaluts pélagiques ou de chaluts de fond, considérés comme ceux les plus dangereux pour la capture accidentelle de dauphins. Le 9 janvier dernier, la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, dont le portefeuille inclut également la pêche, a annoncé que les pêcheurs concernés seront de nouveau indemnisés à plus de 80 %. Une enveloppe de 20 millions d'euros est prévue pour compenser cette immobilisation, c'est un peu plus que celle de 2024 qui était de 19 millions d'euros. Du côté des pêcheurs espagnols par exemple, l'indemnisation est autour de 46 %.

Le comité national des pêches dénonce un « immense gâchis »

Dans un communiqué de presse, le CNPMEM (Comité national des pêches maritimes et des élevages marins) dénonce *"la mise à mort à petit feu d'une filière durable, pourvoyeuse d'une alimentation saine en recherche de solutions scientifiques alors même que les petits cétacés ne sont pas en danger immédiat dans le Golfe de Gascogne"*.

Le Comité avance aussi le fait que les captures accidentelles interviennent dans 1 à 2 % des actions de pêches, *"il y a encore de nombreuses inconnues... Par exemple nous ne savons toujours pas pourquoi les dauphins rentrent de plus en plus en contact avec les bateaux de pêches alors que ce n'était pas le cas avant ! Avec ce genre d'interdiction, on ne se donne pas les chances de régler le problème de façon collective à moyen et long terme. Nous travaillons depuis de nombreuses années à des solutions techniques comme des radars... Mais il faut laisser le temps pour tester les dispositifs, qu'ils soient testés à grande échelle et utilisés pendant les périodes les plus à risque pour réellement rendre compte de leur efficacité"*, commente le Comité.

Ce dernier assure également qu'il veillera à ce que les indemnités soient versées dans les meilleurs délais et que le maximum de bateaux puisse retourner en mer en 2026.

Auchan : les réponses de Guillaume Darrasse aux députés

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite de l'audition de Guillaume Darrasse, président d'Auchan France, par les députés. Il a justifié les fermetures de magasins et le plan social par des pertes financières, tout en défendant l'utilisation des aides publiques pour améliorer la compétitivité.

✨ Synthèse IA ✨

Aides publiques, PSE, répartition de la valeur avec les agriculteurs... Durant 1h45, le président d'Auchan France a répondu ce 22 janvier aux nombreuses questions des députés sous la direction d'Aurélié Trouvé, présidente de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale.

Magali Picard

22 janvier 2025 \ 12h39



Le président d'Auchan France et DG d'Auchan Retail était convoqué par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale ce 22 janvier pour répondre sur le PSE et les aides publiques.

Bar-le-Duc, 108 emplois sur la sellette ; Clermont-Ferrand Nord, 200 salariés ; Metz-Woippy, 80 emplois... Trois hypermarchés qui vont fermer en 2025, autant d'emplois dans des territoires différents. Au même moment, à l'appel de la CGT, plusieurs salariés de différentes entreprises frappées par un plan social manifestaient leur colère devant Bercy. C'est dire si les députés de la Commission des affaires économique, présents ce matin à l'audition de Guillaume Darrasse à l'Assemblée nationale, avaient de nombreuses questions à poser au

président d'Auchan France et directeur général d'Auchan Retail, les dix magasins concernés par des fermetures étant souvent implantés dans leur circonscription. Initiée par la CFDT début décembre qui avait demandé aux députés d'auditionner le patron, la démarche portait aussi sur l'utilisation de l'aide publique (principalement le CICE) et le milliard d'euros de dividendes touché par l'actionnaire d'Auchan, à savoir l'Association familiale Mulliez (AFM). Autant dire qu'elle renvoie Guillaume Darrasse à sa responsabilité de patron. « *Nous avons entendu les dirigeants de Stellantis, Michelin ou encore de Lactalis ces derniers mois, a expliqué en préambule la présidente de la Commission, Aurélie Trouvé. Auchan emploie 54 000 salariés en France et procède à un plan social touchant 2400 salariés. Il est normal d'entendre Guillaume Darrasse.* » « 52127 salariés », rectifie ce dernier aussitôt.

Auchan a perdu 296 millions d'euros en France en 2024

Tout aussi nécessaires étaient les explications du patron en guise de préambule. Le 5 novembre dernier, il a annoncé en effet un plan de sauvegarde de l'emploi portant sur 4% des effectifs français (2389 postes) et la fermeture de dix magasins, dont trois hypermarchés. Un PSE indispensable à ses yeux. « *Auchan a perdu 350 millions d'euros en 2023, dont l'essentiel est à imputer à la France (236 millions d'euros) pour un chiffre d'affaires de 32,3 milliards d'euros, dont la moitié en France. En 2024, cette perte nette s'élève à 296 millions d'euros.* » Les explications sont connues, mais devant les députés, il faut les répéter : perte de compétitivité, notamment prix, charges trop lourdes, des « *choix d'organisation qui ne sont pas les bons* ». ... Un chiffre résume la situation : en 2024, la marge de 24,1% (contre 24,8 en 2023) a servi à financer à hauteur de 65,3% les frais de personnel et 31,9% les charges externes. Les frais de personnel chez Auchan, autour de 14%, doivent baisser de 1,5 point selon le plan présenté par Guillaume Darrasse le 5 novembre dernier.

« Allez au bout et imposez la contractualisation »

Mais l'actualité rattrape les députés et beaucoup de questions portent sur la répartition de la valeur entre les agriculteurs, les industriels et les distributeurs, alors qu'il reste un mois et dix jours de négociations commerciales. A la question de Françoise Buffet, députée du Bas-Rhin, sur le sujet Guillaume Darrasse ne mâche pas ses mots. « *Les 170 plus gros fournisseurs nous demandent en ce moment des hausses de 6,2% quand nos PME arrivent légitimement avec des demandes de hausses de tarifs de 2,5%. Et quand nous décomposons la matière première agricole (MPA), sa part est de 1,4% pour les grands industriels et de 4,7% pour les autres postes.* » Et de lancer à l'assemblée : « *allez au bout, imposez la contractualisation de la MPA entre les agriculteurs et les industriels et nous prendrons ce tarif comme entrée de base, enfin si nous le connaissons...* »

636 millions d'euros d'aides publiques et de baisses d'impôts et la moitié à la Tascom

Concernant le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, créé en 2012 sous l'ère Hollande, Guillaume Darrasse a sorti sa calculette. « *Entre 2013 et 2023, Auchan a touché 636 millions d'euros de crédits et de baisses d'impôts* », avant d'ajouter : « *nous ne sommes pas les seuls. Pendant le même temps, le groupe a payé la Tascom, qui représente la moitié du CICE* ». Sur cinq ans, entre 2013 et 2018, 44% du CICE (212 millions d'euros) ont été utilisés, selon le patron d'Auchan, pour des « *éléments de rémunération et de conditions de travail* » ; 29% (139 millions d'euros) pour la compétitivité prix et enfin 17% (80 millions d'euros) pour la transition écologique. Soit au total 431 millions d'euros. Sur les dividendes, Guillaume Darrasse relève une « *confusion entre Ebitda et dividendes* » et assure aux députés que « *Auchan France n'a pas versé de dividende depuis 2019* ». Même exercice, chiffres à l'appui. En 2016, 35 millions d'euros de dividendes ont été versés ; en 2017, 67 ; en 2018, 51, puis plus rien jusqu'à aujourd'hui.

Pour le reste, à savoir les garanties de reclassement offertes aux 2389 salariés concernés par le PSE, Guillaume Darrasse, contraint par le calendrier des négociations qui s'étalent jusqu'à fin février, n'a pas dit grand-chose. « *Ses réponses manquent de clarté et de précision* », souligne un syndicaliste, déçu. Pour les magasins en vente, « *nous cherchons des repreneurs* », assure le patron. Et pour les reclassements, sujet qui inquiète les députés, « *nous sommes en lien avec tous les DRH des autres enseignes de la galaxie Mulliez pour reclasser les gens* ». Et de rappeler au passage que lors du précédent PSE, en 2000, sur les 1582 personnes touchées, il y avait eu 83 licenciements. « *La faiblesse d'Auchan aujourd'hui vient de sa force passée. L'enseigne s'est construite sur un modèle spécifique, qui s'est replié sur lui-même. Celles qui resteront demain sont celles qui ont les coûts les plus bas.* » Il n'y a pas de quoi se réjouir.



Compétitivité agricole : un appel au Premier ministre pour lever les freins à l'activité des agriculteurs

✦ Synthèse IA ✦

Synthèse de l'article par notre IA :

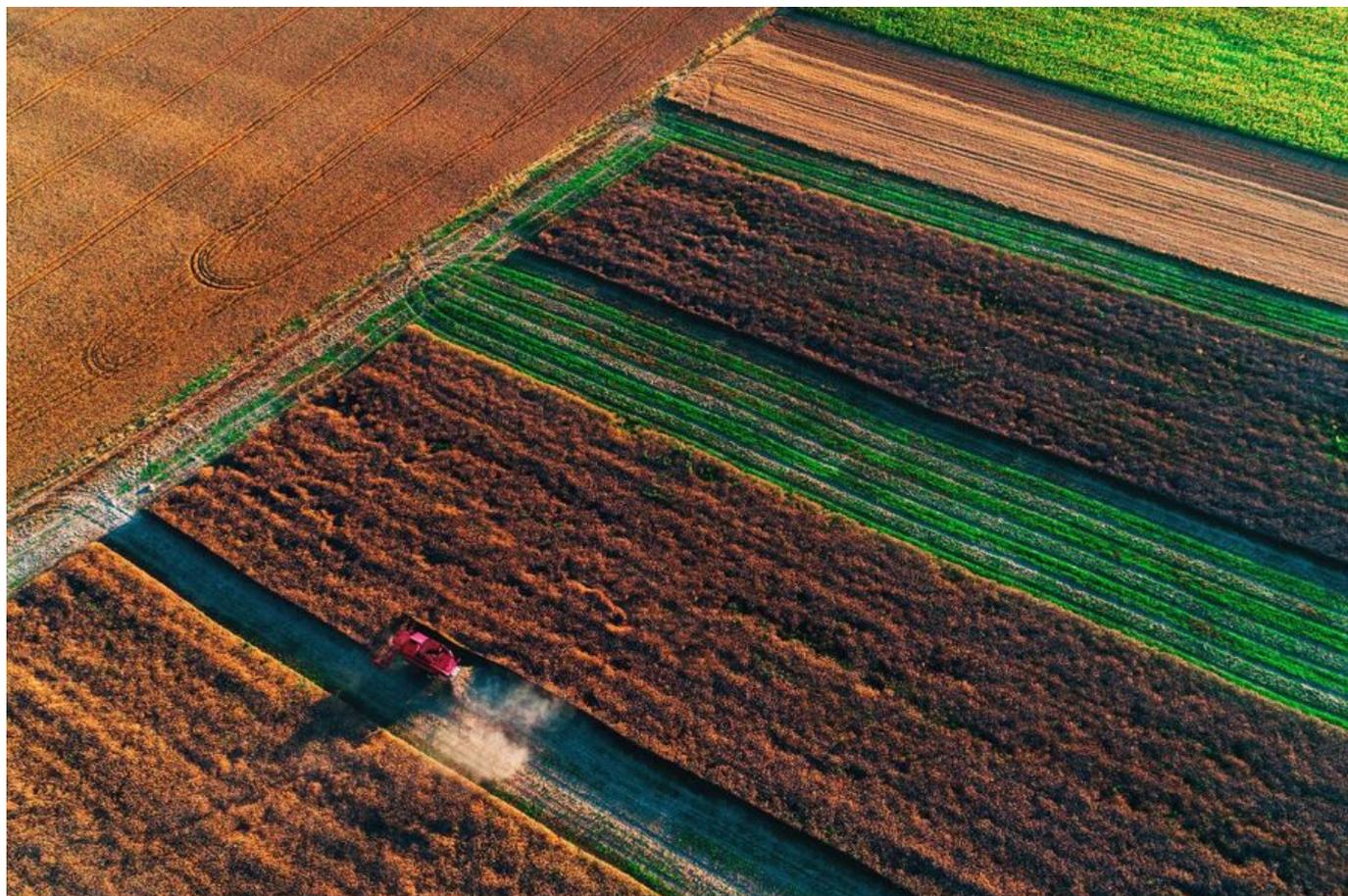
L'article traite des revendications des agriculteurs français pour alléger les contraintes réglementaires. La proposition de loi Duplomb-Menonville est présentée comme une solution clé pour soutenir la compétitivité des filières agricoles face à la concurrence européenne.

✦ Synthèse IA ✦

Alors que la loi d'orientation agricole a été adoptée en début de semaine au Sénat, le Collectif Sauvons les fruits et légumes de France défend la proposition de loi des sénateurs **Laurent Duplomb** (Les Républicains) et **Franck Menonville** (Union centriste) visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur.

Charlotte Barriquand

23 janvier 2025 \ 10h52



Pour le Collectif Sauvons les fruits et légumes de France, la proposition de loi Duplomb-Menonville est la seule à pouvoir préserver la compétitivité des agriculteurs français.

Avec la dissolution de l'Assemblée en juin dernier, l'examen de la loi d'orientation agricole était attendue de pied ferme depuis plusieurs mois. Mardi 21 janvier, elle est adoptée par le Sénat et sera examinée en séance publique le 4 février prochain avant un vote final prévu le 18 février, à quatre jours de l'ouverture du Salon de l'Agriculture.

Protéger la compétitivité des agriculteurs

Cette proposition de loi Agricole s'inscrit dans le cadre des revendications de certains syndicats agricoles, qui dénoncent trop de normes qui pèsent notamment sur la compétitivité des agriculteurs français. *"A la question partagée par les élus et l'ensemble de la profession agricole - va-t-on voir disparaître des pans entiers de l'agriculture française ? – il existe pourtant des réponses qui ne coûtent rien au budget de l'Etat. Il est urgent de faire adopter dans les délais les plus courts possibles cette proposition de loi avec l'ensemble de ses dispositions clefs"*, avance le Collectif Sauvons les fruits et légumes de France dans un communiqué de presse. *"La proposition de loi Duplomb-Menonville est la seule capable de servir la compétitivité des filières... le seul texte pour le moment à apporter une réponse pragmatique aux défis des filières agricoles"*, indique-t-il encore. Le Collectif ajoute également que ce projet de loi est le fruit de 7 ans de travail au Sénat et a été coconstruit avec une dizaine de filières.

Supprimer les surtranspositions

Parmi éléments mis en avant dans cette proposition de loi, on retrouve notamment la levée *"des surtranspositions sur l'usage des néonicotinoïdes pénalisant de multiples filières (noisette, pomme, betterave, pêche, abricot, etc.), permettant ainsi à nos producteurs de se réaligner sur leurs concurrents européens"*, *"la possibilité pour le ministre de l'Agriculture de statuer en lieu et place de l'Anses dans la délivrance des autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires"*, *"la fin de la séparation de la vente et du conseil"*, *"la sécurisation de l'accès à l'eau et le renforcement de la législation en faveur des projets de stockage de l'eau présentant un intérêt général : un enjeu stratégique face au changement climatique"*, rappelle le Comité dans son communiqué. Il note que *"la proposition de loi ne coûte rien au budget de l'Etat. Au contraire, elle relance l'activité agricole, ce qui aura un effet bénéfique sur les finances du pays"*.

Autre demande du Comité : la qualification de l'agriculture comme d'intérêt général majeur. Il fait enfin référence au discours de politique générale du nouveau Premier ministre François Bayrou, qui a appelé à faire preuve de courage. *"La discussion de la proposition de loi des sénateurs Laurent Duplomb et Franck Menonville sera l'occasion mettre en application ces paroles"*, conclue le Comité.

Des filières qui s'engagent collectivement

Dans le même but de préserver la compétitivité des agriculteurs français, 12 filières agricoles demandent l'adoption de la loi Duplomb-Menonville et pointent du doigt la *"distorsion de concurrence manifeste à l'intérieur même de l'Union européenne"*, dans un autre communiqué de presse commun aux filières. Une distorsion provoquée par l'interdiction de l'acétamipride, du sulfoxaflor et de la flupyradifurone, trois produits jugés *"efficaces"* par les producteurs pour lutter contre différents ravageurs mais interdits car controversés en raison de leur impact sur l'environnement et la santé humaine. Ces produits sont toutefois utilisés ailleurs en Europe comme en Italie, en Turquie ou encore en Espagne, grands concurrents des agriculteurs français.



Jérôme Fourquet (Ifop) : "L'envie de consommer demeure, mais la logique d'arbitrage se généralise"

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite de l'évolution des comportements de consommation des Français. Malgré l'inflation, l'envie de consommer reste forte, mais les arbitrages budgétaires s'intensifient, impactant particulièrement les produits de milieu de gamme.

✨ Synthèse IA ✨

L'auteur de *L'Archipel français* et de *Métamorphoses françaises* livre à LSA ses réflexions sur la consommation. À ses yeux, elle reste un marqueur social et un moteur de la croissance, mais de plus en plus fragile. Interview.

23 janvier 2025 \ 06h00



© laetitia duarte

Jérôme Fourquet, directeur du département opinions et stratégies d'entreprise de l'Ifop

Budget des ménages

En l'espace de trois ans, les consommateurs sont devenus les rois de l'arbitrage. Même les plus aisés en usent et n'hésitent plus à rogner sur certaines dépenses pour s'offrir un abonnement à une salle de sport ou partir en voyage.

- +3% : la hausse en volume des dépenses loisirs, culture et sport en 2023

- +10,1% : l'évolution des dépenses liées aux services culturels en 2023
- 16,9% : le taux d'épargne du revenu disponible brut en 2023 (+2,8 points par rapport à la moyenne 2015-2019)

Source : Insee

LSA - Quels sont les enseignements à tirer de 2024 en termes de comportements de consommation ?

Jérôme Fourquet - Deux informations m'interpellent : d'une part le déploiement commercial et le succès de l'enseigne Action, qui totalise maintenant 850 magasins en France, d'autre part l'installation dans le paysage et dans les mœurs du Black Friday, qui a même vu sa période s'étendre puisque, maintenant, ce n'est plus une semaine, mais quasiment dix jours.

Ces deux faits traduisent l'envie de consommer. Elle est toujours présente, dans de nombreux milieux sociaux, mais elle s'exerce avec un pouvoir d'achat sous contrainte. Résultat : la plupart des consommateurs sont à l'affût d'opportunités toute l'année. Les soldes ne sont plus un rendez-vous commercial.

Mais n'est-ce pas aussi la conséquence de l'inflation ?

J. F. - Certainement. N'oublions pas que cette phase d'inflation assez aiguë touche une société française dans laquelle la question du pouvoir d'achat était déjà un sujet avant même la hausse des prix. Souvenez-vous de la crise des « gilets jaunes », dont le déclencheur était l'augmentation des prix des carburants. Mais ce choc inflationniste laisse forcément des traces. Une logique d'arbitrage s'installe. Sur beaucoup de marchés, l'entrée de gamme et le premium se portent bien, alors que tout le milieu souffre.

Inflation

Voilà plus de huit mois que la déflation est à l'œuvre en France. Depuis mai, en effet, les prix baissent sur de nombreuses catégories, notamment l'hygiène-beauté et le jambon. Mais comme ils continuent d'augmenter sur d'autres (chocolat, huile...), les Français ne perçoivent pas toujours les baisses.

- + 21 % : la hausse des prix des PGC-frais libre-service en cumul sur trois ans (2022, 2023 et 2024) par rapport à 2021
- -0,6% : la baisse des prix des PGC en décembre 2024 vs décembre 2023
- +0,7% : la hausse des prix des PGC en 2024

Source : Circana

Est-ce que cela répond aussi à une fragmentation de la société ?

J. F.- L'arbitrage est devenu systématique dans les milieux les plus modestes, qui avaient déjà l'habitude d'arbitrer leurs dépenses, mais de manière moins régulière. La nouveauté, c'est que cela se généralise désormais à toutes les classes sociales. Attention, cela ne signifie pas que les classes moyennes ont disparu. Deux tiers des Français se définissent toujours comme appartenant à celles-ci.

Certains produits sont-ils plus concernés par ces arbitrages que d'autres ?

J. F. - Le secteur de l'habillement subit de plein fouet cette logique, d'autant que beaucoup d'enseignes de textile sont positionnées sur le milieu de gamme. Elles se sont retrouvées au mauvais endroit au mauvais moment. Tous les postes de dépenses ne sont pas, en effet, logés à la même enseigne parce qu'il n'y a pas le même lien affectif ou statutaire. Les dépenses liées aux loisirs (voyages, sport, sorties...) sont sanctuarisées, ainsi que celles concernant les enfants, notamment les jouets.

A contrario, l'alimentation, qui représente 10 à 12 % des dépenses des ménages, n'en fait pas partie, même si elle occupe une place à part dans l'imaginaire collectif. Ce sont les achats les plus fréquents qui servent de thermomètre sur les prix, au même titre que les carburants.

Fréquenter des magasins low cost est-il le signe d'un déclassement social ?

J. F. - Le théoricien de la grande distribution Bernardo Trujillo utilisait une formule qui n'a pas vieilli : « *Les prix bas : les riches adorent, les pauvres en ont besoin !* » Certaines classes sociales vont chez Action un peu pour « s'encanailler » ou se dire « *je fais la bonne affaire* », et d'autres parce qu'elles n'ont pas le choix.

L'inflation ralentit depuis cet été, mais les Français n'ont pas l'air de le percevoir...

J. F. - Soyons précis avec les mots. L'inflation, c'est la hausse des prix. Donc quand elle ralentit, cela signifie que les prix augmentent moins vite qu'avant. Mais cela ne veut pas dire que les prix vont forcément baisser. Beaucoup de Français espéraient, sans trop y croire, que les prix allaient revenir au niveau d'avant. Or maintenant, nous savons que cela n'est pas possible.

Les habitudes prises pendant l'inflation vont durablement s'installer. À chaque période de fêtes, par exemple, la truite fumée concurrence le saumon, et le crémant, le champagne. De plus, de nouveaux postes de dépenses apparaissent, poussant aux arbitrages, comme les abonnements aux plates-formes de téléchargement ou ceux aux salles de sport.

Dans ce contexte, la consommation peut-elle rester le moteur de la croissance ?

J. F. - En France, l'essentiel de l'activité économique et donc de la croissance résulte de la consommation. Or l'inflation a freiné les ardeurs des plus modestes, en volume, et modifié celles des classes moyennes et des plus aisées, qui n'hésitent plus à opter pour des produits d'entrée de gamme pour pouvoir dégager des poches de revenu disponible. Cela se ressent mécaniquement dans les chiffres de la croissance, qui ne sont pas très flamboyants.

Ajoutez à cela l'instabilité politique, couplée à un bruit de fond permanent sur l'ampleur des déficits publics et de la dette, qui suscite légitimement des interrogations chez de nombreux Français. Cela se ressent sur le marché de l'emploi. Des entreprises commencent à être en difficulté, notamment les petites, dont les carnets de commandes se réduisent. C'est un cercle vicieux : les difficultés de l'emploi et des entreprises rejaillissent sur la consommation.

Est-ce que le sentiment de déclassement social, dont vous parliez il y a quelques années, est toujours présent ?

J. F. - Il est d'autant plus aigu que notre société reste fortement structurée par la consommation au niveau macroéconomique, mais pas seulement. Nos paysages le sont également avec les zones commerciales. Nos imaginaires sont façonnés par la consommation. Un exemple est parlant.

Historiquement, seuls les fabricants ou distributeurs faisaient de la publicité. Aujourd'hui, tout un chacun en fait sur les réseaux sociaux, de manière consciente ou pas, et joue le rôle d'agence de com' pour les marques et les enseignes. La question du déclassement est donc toujours très liée à la consommation. « *Dis-moi ce que tu consommes et je te dirai quelle place tu occupes dans la société.* » Les enseignes que je fréquente et les produits que j'achète et que j'offre à mes enfants disent à mes yeux et à ceux de mes proches la place que j'occupe dans la société.

Pour aider les consommateurs à ne pas trop ressentir ce déclassement, beaucoup de marques ou d'enseignes se sont positionnées sur l'entrée de gamme ou le discount et permettent de « consommer malin », de ne pas se sentir exclus ou déclassés. Cela aide à entretenir l'estime de soi du consommateur qui, en achetant ces produits, n'y voit pas, ou y voit moins, le symptôme de son propre déclassement, mais plutôt le fait qu'il est plus malin et qu'il utilise toutes les cordes à son arc et tous les ressorts que le système économique met à sa disposition.

Les jeunes se veulent écolos, mais commandent sur Temu ; les moins jeunes ne veulent pas forcément dépenser plus pour manger français, etc. Comment percevez-vous ces phénomènes ?

J. F. - La prise de conscience écologique est quand même assez forte dans le pays. Les Français sont prêts à faire un certain nombre de choses, notamment des petits gestes du quotidien, comme baisser la température du chauffage à la maison ou décaler les heures auxquelles ils font tourner les appareils électroménagers. Cela permet de combiner gestes pour la planète et gestes pour son porte-monnaie. Le souci se pose quand les injonctions demandent de changer assez significativement son mode de vie, voire de réduire sa consommation ou d'arrêter d'acheter certains produits.

Une partie de la population est vraiment engagée vers une forme de sobriété et de déconsommation. Mais comme disait Audiard sur les poissons volants, « *ça existe, mais ce n'est pas la majorité de l'espèce* » ! Ce ne sont pas, en effet, les plus nombreux aujourd'hui.

Seconde main

L'économie de la débrouille ne cesse de gagner du terrain. Le secteur de l'habillement est l'un des plus concernés puisque les achats de seconde main représentent 4% des ventes de vêtements selon Kantar. L'argent récolté grâce à l'occasion repasse aussi dans l'achat de neuf.

- 21,4% des Français ont acheté de la mode d'occasion sur un an (CAM au 31.08.2024)
- 30% des Français fréquentent mensuellement ou plusieurs fois par an des braderies et vide greniers

Source : Ifop/Kantar Worldpanel

Cette contradiction concerne-t-elle toutes les générations ?

J. F. - Elle est plus violente chez les jeunes, et ce, pour deux raisons. La « génération climat » est la plus sensibilisée à la question du réchauffement climatique. Et en même temps, c'est elle qui a le plus baigné dans l'hyperconsommation et qui n'hésite pas, par exemple, à multiplier les séjours avec Ryanair ou Easy Jet.

Ces jeunes utilisent aussi Vinted, mais 70 % des sommes collectées repartent dans le neuf. Et Shein et Temu font un carton en France. Le slogan de Temu, c'est *Shop like a billionaire* (Consomme comme un milliardaire, NDLR). Ceux qui achètent sur ce site peuvent se sentir riches comme les Kardashian sans dépenser beaucoup d'argent.

Dans les injonctions contradictoires, il y a aussi le made in France. Est-ce que les Français sont prêts à le payer plus cher ?

J. F. - En général, oui. C'est d'autant plus vrai sur l'alimentation, parce que derrière, il y a les figures très incarnées des agriculteurs, et puis s'y ajoute un bénéfice pour la santé. Ces Français sont prêts à payer 5 à 10 % de plus. Ils représentent environ 60 % de la population.

L'écart entre les naissances et les décès ne cesse de se réduire...

J. F. - Cela signifie que la population française va décliner, à très long terme. Et comme la croissance s'appuie sur la consommation... À plus brève échéance, nous savons que les seniors, notamment en matière d'alimentation, mais pas seulement, consomment moins que les jeunes ménages avec enfants.

Natalité

Même si la France reste l'un des pays les plus féconds d'Europe, l'écart entre le nombre de naissances et de décès s'amenuise d'une année sur l'autre. Le solde naturel, encore positif, à 17 000, atteint son plus bas niveau depuis la Seconde Guerre mondiale.

- 663000 naissances en 2024, à -2,2% par rapport à 2023
- -21,5% : la chute des naissances par rapport à 2010
- 1,62 enfant par femme
- +1,1% : la hausse du nombre de décès en 2024/2023

Source : Insee

En 2025, les Français seront-ils plus prompts à économiser ou à dépenser ?

J. F. - Difficile de généraliser. Pendant le Covid, les Français avaient beaucoup épargné, autour de 100 milliards d'euros. Mais, en réalité, c'était la moitié de la population française ! Les plus modestes ont plutôt vu leur bas de laine fondre. Nous sommes dans la même situation aujourd'hui. Les nuages s'amoncellent sur fond de crise.

L'essor du télétravail a quand même bouleversé les choses...

J. F. - Le télétravail concerne seulement 30 % des salariés. Et parmi ces 30 %, 17 % télétravaillent deux jours ou plus par semaine. Les effets restent très localisés.

Peut-on opposer la France des villes et celle des campagnes ?

J. F. - Deux types de territoires ont bénéficié de l'essor du télétravail : les périphéries des grandes villes et les zones touristiques. Certains se sont rués vers le littoral atlantique notamment, dessinant une espèce de « nouveau croissant fertile » qui irait de Saint-Malo à Biarritz, passant par Toulouse, Montpellier, et remontant vers Lyon et la frontière suisse.

Les enseignes de grande distribution voient clairement apparaître ce croissant fertile. Mais quand on s'en écarte, la démographie est déprimée et la consommation en berne.

Télétravail

Le télétravail, dont l'essor est lié au Covid, se tasse légèrement en 2023. Il a entraîné des mouvements de population, notamment en faveur de la côte atlantique et des zones périurbaines des principales villes françaises.

- -7 points : la baisse du nombre de salariés qui télétravaillent trois jours par semaine ou plus 25% des salariés recourent à deux jours de télétravail ou plus par semaine

Source : Insee



Ces chiffres financiers sur Les Mousquetaires que vous ne connaissez (peut-être) pas

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite des performances financières des Mousquetaires. Le groupe affiche une forte croissance de son chiffre d'affaires et vise 1 milliard d'euros d'Ebitda en 2024, malgré des défis liés à l'acquisition des magasins Casino.

✨ Synthèse IA ✨

Un chiffre d'affaires en progression de 36% depuis 2019, un Ebitda en hausse de 25 % entre 2022 et 2023, une marge sur Ebitda de 2,3 %, un résultat net de 90 millions d'euros pour 450 millions de Capex, autant d'indicateurs clé que LSA a dénichés. Etat des lieux des performances financières du troisième distributeur alimentaire français.

Magali Picard

23 janvier 2025 \ 11h30



© Â© LAETITIA DUARTE

Les Mousquetaires devraient atteindre 1 milliard d'euros d'Ebitda en 2024.

S'il y a un distributeur français qui focalisera toute l'attention en 2025, c'est bien lui, le Groupement des Mousquetaires, alias Intermarché, Netto pour l'alimentaire, Bricomarché, Bricorama pour la maison, Roady pour les centres-auto..., sans oublier un pôle industriel, Agro Mousquetaires, 4200 magasins en Europe, 150 000 salariés...

Jusqu'ici assez secret sur ses performances et ses finances, celui qui est à l'origine de la plus grosse opération de concentration en France de ces vingt-cinq dernières années dans le secteur, se doit de communiquer désormais beaucoup de chiffres auprès des investisseurs de plus en plus sollicités pour financer ses emplettes. Une manne cachée dans les onglets du site institutionnel du groupement de commerçants dans laquelle nous sommes allés piocher.

A y regarder de plus près, les chiffres sont impressionnants et permettent de prendre un peu de recul. Jugez plutôt : en dix ans, entre 2013 et 2023, le chiffre d'affaires (TTC avec carburants) a crû de 52%, passant de 27,4 à 41 milliards d'euros. Le rythme s'accélère particulièrement depuis 2019 (+36%). Ne sont pas comptés les 294 magasins Casino qui pèsent 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Les projections faites par l'agence de notation S&P Global dont LSA a consulté le rapport donnent un chiffre d'affaires à 47,9 milliards d'euros en 2024, 46,2 en 2025 et 47,1 en 2026. Il faudrait donc deux ans aux Mousquetaires pour stabiliser le chiffre d'affaires gagné par l'acquisition.

[Cliquez ici pour télécharger les graphiques en PDF](#)

Un Ebitda en hausse de 25% et une marge de plus de 2%

Côté rentabilité, la courbe de l'Ebitda est tout aussi impressionnante, en particulier entre 2022 et 2023. Il bondit en effet de 25%, de 757 à 946 millions d'euros. Mais ramenée sur dix ans, il stagne quasiment. À quoi est due cette progression de la rentabilité en un an ? Essentiellement aux économies de coûts, ce que les Mousquetaires appellent en interne le programme « Boost ». « *Nous nous étions un peu embourgeoisés, nous avons fait des arbitrages* », explique une source interne.

Les « *économies au service de la croissance* », pour reprendre les propos de Thierry Cotillard, président de la Société les Mousquetaires (SLM), tenus dans LSA deux mois après son élection en mars 2023, ont donc porté leurs fruits. « *Nous n'avons pas besoin d'autant de consultants pour faire du commerce ! Nous pouvons faire 30 millions d'euros d'économies immédiates en réduisant les frais de consulting.* » Idem pour l'informatique par exemple. En grand intendant des économies, Ali Khosrovi, venu de la filiale immobilière d'Auchan et arrivé chez les Mousquetaires en 2019.

En ligne de mire, le milliard d'euros d'Ebitda visé par Thierry Cotillard. S&P Global donne un Ebitda de 1,2 milliard d'euros à horizon 2026, après un creux en 2025 (900 millions d'euros). Intéressante aussi, la marge d'Ebitda. Longtemps à plus de 3%, comme le montre notre courbe, elle atteint son plus bas niveau en 2022, année d'inflation, avant de se redresser. S&P Global la projette à 1,9% en 2025, avant un rebond en 2026 (2,6%).

Deux agences de notation soulignent les « risques d'exécution » du rachat de Casino

L'agence attribue la note BBB – au Groupement, au motif que la SLM doit maintenir un effet de levier de 3,5% au moins dans le cadre du rachat de magasins Casino dans un état dégradé. « *La Société les Mousquetaires supportera une grande partie du coût de redressement.* » Et de conclure : « *l'acquisition financée des 294 magasins présente des risques importants d'exécution car ils étaient sous-investis jusqu'à présent* ».

De son côté, EthiFinance attribue la note BBB et souligne la « *bonne diversification en termes de formats de magasins et de production* » des Mousquetaires. « *L'acquisition a certes détérioré l'état financier du groupe, mais nous tablons sur un effet de levier net ajusté de 3,7 à fin 2024 contre 2,8 à fin 2022 avant le rachat. Le groupe va se désendetter et revenir à un levier plus normal à fin 2026 (inférieur à 3) grâce à la baisse d'investissements et la vente d'actifs.* » Laquelle vient de commencer avec la cession de la moitié de ses murs au Portugal.

Le document financier détaille également les investissements courants du groupement (Capex), qui oscillent autour de 450 millions d'euros par an ces trois dernières années, et son résultat net qui varie entre 58 et 90 millions d'euros ces 5 dernières années (90 millions en 2023). Ce qui peut sembler très faible au regard du chiffre d'affaires, mais ces chiffres ne tiennent vraisemblablement pas compte des performances nettes des magasins.

[Cliquez ici pour télécharger le graphique en PDF](#)

Etude : avec la précarité alimentaire qui augmente, le nombre d'épicerie solidaires en forte hausse

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite de la montée de la précarité alimentaire en France, marquée par une augmentation de 40 % des épicerie solidaires en cinq ans. Ces structures diversifient leurs modèles pour répondre à des besoins croissants malgré des tensions économiques.

✨ Synthèse IA ✨

Selon l'observatoire des Épicerie Solidaires 2025, la précarité alimentaire en France ne fait qu'augmenter et se traduit par une augmentation de 40% du nombre d'épicerie solidaires.

Marie Cadoux

24 janvier 2025 \ 07h46



Près d'un Français sur six ne mange pas à sa faim. Selon les derniers chiffres du Crédoc (octobre 2024), la proportion de Français touchés est passée de 12 % à 16 % entre juillet et septembre 2022, un bond historique après une hausse de seulement 3 % entre 2016 et 2022. Ce niveau alarmant d'insécurité alimentaire ne semble pas sur le point de décroître, selon l'association nationale des épicerie solidaires (ANDES), qui regroupe près de 620 adhérents et vient de publier son observatoire. Voici les principaux éléments à retenir :

- En cinq ans, le nombre d'épicerie solidaires a augmenté de 40 %, passant de 380 structures en 2019 à 619 en 2024.

- Cette croissance s'est accompagnée d'une diversification des modèles d'épicerie pour mieux répondre aux attentes spécifiques des publics : les épicerie étudiantes ont été multipliées par 2,5 (de 22 à 54), tandis que le nombre d'épicerie itinérantes et mixtes a triplé, respectivement de 15 à 43 et de 13 à 37.

- Malgré une baisse significative des dons alimentaires et le poids de l'inflation, les épicerie solidaires parviennent à maintenir une offre diversifiée et qualitative. 30 % des produits proposés sont des fruits et légumes frais, et 28 % des protéines et produits laitiers.

- Les épicerie s'inscrivent dans une dynamique durable : 7 sur 10 proposent des produits bio et 6 sur 10 s'approvisionnent auprès de producteurs locaux. Cependant, les tensions économiques pèsent sur leur fonctionnement : 66 % des approvisionnements proviennent d'achats, contre seulement 34 % issus de dons. Cette dépendance accrue aux achats est renforcée par une chute de 29 % des dons collectés auprès de la grande distribution entre 2022 et 2023.

- Les épicerie appliquent un taux de participation financière moyen de 20 %, permettant aux bénéficiaires d'acheter leurs produits à une fraction de leur valeur marchande.

- Le modèle économique repose principalement sur des subventions publiques, représentant 69 % du budget moyen des épicerie, complétées par 23 % d'auto-financement via les ventes dans l'épicerie et 8 % issus de dons financiers. Les ressources humaines restent un défi : avec 2,4 salariés en moyenne par épicerie et un fort appui sur les bénévoles (17,5 en moyenne par épicerie), les structures peinent de plus en plus à recruter de nouveaux volontaires, notamment dans les territoires enclavés.



« Convaincre que l'on peut manger sain, avec un petit budget et peu de temps » [INTERVIEW]

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite du partenariat entre Thierry Marx et Picard pour promouvoir une alimentation saine et accessible. Le chef propose des recettes simples et abordables, adaptées aux contraintes des consommateurs, dans le cadre des 50 ans de l'enseigne.

✨ Synthèse IA ✨

Le chef Thierry Marx et Delphine Alazard-Courtier, directrice marketing produit, R & D et qualité chez Picard, ont collaboré pendant un an autour de la célébration des 50 ans de l'enseigne. Ils évoquent leur engagement pour le fait-maison et l'alimentation saine.

Marie Nicot

24 janvier 2025 \ 13h00



© Sylvie HUMBERT

Thierry Marx, chef cuisinier, qui a conclu un partenariat avec Picard à l'occasion des 50 ans de l'entreprise et Delphine Alazard-Courtier, directrice marketing produit, R & D et qualité chez Picard.

LSA - Qui est à l'origine du partenariat entre le chef Thierry Marx et Picard ?

Delphine Alazard-Courtier - À l'occasion des 50 ans de l'entreprise, nous avons réalisé un sondage interne pour connaître le nom du chef préféré. Thierry Marx a été plébiscité.

Nous avons organisé des échanges sur l'art de cuisiner à la maison, et l'envie de faire découvrir au plus grand nombre une alimentation simple, de qualité et à prix abordable.

Thierry Marx - De mon côté, il faut que mon cahier des charges corresponde à celui de la marque. Ce fut le cas avec Picard. Par exemple, je désire travailler avec les agriculteurs labellisés Bleu-Blanc-Cœur, dont les aliments contiennent naturellement des oméga-3. Je les soutiens depuis vingt-deux ans.

Comment s'est déroulée la collaboration sur un an ?

D. A.-C. - Au printemps, saison qui célébrait les liens de Picard avec le monde agricole, le chef a conçu six recettes à partir de produits bruts. À l'automne, saison dédiée au pouvoir d'achat, notamment celui des jeunes, il a animé une master class au Crous de l'université Paris-Saclay, afin de démontrer la possibilité de se nourrir sans se ruiner.

Et à partir du 25 novembre, à l'occasion de l'hiver, saison du partage, une bûche glacée signée Thierry Marx a été mise en vente dans le réseau. Pour chaque achat, 1 € a été reversé aux banques alimentaires. Le chef a été super disponible.

T. M. - J'ai échangé avec les services R & D et marketing de Picard, pour élaborer et tester les différentes recettes. Je veux convaincre que l'on peut manger sain, avec un petit budget et peu de temps. Le coût social de la malbouffe est considérable. Il faut donc répliquer. Prenez, par exemple, un filet de maquereau de chez Picard, ajoutez une purée de pomme de terre et un filet d'huile. Voici trois gestes bénéfiques pour votre santé. C'est tout le sens de mon action auprès des mangeurs de tous âges.

Comment s'est déroulée votre master class à l'intention des étudiants ?

T. M. - Tout est parti d'un jeu : comment se régaler quand on dispose seulement d'une bouilloire et d'un four micro-ondes ? Avec les légumes prédécoupés, Picard facilite le fait-maison. Du coup, une bouilloire suffit pour se préparer un potage Dubarry avec du chou-fleur. Un grand classique français et sans additifs ! Je suis d'accord avec le sociologue Claude Fischler, qui considère qu'une succession de gestes simples peut changer les habitudes.

D. A.-C. - Picard propose plus de 350 produits à moins de 3 €. Et lorsqu'on achète 1 kg de chou-fleur, on repart vraiment avec 1 kg de chou-fleur, sans feuilles, ni préparation.

Quel est le bilan de cet anniversaire ?

D. A.-C. - Très positif ! Depuis avril 2024, nous avons concilié la performance commerciale et la visibilité de nos engagements pour permettre à chacun de manger mieux, et plus responsable. Nous avons gagné plus de 30 000 nouveaux fans sur Instagram. L'événement du Crous, qui a réuni en live 300 étudiants, a ensuite été vu par plus de 3 millions de personnes sur les réseaux sociaux, en majorité des moins de 25 ans. Enfin, nous recensons sur cette année une bonne centaine d'articles de presse.

T. M. - Je ne connais ni les chiffres de vente, ni l'ampleur des retombées médiatiques. Je n'anime pas non plus les réseaux sociaux, ce n'est pas ma génération.

Prolongerez-vous cette collaboration ?

D. A.-C. - Pourquoi pas ? C'est à réfléchir... Ce qui est certain, c'est que l'offre Bleu-Blanc-Cœur est désormais entrée au sein de la gamme Picard.

T. M. - Je vous conseille de proposer un tartare d'algues. La petite entreprise bretonne Zalg, que je suis de près, commence la transformation d'algues brutes. On peut éviter les importations chinoises !

D. A.-C. - Oui, je connais Zalg. Je suis allée dans le Morbihan pour découvrir ce savoir-faire. C'est intéressant.

Qu'attendez-vous du Salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation (Sirha) ?

D. A.-C. - Je compte me rendre au salon pour piocher des idées de nouveaux produits.

T. M. - Le Sirha est devenu incontournable. Je m'y rends, tout comme je fréquente le Sial (Salon de l'innovation alimentaire, NDLR) pour échanger sur les innovations.

Manger mieux : l'ultratransformation, prochain défi de l'alimentation

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite des enjeux de l'ultratransformation des aliments, désormais au cœur des préoccupations des consommateurs et des autorités sanitaires. La transparence et la réduction des additifs sont identifiées comme les principaux défis pour les industriels.

✨ Synthèse IA ✨

La consommation d'aliments ultratransformés est associée à un risque accru de plusieurs pathologies mis en lumière par une littérature scientifique abondante. Pourtant, en l'absence d'un cadre réglementaire contraignant, les industriels de l'agroalimentaire peinent à s'emparer du sujet.

Marie Cadoux

24 janvier 2025 \ 06h00



© Rémi Malingrèy

Parmi les aliments ultratransformés emblématiques figurent les sodas sucrés ou édulcorés, les confiseries et barres chocolatées, les crèmes et certains produits de charcuterie.

Le contexte

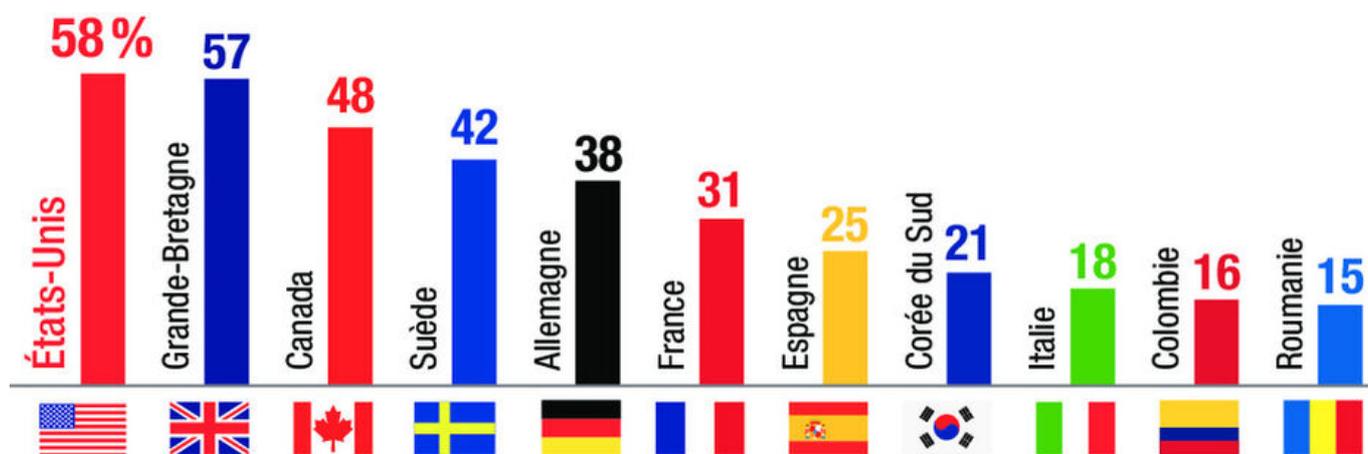
- **La modification des habitudes alimentaires depuis ces dernières années** se traduit par une hausse de la consommation d'aliments ultratransformés.
- **Les études épidémiologiques menées à l'échelle mondiale (près de 240)** établissent un lien entre le risque accru d'un certain nombre de pathologies et la consommation excessive d'aliments ultratransformés.
- Alors que les attentes des consommateurs pour davantage de transparence en matière d'information produit s'expriment de plus en plus fortement, **les industriels pourraient être contraints d'accélérer sur le sujet.**

« C'est pénible de devoir peler des pommes de terre. Moi, je n'ai pas beaucoup de temps. Mais, même au rayon surgelés, on ne trouve toujours pas de pommes de terre cuites sans agents de conservation », regrette Mathilde Touvier. Directrice en épidémiologie nutritionnelle à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale

(Inserm) et cocréatrice du label Nutri-score, la jeune quadra insiste : « Dites bien à vos lecteurs industriels qu'il y a un potentiel de valorisation énorme et beaucoup d'innovations à développer pour limiter la consommation d'aliments ultratransformés. »

Depuis son laboratoire, hébergé par l'université Sorbonne-Paris-Nord à Bobigny (93), Mathilde Touvier multiplie les travaux sur les dangers des aliments ultratransformés pour la santé. Rapportée dans un article du British Medical Journal (BMJ) en février 2018, sa première étude – menée conjointement avec des chercheurs de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), de l'université Paris 13 et du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) – suggère une association entre la consommation d'aliments ultratransformés et le risque de développer un cancer. Depuis, la chercheuse et son équipe enchaînent les publications scientifiques, pointant, année après année, un risque accru de plusieurs pathologies (maladies cardiovasculaires, diabète de type 2, surpoids, obésité, maladies inflammatoires...).

Presque le tiers des produits en France



Part moyenne des aliments ultratransformés dans le régime alimentaire des adultes par pays (en % de l'apport énergétique quotidien)

Source : *The British Medical Journal* (2023) sur la base d'enquêtes représentatives au niveau national

Vraie plausibilité des études

Pour mettre en lumière ce sujet, Mathilde Touvier dispose d'un outil de grande portée. Il s'agit de l'étude NutriNet-Santé lancée en 2009 par Roselyne Bachelot, alors ministre de la Santé et des Sports. Celle-ci compte près de 165 000 personnes qui, via une plate-forme sécurisée sur internet, partagent régulièrement leurs données de santé et d'alimentation. Ce suivi s'inscrit sur un temps long. La publication de 2018, qui établit un lien entre la consommation d'aliments ultratransformés et le risque de maladies cardiovasculaires, a ainsi été rédigée après avoir suivi 100 000 participants entre 2009 et 2018.

« Il s'agit d'études observationnelles qui ne permettent pas, à elles seules, de conclure à un lien de cause à effet, mais tout de même. Il y a nos études, et puis toutes celles qui ont été menées à l'échelle mondiale et qui montrent que ce ne sont pas juste des corrélations mais qu'il y a une vraie plausibilité », explique Mathilde Touvier. Prudente, la chercheuse reconnaît cependant que, pour l'instant, aucune instance internationale n'a officiellement statué sur les aliments ultratransformés, comme le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) a pu le faire sur les nitrites ou, plus récemment, sur l'aspartame.

De quoi, pour les industriels de l'agroalimentaire et les distributeurs, continuer à faire le dos rond pendant encore quelque temps ? « On passe notre tour sur ce sujet », répond une enseigne de distribution à notre demande d'interview. « Le sujet est complexe à aborder en l'absence d'une définition opérationnelle », s'excuse un industriel de la charcuterie. « Ça, c'est la technique classique pour gagner du temps. C'est la brèche dans laquelle s'engouffrent un certain nombre d'industriels qui n'ont pas envie ou qui ont peur d'avancer sur ces thèmes », s'agace David Garbous, président du collectif En Vérité.

Définition

Les aliments ultratransformés n'ont plus grand-chose à voir avec les matières premières dont ils sont issus. On dit qu'un aliment est ultratransformé quand :

- L'aliment d'origine a subi d'intenses transformations physiques, chimiques ou biologiques par des procédés industriels comme le cracking (fractionnement d'un aliment en de multiples composants), le prétraitement par friture ou le chauffage à très haute température.
- Des additifs et/ou ingrédients (maltodextrine, huiles hydrogénées, amidon modifié...) qui ne sont pas utilisés en cuisine à la maison sont ajoutés pour arriver au produit final. Ils peuvent être utilisés pour améliorer la saveur, la couleur, l'aspect et pour augmenter la durée de conservation du produit.

Source : Santé publique France

Attention aux idées reçues

Les scientifiques qui tirent la sonnette d'alarme n'ont, eux, aucun mal à définir ce qu'est un aliment ultratransformé. Pour cela, ils s'appuient sur les travaux de Carlos Augusto Monteiro. En 2009, l'épidémiologiste en poste à l'université de São Paulo jette un pavé dans la mare en disant qu'il faut arrêter de se focaliser sur la qualité nutritionnelle des produits (riches en fibres, en vitamines, gras, sucrés, salés) et considérer aussi la façon dont ils ont été transformés.

Il établit la classification Nova, qui range les aliments en quatre catégories, selon leur degré de transformation industrielle : les aliments bruts ou peu transformés (fruits, légumes, lait, œufs...) dans le groupe 1 ; les ingrédients culinaires (beurre, huile, sucre...) dans le groupe 2 ; les aliments transformés (pain, fromage, conserves) obtenus à partir des produits des deux premières catégories dans le groupe 3 ; et les aliments ultratransformés dans le groupe 4. Dans l'esprit du Brésilien, cette classification doit permettre de tester des hypothèses scientifiques. « *Pratiquement toutes les études épidémiologiques qui travaillent sur le lien entre les aliments ultratransformés et la santé se basent sur Nova* », confirme Mathilde Touvier.

« Beaucoup d'ingrédients proscrits dans notre cahier des charges ont une utilité. Le sirop de glucose rend le produit plus brillant et les arômes ajoutent de la gourmandise. Pour s'en affranchir, nous avons mené un gros travail de R & D. »

Adrien Decastille, cofondateur de Funkie

Mais de quels produits s'agit-il exactement ? Ingénieur agroalimentaire d'AgroParisTech et chercheur à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), Anthony Fardet, auteur en 2017 du livre *Halte aux aliments ultratransformés ! Mangeons vrai*, se montre volontiers pédagogue : « *Un aliment ultratransformé, c'est tout simplement un aliment qui contient au moins un marqueur d'ultratransformation. On les appelle les MUT et ils ont une fonction cosmétique. Ils sont utilisés pour modifier le goût, la couleur, l'arôme et/ou la texture d'un produit.* »

Selon le chercheur, il faut distinguer au moins quatre grandes catégories de MUT. Il y a les additifs cosmétiques (colorants, texturants et modificateurs de goût), les arômes (naturels, de synthèse et extraits), les autres ingrédients non-additifs et non-arômes (sirop de glucose, dextrose, graisses hydrogénées...) identifiables en regardant la liste des ingrédients du produit acheté et, enfin, plus difficiles à appréhender pour le consommateur, des traitements comme la cuisson-extrusion et le soufflage, appliqués surtout aux féculents. « *Ces traitements technologiques sont des MUT parce qu'ils déconstruisent les aliments, les rendent moins masticables, moins rassasiants et augmentent leur index glycémique, ce qui n'est pas bon pour la santé bien sûr si consommés régulièrement* », indique Anthony Fardet.

Mais le fait est là. On retrouve ces MUT dans une part importante de notre consommation. Selon l'étude NutriNet-Santé, les aliments ultratransformés pèsent pour 31 % de l'apport énergétique quotidien d'un adulte en France et près de 46 % pour les moins de 18 ans. « *À l'échelle internationale, la France se trouve dans une situation intermédiaire. Ce pourcentage est plutôt, selon la littérature scientifique, de 15 % en Roumanie, en Grèce et en Colombie, et s'élève à près de 60 % aux États-Unis et au Royaume-Uni* », observe Mathilde Touvier.

Parmi les aliments ultratransformés emblématiques figurent les sodas sucrés ou édulcorés, les confiseries et barres chocolatées, les crèmes et certains produits de charcuterie. « *Nous avons ces produits en tête parce*

que, sur le plan nutritionnel, ils ne sont pas très bons. Mais attention aux idées reçues. L'ultratransformation et la composition nutritionnelle sont deux dimensions différentes », souligne Mathilde Touvier.

Pour en prendre la mesure, la chercheuse cite quelques exemples. Celui de la biscotte aux céréales, dont le profil nutritionnel est plutôt correct mais qui peut contenir des additifs, ou ces yaourts aromatisés dans lesquels on retrouve des arômes et des carraghénanes, soit des additifs alimentaires employés comme épaississants et gélifiants.

Des arômes et des sucres en quantité

Top 3 des ingrédients ultratransformés les plus utilisés par les industriels

- **1** Arômes naturels et de synthèse, présents dans 34,5 % des produits
- **2** Dextrose 12,1 %
- **3** Sirops de glucose 9,3 %

Source : base de données ScanUp 2024, spécialiste de la data sur les produits alimentaires

Néfastes pour l'ensemble du vivant

« Avec l'ultratransformation, les industriels ont choisi la facilité. Le sirop de glucose coûte dix fois moins cher que le sucre de table. Même chose pour les arômes de fruits, bien plus faciles à utiliser et beaucoup moins chers que de vrais fruits. Dans un contexte de guerre des prix que se livrent les enseignes de la grande distribution, cela permet d'abaisser les coûts de production avec des MUT très bon marché et d'optimiser les propriétés sensorielles des produits », pointe Anthony Fardet.

Pour le chercheur de l'Inrae, la bataille à mener contre l'ultratransformation est rude car, outre ses bénéfices économiques pour certains, les modes de vie ont aussi évolué, laissant peu de temps au fait-maison. Mais il met en garde et défend une vision holistique : « C'est l'ensemble de l'aliment ultratransformé qui pose problème et pas uniquement un seul MUT, et c'est aussi le pourcentage total de calories dans notre régime qui compte. Cette réalité souligne l'importance d'avoir une approche globale, d'autant plus que ces aliments ultratransformés sont aussi néfastes pour le vivant dans son ensemble à travers les systèmes socio-économique et de production qui les génèrent. »

Alors que les Français se montrent de plus en plus sensibles à la transparence des informations fournies sur les emballages, l'ultratransformation est-elle le prochain dossier chaud des industriels et distributeurs ? « Il y a une attente des consommateurs et une alerte des scientifiques. Je pense que les entreprises prennent un véritable risque à s'arc-bouter sur ces sujets. Au contraire, quand on lâche la créativité des équipes, je l'ai vu dans mes expériences passées, cela donne des perspectives, ça revalorise l'innovation en interne », commente David - Garbous.

La transparence de l'information, une préoccupation croissante des Français

Qualité nutritionnelle, impact environnemental, origine des ingrédients et même dimension ultratransformée du produit... Et si toutes ces informations étaient regroupées dans le cadre d'une étiquette intégrale. C'est en tout cas le parti pris défendu par le collectif En Vérité, qui regroupe une soixantaine de marques, et par le Planet-score, outil de mesure et de transparence environnementale lancé par l'Institut de l'agriculture et de l'alimentation biologiques.

Pour convaincre les industriels de l'agroalimentaire et aussi les pouvoirs publics d'aller dans cette direction, le collectif En Vérité a mené une étude avec l'institut Appinio auprès d'un millier de consommateurs en septembre 2024. Résultat, la crainte d'une confusion entre les différents logos est écartée. Au contraire, 70 % des Français interrogés estiment que l'affichage intégral est plus clair et simplifie le choix. Pour spécifier la dimension ultratransformée, l'étude a soumis un bandeau noir entourant le logo Nutri-score. 69 % des personnes interrogées ont trouvé ce dispositif pertinent.



Une étiquette intégrale pourrait afficher les informations.

Le plaisir et non la culpabilisation

De la créativité, ce n'est pas ce qui manque à Funkie. L'entreprise, créée en 2016 sous le nom de Funky Veggie par Adrien Decastille et Camille Azoulai, s'attache à revisiter les incontournables du rayon petit déjeuner, en version « zéro ingrédient bizarre ». Après sa pâte à tartiner baptisée Ouf sans huile de palme et même sans huile tout court, l'entreprise vient de lancer ses céréales Les Pop et Les Paf. « *Même s'il n'y a pas à ma connaissance de définition officielle et précise de ce qu'est un aliment ultratransformé, pour nous, c'est très clair. Zéro ingrédient bizarre, cela veut dire une liste courte et compréhensible d'ingrédients, pas d'additifs, pas d'arômes, pas de conservateurs, pas de faux sucres et pas de sirops de sucre* », détaille Adrien Decastille.

Pour lancer ses Paf et Pof, Funkie a pris deux références leaders du marché et les a ainsi retravaillées afin que le consommateur non initié comprenne la liste d'ingrédients. Mais pour la petite entreprise (3 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2024), le challenge à relever n'est pas simple parce que « *beaucoup des ingrédients proscrits dans notre cahier des charges ont une utilité. Par exemple, le sirop de glucose rend le produit final plus brillant et les arômes ajoutent à la gourmandise du produit. Pour s'en affranchir, nous avons mené un gros travail de R & D* », reconnaît Adrien Decastille.

« Les industriels ont choisi la facilité. Le sirop de glucose coûte dix fois moins cher que le sucre de table. Cela permet d'abaisser les coûts de production et d'optimiser les propriétés sensorielles des produits. »

Anthony Fardet, chercheur à l'Inrae

Et le process n'est pas le seul défi à relever. « *Il y a aussi le prix. Beaucoup de ces ingrédients proscrits, comme le sirop de glucose, sont à bas coût. Ce n'est pas simple pour nous de rester compétitifs en les remplaçant par des ingrédients plus nobles, qui plus est bio et en origine France le plus possible* », complète le cofondateur de Funky.

Autre exemple montrant d'autres voies possibles que celle de l'ultratransformation pour l'alimentation des Français et l'industrie agroalimentaire, celui de Biocoop. « *Les industriels et les distributeurs ont travaillé à l'amélioration de leur note au Nutri-score, en ayant bien souvent recours à des ingrédients ultratransformés. Pour nous, ce n'est pas entendable* », commente Emmanuelle Joye, chargée de recherche et développement pour Biocoop. Depuis cinq ans, l'enseigne bio cherche à améliorer ses produits à marque propre en s'appuyant sur un cahier des charges exigeant, baptisé Goûm, qui bannit plus de 500 ingrédients ultratransformés.

Biocoop opte pour des ingrédients simples

Depuis 2020, Biocoop a retravaillé 90 recettes en s'appuyant sur le cahier des charges Goûm, qui bannit plus de 500 ingrédients ultratransformés. « *Fin 2022, nous avons reformulé toute la charcuterie et tous les biscuits qui contenaient des marqueurs d'ultratransformation. Et depuis 2022, nous travaillons à la deuxième vague qui consiste à éliminer la pectine et les arômes de nos produits. Les résultats se concrétisent. Fin 2024, 95 % des produits à marque Biocoop sont éligibles à l'allégation Ingrédients simples du cahier des charges Goûm* », explique Emmanuelle Joye, chargée de R & D pour Biocoop.

Après avoir travaillé à l'amélioration de son offre, l'objectif de l'enseigne bio est désormais d'innover et de lancer de nouveaux produits sans marqueurs d'ultratransformation.



L'enseigne a revu 90 recettes, dont celle de son Cordon bleu.

Un cahier des charges mis au point par Kelly Frank, ingénieure en sciences des aliments et fondatrice de Goûm, une agence de services dédiés aux marques alimentaires. Avant Goûm, la jeune femme a fait partie, en 2017, de l'aventure Siga. La start-up qui s'est arrêtée en 2022 avait mis au point une application pour évaluer le degré de transformation des aliments. Dans le cadre de sa mission, Kelly Frank a évalué plus de 60 000 aliments et 25 000 ingrédients afin de caractériser la bascule des ingrédients dans l'ultratransformation. C'est à partir de cette expertise qu'elle a bâti le cahier des charges Goûm et lancé le logo Ingrédients simples, qui distingue des produits dont la fabrication est proche du fait-maison.

Mis à disposition des marques et des fabricants gratuitement, ce logo est déjà utilisé par une quarantaine de marques, dont Biocoop, Nudj ou Biorgane. « *Ce qui m'intéresse, c'est de montrer que quand un produit est bien fait grâce à un savoir-faire et avec des matières premières de qualité, il peut régaler le consommateur. La lutte contre l'artificialisation de l'alimentation passera par le plaisir et non par la culpabilisation* », assure-t-elle. Après Biocoop, le rêve de Kelly Frank serait d'embarquer un distributeur conventionnel dans une démarche similaire. « *Cela serait un signal fort pour le marché* », déclare la consultante.

Cet article est issu de l'édition du 16 janvier 2025



Mon-marche.fr, Biocoop... Ces e-commerçants avec la plus forte croissance d'audience en 2024

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite de la montée en puissance des e-commerçants bio et locaux comme Mon-marche.fr et Biocoop. Ces acteurs enregistrent une croissance rapide en misant sur des circuits courts et des produits responsables.

✨ Synthèse IA ✨

Sans surprise, ChatGPT et Temu se distinguent par les plus fortes croissances dans le classement général établi par Similarweb à partir de l'analyse du trafic web et de l'utilisation des applications d'entreprises. Mais qu'en est-il des performances des e-commerçants dans les secteurs de la mode et de l'alimentaire ?

Emilie-Xuân Nguyen

24 janvier 2025 \ 14h05

mon-marché.fr On vous livre où ? Rechercher un produit ou une recette

À L'AFFICHE FRUITS & LÉGUMES BOUCHERIE & POISSONNERIE FROMAGERIE & TRAITEUR ÉPICERIE & BOISSONS

Livraison de courses en ligne

Fruits et légumes français

| Produit | Pays | Prix | Unité |
|--------------------------|--------|--------------------|---------------|
| La Pomme rubis gold HVE | France | 2,92€ | Par 4 (840 g) |
| La Poire sweet sensation | France | 4,40€ | Par 4 (880 g) |
| L'Épinard | France | 1,75€ (2,50€ -30%) | 500 g |
| La Betterave crue | France | 0,94€ | Par 2 (380 g) |
| Le Crosne | France | 6,50€ | 250 g |

Le site mon-marché.fr possède également deux boutiques, une à Paris et une à Puteaux.

Qui a le plus attiré d'internautes en 2024 par rapport à l'année dernière ? Pour le savoir, Similarweb a analysé le trafic web et l'utilisation des applications (voir méthodologie dans l'encadré), notamment en matière de mode et d'alimentation, pour établir des classements d'e-commerçants avec la plus forte croissance annuelle.

À noter, qu'il est souvent plus facile pour un site avec une petite audience de connaître une forte croissance en pourcentage qu'un site déjà bien établi... d'où l'absence de certains mastodontes de la grande consommation dans ces classements. En effet, un site avec une plus petite audience peut croître plus vite en pourcentage parce qu'il part d'une base plus faible.

La croissance exponentielle de mon-marché.fr

Le site de e-commerce mon-marché.fr, filiale de Prosol, principal exploitant des magasins Grand Frais et Fresh, se hisse à la 1re place du classement de Similarweb dans la catégorie alimentation et boissons. En croissance de 98 %, le spécialiste du frais est passé de 76 800 visiteurs en moyenne par mois en 2023 à... 152 100 visiteurs moyens par mois en 2024. Autre distributeur à faire partie du top 10 : biocoop.fr, avec une croissance de 40 % entre 2023 et 2024.

À LIRE AUSSI

Mon-marché.fr, le concept hyper-urbain de Prosol

Si on descend dans le classement, de la 11e à la 20e place, labellevie.com a vu son nombre de visiteurs uniques croître de 28 %, de 90 600 en moyenne en 2023 à en moyenne 115 600 visiteurs uniques par mois en 2024. Du côté d'E.Leclerc, son site traiteur.leclerc a progressé de 17 %, passant de 101 300 visiteurs uniques moyens par mois en 2023 à 118 400 en 2024. Enfin, franprix.fr a progressé de 15 % en passant de 110 500 visiteurs moyens en 2023 à 127 300 en 2024.

Et le n°1 dans la mode est...

Graindemalice.com ! Dans la catégorie des vêtements et des accessoires, Similarweb a placé ce site de mode pour femme à la première place. Ce dernier a cru de 92 % passant de 78 700 visiteurs uniques par mois en 2023 à... 150 800 en 2024. Le site spécialisé dans les habits plus size yoursgrandestailles.fr. se place à la 2e place avec une croissance d'audiences de 90 % par rapport à 2023. Les sites de mode premium balzac-paris.com et soeur.fr font également de belles croissances.

Si on descend dans le classement, de la 11e à la 20e place, arlettie.com a crû de 45 % en passant de 57 200 visiteurs uniques par mois en 2023 à... 82 700 en 2024. Le site de ventes événementielles haut de gamme est suivi de birkenstock.com (+43 %, passant de 186 100 visiteurs uniques par mois en 2023 à 266 500 en 2024).

Dans le top 20 se trouvent également la marque de sac polene-paris.com (+41%), le site de ventes événementielles thebradery.com (+39%) ou encore la marque de luxe amiparis.com (+38%) et l'enseigne du groupe H&M cos.com (+37 %). Ainsi, les sites vendant des vêtements et des accessoires premium voire de luxe sont ceux qui ont le plus crû entre 2023 et 2024.

Méthodologie

Ce classement identifie les entreprises présentes en ligne et à la croissance la plus rapide, en analysant le trafic web et l'utilisation des applications dans 5 catégories différentes. D'un côté, Similarweb a analysé des sites ayant une moyenne de plus de 100 000 visites mensuelles, en les classant selon la plus forte augmentation annuelle (sur un an) des visiteurs uniques (2024 par rapport à 2023). De l'autre, l'entreprise a analysé les applications avec les versions Android et iOS – au moins 5 000 utilisateurs actifs mensuels (UAM) sur chaque plate-forme et 10 000 UAM combinés – en les classant en fonction de la plus forte croissance annuelle.



La mobilisation contre la suppression de l'Agence Bio s'intensifie

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite de la mobilisation croissante pour préserver l'Agence Bio. Jugée cruciale pour le développement de l'agriculture biologique en France, sa suppression inquiète les acteurs de la filière.

✨ Synthèse IA ✨

La suppression annoncée de l'Agence Bio continue de susciter une vague d'indignation au sein du secteur agricole et de la société civile. Plusieurs organisations ont lancé des pétitions pour interpeller la Commission mixte paritaire et rejeter cet amendement avant le 30 janvier.

Sylvie Lavabre

24 janvier 2025 \ 16h48



La mobilisation s'amplifie dans la filière pour soutenir l'Agence Bio menacée de disparition.

L'association Agir pour l'Environnement a initié une pétition intitulée "Refusons la suppression de l'Agence Bio !", exhortant les citoyens à exprimer leur refus de cet amendement visant à supprimer l'Agence française de promotion et de développement de l'agriculture biologique, mesure qu'elle qualifie de "régression écologique, sanitaire et sociale". Cette pétition a déjà recueilli plus de 35 000 signatures. Parallèlement, la plateforme "Shake Ton Politique" propose aux citoyens d'interpeller directement les parlementaires membres de la Commission mixte paritaire, prévue le 30 janvier, pour les inciter à rejeter l'amendement. Le Réseau Environnement Santé (RES) a également relayé ces initiatives, soulignant les dangers de la suppression de l'Agence Bio et appelant à une mobilisation avant la date fatidique.

Une décision incohérente et destructrice

Ces actions viennent renforcer l'appel du Cluster Bio, qui avait déjà invité les consommateurs à signer une pétition similaire. Philippe Camburet, président de la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique), avait précédemment dénoncé cette décision gouvernementale qu'il juge incohérente et destructrice : *"On nous explique, en pleine crise de la bio, qu'il faut supprimer l'acteur chargé de promouvoir nos produits. C'est du grand n'importe quoi"*.

Depuis trois ans, l'agriculture biologique connaît une baisse marquée de la consommation. Les familles professionnelles et l'Agence Bio collaboraient avec le gouvernement pour enrayer cette tendance. Avec 15 % des fermes françaises engagées dans le bio, ce modèle est reconnu pour ses bénéfices en termes de santé publique, de qualité des sols et de protection de l'eau potable. Mais cette suppression inquiète. La FNAB pointe un manque de vision politique : *«On navigue à vue depuis des années : aides supprimées, marchés en crise, puis aides d'urgence. C'est ingérable. »*

Appel à une mobilisation citoyenne

Les acteurs de la filière appellent à une mobilisation citoyenne massive pour préserver cet organisme essentiel à la promotion et au développement de l'agriculture biologique en France. La Commission mixte paritaire se réunira le 30 janvier pour statuer sur cet amendement. D'ici là, les défenseurs de la bio espèrent une mobilisation accrue pour faire entendre leur voix et empêcher la suppression de l'Agence Bio.

Pourquoi Carrefour s'intéresse autant aux gares

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite de l'intérêt stratégique de Carrefour pour les gares. En y implantant des points de vente adaptés aux besoins des voyageurs, l'enseigne renforce sa proximité et son positionnement urbain.

✨ Synthèse IA ✨

Carrefour a annoncé le 23 janvier la signature d'un accord de douze ans avec Lagardère Travel Retail et SNCF Gares&Connexions pour s'implanter dans 150 gares d'ici à 2030. Sous la forme de magasins physiques sous trois enseignes, Carrefour Express, Api et Potager City, mais aussi de points de retrait. Explications.

Magali Picard

24 janvier 2025 \ 11h29

3 min. de lecture



Dag Rasmussen, Marlène Dolveck et Alexandre Bompard devant le Carrefour City de la gare Saint-Lazare, qui voit passer plus de 130 millions de passagers chaque année.

L'accord est suffisamment important pour que Alexandre Bompard, Marlène Dolveck et Dag Rasmussen aient fait le déplacement le 23 janvier au sous-sol de la gare Saint-Lazare, devant l'un des Carrefour City dont le rendement au m² (25 000 euros) est l'un des plus importants parmi les quelques 5000 points de vente de proximité du groupe. Le PDG de Carrefour, la directrice générale de SNCF Gares et Connexions et le PDG de Lagardère Travel Retail se sont félicités de concert d'un partenariat de douze ans signé pour installer 150 magasins ou points de retrait dans des gares françaises d'ici à 2030, au rythme de 30 par an. Des gares où il

faut « *plus de services et plus de vie* » pour reprendre les mots de Marlène Dolveck, qui ne soient pas de « *simples lieux de passage, mais des lieux vivants* », selon le patron de Lagardère Travel Retail.

Un appel d'offres remporté de haute lutte

Pour Carrefour, c'est une jolie victoire qu'Alexandre Bompard n'a pas manqué de souligner. Déjà parce que dans cet appel d'offres long et complexe, il n'était pas le seul... Selon nos informations, Monoprix, adossé à un autre acteur, était aussi dans la course. « *Voilà longtemps que j'avais envie de ce partenariat. Nous visons a minima 150 magasins dans les grandes gares et les moins grandes.* » A minima parce que l'accord est un accord cadre, qui a nécessité de longs mois de travail, compte tenu de la complexité de l'implantation de magasins dans les zones de flux. Lagardère Travel Retail joue le rôle d'assembler en ayant en charge l'opérationnel, la gestion du personnel, Carrefour s'occupant de l'offre et de l'agencement des magasins. Le premier verse une redevance au second, calculée en fonction du chiffre d'affaires, et au concédant, SNCF Gares et Connexions en l'occurrence. Objectif : ouvrir dans 150 gares donc, dont un tiers de magasins physiques et deux tiers de points de retrait de courses effectuées sur le site de Carrefour.

150 gares au moins, trois enseignes

Les premiers seront en très grande majorité sous enseigne Carrefour Express, entre 80 et 400 m², avec une forte proportion de produits à marque Carrefour (40%), des produits frais et du snacking, à l'image du magasin Carrefour City de la gare Saint-Lazare. Ici, la moitié du chiffre d'affaires (11 millions d'euros par an) est réalisée par les produits frais et 15% par le snacking, deux fois plus que dans un magasin normal. La satisfaction d'Alexandre Bompard s'explique aussi par la visibilité et le business que ces lieux de trafic vont apporter à Carrefour. NielsenIQ a calculé que le rendement au m² dans les gares qui voient défile plus de 5 millions de voyageurs par an atteint 9581 euros, soit près de 40% de plus que la proximité classique (6852 euros au m²).

Plus les gares sont fréquentées, meilleur est le rendement au m²

Mais Carrefour ne vise pas que les grandes gares. « *Le commerce de flux représente une formidable opportunité pour tester des concepts* », avait lancé il y a quelques mois Benoit Soury, directeur exécutif de la proximité chez Carrefour. C'est chose faite. L'alliance avec Lagardère et Sncf va accueillir aussi deux de ses derniers nouveaux concepts, l'un réservé aux campagnes, l'autre aux villes. Api, enseigne créée fin 2022 qui compte 110 magasins aujourd'hui approvisionnés par Carrefour, fera son entrée dans les petites gares. Sans personnel, le voyageur-client pourra y pénétrer à l'aide d'un QR Code.

Le deuxième s'appelle Potager City et fait partie intégrante de la stratégie offensive menée par le numéro deux de la distribution alimentaire dans la proximité. L'enseigne lancée par Carrefour il y a maintenant deux ans vise 10 à 15 ouvertures en 2025, ce qui portera son parc à 30 magasins. A ce rythme, Potager City pourrait compter une centaine de points de vente dans trois ans, du moins, c'est l'objectif affiché par Benoit Soury. Recentrés autour des fruits et légumes, qui pèsent entre 60 et 65% du chiffre d'affaires, et une offre de 500 à 600 références, ces petits magasins, à l'allure aussi soignée qu'un primeur un peu chic, peuvent jouer leur rôle dans ces gares, lieux de vie.

Les Echos

Ces combats judiciaires qui attendent l'ancien patron de Casino

✦ Synthèse IA ✦

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite des défis juridiques de l'ancien PDG de Casino. Plusieurs dossiers sensibles, dont des litiges financiers, menacent de ternir l'image de l'ex-dirigeant et du groupe.

✦ Synthèse IA ✦

Jean-Charles Naouri devrait comparaître devant le tribunal judiciaire de Paris, en octobre, aux côtés du patron de presse controversé Nicolas Miguet, pour « corruption » et « manipulation de cours ». Loin de baisser les bras, l'ancien PDG déchu contre-attaque.



Jean-Charles Naouri, patron déchu de Casino, va se retrouver face à la justice au cours des années à venir. (Michel Euler/AP/SIPA)

Par [Laurence Boisseau](#), [Isabelle Couet](#)

Publié le 22 janv. 2025 à 07:00 Mis à jour le 22 janv. 2025 à 13:37

PREMIUM Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Nicolas Miguet, gourou des boursicoteurs et patron de presse controversé, a l'habitude de comparaître devant la justice. Ce n'est pas le cas de Jean-Charles Naouri, ex-PDG de Casino. Pourtant, ils devraient comparaître ensemble devant le tribunal judiciaire de Paris, comme l'a révélé « La Lettre ». Les deux hommes sont suspectés de faits de « corruption privée », « passive » pour le premier, « active » pour le second, ainsi que de « manipulation de cours ». Le groupe Casino est mis en cause pour les mêmes faits que Jean-Charles Naouri. Le procès est prévu en octobre 2025.

Le 23 décembre dernier, les prévenus ont reçu une « note aux fins de poursuite » de la part du Parquet national financier (PNF). Ce document, consulté par « Les Echos », clôturait une enquête ouverte il y a près de cinq ans à la suite d'un signalement de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Elle précède une citation qui ne devait plus tarder à être envoyée.

Attaques de fonds

Au coeur de cette affaire : un contrat de consultant conclu entre, d'une part, le groupe de distribution et son patron et, d'autre part, [Nicolas Miguet, condamné 18 fois par la justice](#) et qui exécute actuellement une peine de prison à domicile pour avoir manipulé le cours de sa propre société. Le PNF est convaincu que, sous couvert de ce contrat, Jean-Charles Naouri aurait payé le propriétaire de journaux boursiers pour soutenir le cours du titre Casino entre septembre 2018 et mi-juin 2019.

Sur cette période, l'entrepreneur a fait des recommandations d'achat à ses abonnés sur l'action du distributeur, sans dire qu'il avait touché 823.535 euros de la part de Casino. Fin août 2018, le titre avait subi des attaques de la part de nombreux fonds. En quelques jours, l'action avait perdu plus de 18 %.

LIRE AUSSI :

[ENQUETE - D'Eurotunnel à Casino, l'étau se resserre autour de Nicolas Miguet, le gourou des boursicoteurs](#)

Nicolas Miguet avait expliqué que sa mission consistait à lever une armée de petits actionnaires face aux gros investisseurs qui n'hésitaient pas à vendre ou à prêter leurs titres Casino à des spéculateurs. Il aurait en outre commis des délits d'initiés en réalisant des opérations suspectes sur Carrefour et Casino, peu avant le 24 septembre, date à laquelle a été annoncée une tentative de rapprochement (avortée) entre les deux géants de la distribution.

Jean-Charles Naouri ne baisse pas les bras. Le 9 juillet, ses avocats, les cabinets Canu-Bernard & Associés, Huc-Morel Labrousse et Lombard Baratelli Astolfi, ont déposé une plainte avec constitution de partie civile adressée au juge Tournaire.

Victime d'un complot

Ils y développent tout un argumentaire selon lequel l'ancien PDG de Casino serait la victime d'un complot alliant Muddy Waters, auteur dès 2015 d'une note assassine dénonçant la dette très élevée de Rallye, maison mère de Casino, des fonds d'investissement, des analystes, mais aussi Alexandre Bompard, le patron de Carrefour, et Matthieu Pigasse, conseiller de ce dernier et alors banquier chez Lazard. Cette plainte, que « Les Echos » ont pu voir, fait le lien entre la chute du cours de Casino en Bourse et l'intérêt qu'aurait porté Carrefour au distributeur stéphanois.

Le complot aurait été ourdi [par le milliardaire Abilio Diniz, ennemi juré de Jean-Charles Naouri](#), par ailleurs actionnaire important de Carrefour jusqu'à son décès en 2024. Cette plainte évoque des « liens entre M. Miguet et Carrefour » et souligne que « ces liens n'[ont] étonnamment jamais soulevé [...] d'interrogation [...] des autorités en charge du traitement de cette procédure ». Les avocats de Jean-Charles Naouri enfoncent le clou : « A l'évidence, M. Miguet obtenait des informations auprès de Carrefour, notamment sur la tenue des conseils d'administration. »

LIRE AUSSI :

[ENQUETE - Jean-Charles Naouri, la chute d'un surdoué](#)

A leurs yeux, le propriétaire de journaux boursiers serait mêlé au complot contre Casino ou aurait tout au moins agi comme un « agent double ». En soulevant ce point, les avocats du PDG déchu espèrent obliger la justice à lier les deux procédures - leur plainte avec constitution de partie civile et celle issue du signalement de l'AMF visant leur client et Nicolas Miguet.

Si les deux affaires devaient être jointes, cela permettrait de gagner du temps et éloignerait la perspective d'une peine pour l'ancien patron de Casino, qui fêtera ses 76 ans cette année. La plainte avec constitution de partie civile aboutit presque systématiquement à la nomination d'un juge d'instruction. C'est pourquoi la défense de Jean-Charles Naouri a choisi cette voie, les différentes plaintes déposées auparavant n'ayant jamais prospéré.

Audition d'Alexandre Bompard et Matthieu Pigasse

Des auditions d'Alexandre Bompard et de Matthieu Pigasse ont été menées au cours des derniers mois, dans le cadre de l'enquête menée par le PNF, selon nos informations. Elles font suite aux demandes des avocats de Jean-Charles Naouri, qui ont souhaité qu'une vingtaine de personnes soient entendues.

Un autre volet de l'affaire Casino est devant la justice : une plainte au pénal pour escroquerie au jugement a été déposée en décembre 2023 par les actionnaires individuels, héritiers du fondateur du distributeur de Saint-Etienne, Geoffroy Guichard, défendus par l'avocat Thomas Amico. Ils considèrent que le tribunal de commerce a été trompé lors de la mise en sauvegarde du holding de Casino, en mai 2019.

LIRE AUSSI :

[ENQUETE - Casino, le dossier qui irradie la place de Paris](#)

[ENQUETE - Atos, Casino, Orpea... peut-on encore croire les entreprises ?](#)

Selon une note produite par leur avocat et vue par « Les Echos », des incohérences figurent dans le jugement ouvrant [le plan de sauvegarde](#). Le ratio d'endettement et la trésorerie indiqués seraient le reflet d'une mauvaise comptabilisation de l'affacturage. L'enquête préliminaire, conduite par la Brigade financière, est toujours en cours.

En parallèle, l'avocate Sophie Vermeille, qui représente des investisseurs, a assigné Casino, Jean-Charles Naouri, et Franck Hattab (ex-dirigeant du holding Rallye) en responsabilité civile, pour diffusion d'informations trompeuses. Une indemnisation totale de 32 millions d'euros leur est réclamée.

D'autres actions en responsabilité civile pourraient être prochainement engagées contre des acteurs du dossier. D'anciens membres du conseil d'administration de Casino pourraient être visés, selon nos informations, notamment au sujet des comptes de 2022. Interrogée, la nouvelle direction du groupe ne commente pas mais indique que les « procédures sont relatives à des faits antérieurs au changement de gouvernance, qui date de mars 2024 ».

Laurence Boisseau et Isabelle Couet

Les Echos

La grande offensive de Carrefour dans les gares SNCF

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite de la stratégie d'expansion de Carrefour dans les gares. Ces implantations répondent à la demande de praticité des consommateurs urbains et voyageurs.

✨ Synthèse IA ✨

Carrefour va développer avec Lagardère Travel Retail une nouvelle offre pour le compte de la SNCF en installant 30 magasins par an dans les gares d'ici à 2030. Le distributeur renforce ainsi son leadership sur le marché de la proximité.



Alexandre Bompard, PDG de Carrefour, voit dans la signature de ce contrat « le signe de la vitalité de la stratégie d'expansion du groupe sur le réseau de proximité ». (Gilles ROLLE/REA)

Par [Julia Lemarchand](#)

Publié le 23 janv. 2025 à 18:00 Mis à jour le 24 janv. 2025 à 12:05

C'est un appel d'offres stratégique que vient de remporter Carrefour aux côtés de Lagardère Travel Retail. Pour l'occasion, Alexandre Bompard, PDG du numéro 2 de la distribution, et Dag Rasmussen, PDG du groupe leader des magasins dit de « flux » (aéroports, gares, hôpitaux...) ont affronté le froid jeudi pour signer en personne le nouveau contrat qui les lie avec SNCF Gares & Connexions, représenté par sa directrice générale Marlène Dolveck.

L'accord prévoit l'exploitation d'une trentaine de magasins par an pendant cinq ans partout en France, dans des gares, petites, moyennes ou grandes. « Il s'agit du premier contrat d'envergure nationale sur une offre alimentaire dans les gares », explique Raphaël Poli, directeur du retail chez SNCF, qui loge 1.200 commerces dans environ 800 gares. Le chiffre d'affaires de ces commerces s'élève à 1,9 milliard d'euros en 2024, soit +6,8 % par rapport à 2023.

Contrat sur 12 ans

Un tiers des 150 magasins signés dans ce contrat sera composé de Carrefour Express (des magasins de 80 à 400 m²), le reste sera largement composé de Click & Collect. Le tout permettant aux voyageurs de se restaurer (snacking), d'effectuer ou de récupérer leurs courses sur leur trajet domicile-travail. L'ambition de la SNCF de simplifier le quotidien des voyageurs et riverains se conjugue avec la volonté de Carrefour de creuser son sillon sur la proximité, l'un des moteurs de croissance pour l'enseigne.

Pour le géant de la distribution, qui n'était présent jusque-là que dans une quinzaine de gares, ce contrat offre l'assurance d'une place réservée pour 12 ans pour chacun des 150 magasins qui ouvriront d'ici à 2030 - le groupe n'exclut pas d'aller au-delà. Sur ce total, une dizaine est directement reprise à ses concurrents (Monoprix, Intermarché, Franprix...) arrivant en fin de contrat. Le reste concerne des nouveaux magasins. Tous seront en franchise, l'exploitant étant Lagardère Travel Retail.

La « proximi », seul format de magasins en croissance

150 magasins, c'est peu rapporté aux 4.700 magasins de proximité du groupe qui a réalisé près de 2 milliards d'excédents brut d'exploitation (Ebitda) au premier semestre 2024. Cependant, ce format qui représente 7,8 % du marché en 2024 est le seul à croître en France, selon Kantar, alors que les supermarchés et, surtout, les hypers sont à la peine.

LIRE AUSSI :

[Comment Carrefour peut sortir de son impasse boursière](#)

[Pourquoi Carrefour refond son programme fidélité](#)

Alexandre Bompard, PDG de Carrefour, y voit « le signe de la vitalité de la stratégie d'expansion du groupe sur le réseau de proximité à la suite d'une année record d'ouvertures et d'expansion en France ». L'enseigne a ouvert près de 400 magasins en 2024 en France. Chiffre auquel s'ajoutent, en janvier 2025, les 92 magasins en Occitanie de Puig & Fils (Spar, Casino et Vival).

Les gares, nouveau marché à conquérir

Dans le cadre de cette stratégie, les gares - tout comme [les stations d'autoroute](#) - représentent un levier d'autant plus intéressant que ces magasins, où 40 % des produits sont en marques propres, sont particulièrement rentables au mètre carré.

Ces zones de flux offrent aussi des espaces d'expérimentation intéressants. En l'espèce, Carrefour prévoit dans les gares l'ouverture de plusieurs Potager City, son nouveau concept de distribution de fruits et légumes et produits frais (une quinzaine existe déjà en France). De même que des supérettes Api en libre-service (plus de 110 existent déjà en France dans les zones rurales).

Autant de raisons qui motivent la signature de futurs contrats. Le groupe concourt actuellement pour un appel d'offres avec Altarea pour les 45 gares du Grand Paris qui seront construites d'ici à 2030.

Julia Lemarchand

Les Echos

Se serrer la ceinture sans trop souffrir, le nouveau credo des Français en 2025

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite des ajustements budgétaires des ménages français face à l'inflation. Les consommateurs privilégient les dépenses essentielles tout en cherchant à maintenir leur confort et leur qualité de vie.

✨ Synthèse IA ✨

Les Français sont nombreux à prévoir de réduire encore leurs achats cette année, tout en gardant des dépenses plaisir. Dans ce contexte, la montée en puissance l'an dernier de la seconde main ou du discount non alimentaire devrait se poursuivre.



Les Français de plus de 64 ans ont été les champions des dépenses en 2024. (Douglas R. Clifford/Zuma-rea)

Par [Clotilde Briard](#), [Dominique Chapuis](#)

Publié le 23 janv. 2025 à 18:18 Mis à jour le 23 janv. 2025 à 19:50

Les Français sont bien décidés à continuer à se serrer la ceinture en 2025. C'est ce qui ressort de l'étude d'AlixPartners « La grande conso à l'heure des arbitrages budgétaires », publiée jeudi. Même si l'inflation est au plus bas, [la reprise des achats en volume](#) n'est pas pour demain. 40 % des consommateurs se disent même prêts à réduire leurs dépenses dans les prochains mois.

Le résultat, selon l'étude, d'un pouvoir d'achat toujours contraint, et d'un changement des habitudes de consommation. « 89 % des Français disent avoir repoussé un projet d'achat, précise Emilie Dubuc, chargée de la distribution chez AlixPartners. Un sur deux a décidé de ne pas aller au restaurant. La vente de vêtements et de chaussures souffre aussi. » Toutes les classes sociales sont concernées. « Les incertitudes politiques amplifient cette tendance », estime Olivier Abtan, expert du luxe.

LIRE AUSSI :

DECRYPTAGE - Alimentation, tourisme, restaurants : une année 2024 encore marquée par l'inflation

EN CHIFFRES - Coup de froid sur la consommation des Français malgré le reflux de l'inflation

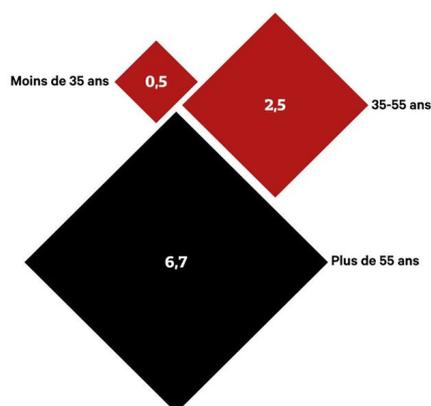
Néanmoins, dans ce contexte tendu, [les Français se réservent quelques échappatoires](#). La priorité avec l'argent disponible est de voyager (30 %). « Il y a le désir de consacrer le budget à des expériences, et donc à des souvenirs, plutôt qu'à des biens, pour s'évader, poursuit Olivier Abtan. C'est un phénomène qu'on connaît dans le luxe depuis une dizaine d'années. » Et les tendances de consommation, qui se sont dessinées l'an dernier, devraient s'accroître.

• Les seniors copient les jeunes

En 2024, les Français les plus âgés ont été, de loin, les plus prêts à ouvrir leur porte-monnaie. Chez les plus de 64 ans, les dépenses ont ainsi augmenté de 8 % quand celles des moins de 35 ans stagnaient, selon le Baromètre Digital & Payments de BPCE L'Observatoire agrégeant les transactions de 20 millions de cartes bancaires, soit une sur cinq.

Les dépenses de consommation par carte sont portées par les seniors

Evolution des montants dépensés par carte en 2024, en %



SOURCE : BAROMÈTRE DIGITAL & PAYMENTS (GROUPE BPCE)

LesEchos

Les plus de 64 ans se mettent plus que jamais à reprendre à leur compte les habitudes initiées par les jeunes générations. Ils ont ainsi déboursé l'an dernier 22 % de plus qu'en 2023 pour avoir accès au streaming musical. Les 55 à 64 ans ont aussi augmenté de 28 % leurs achats en valeur de [produits de fast-fashion](#) contre seulement 12 % pour les moins de 25 ans.

En parallèle, la mode de seconde main poursuit sa croissance avec une hausse de 17 %, pour un panier moyen de 22 euros. « Dans l'électronique et l'électroménager, les produits reconditionnés connaissent une ascension fulgurante depuis 2019 », complète Myriam Dassa, directrice du Baromètre Digital & Payments du Groupe BPCE.

Le recours aux marketplaces est aussi entré dans les moeurs, avec une progression de 22 % des montants. Tout comme le réflexe de faire ses emplettes auprès des enseignes de discount non

alimentaire. Les dépenses y ont augmenté de 8 % et même de 14 % chez les CSP +. « Une nouvelle clientèle se laisse séduire », poursuit-elle. Au détriment des acteurs traditionnels du bricolage, de l'aménagement et de la décoration.

• Les sites de rencontre en berne

Selon le baromètre, la restauration rapide, le tourisme, la cosmétique ou encore les jeux vidéo font partie des secteurs faisant mieux que la moyenne. Les loisirs culturels connaissent, eux, une spectaculaire progression de 20 %.

LIRE AUSSI :

[Apple, Amazon ou Walmart : les marques américaines continuent à dominer le monde](#)

[EXCLUSIF - Budget : pourquoi Bercy s'est trompé de 11 milliards d'euros sur les recettes de la TVA](#)

Du côté des perdants, les sites de rencontre affichent une baisse des dépenses de 13 % et même de 19 % chez les 25 à 34 ans. « Le secteur est victime de la lassitude des Français mais aussi de la rationalisation globale des dépenses », estime Myriam Dassa. Il y a également moins d'appétit pour les bus longue distance, en léger recul, mais aussi pour les librairies ou les jardineries et fleuristes dont les hausses sont plus modestes que la moyenne.

• Les entreprises sur le qui-vive

Face aux évolutions, les dirigeants, selon l'étude d'AlixPartners, s'attendent à ce que 2025 apporte un lot supplémentaire de crises (67 %).

« Ils sont conscients qu'ils vont devoir faire évoluer leur business model, en termes de gammes de produits ou de distribution, détaille Etienne Sebaux, spécialiste des produits de grande conso. Mais ils restent optimistes dans la capacité de s'adapter. » Une confiance liée au chaos traversé depuis 2020 par les entreprises, et leur aptitude à y avoir fait face.

[La cybersécurité est un des enjeux pour les entreprises](#) en 2025. 49 % des personnes interrogées dans l'étude en font une priorité, selon AlixPartners, alors que certaines ont subi des attaques ces derniers mois. Le déploiement de l'intelligence artificielle dans leur organisation est aussi une question, « alors que les dirigeants ne maîtrisent pas toujours ces nouvelles technologies », souligne Emilie Dubuc.

L'évolution des taux d'intérêt (46 %), ainsi que la régulation et les taxations à venir sont source d'inquiétude (44 %), à l'image des droits de douane que les Etats-Unis menacent de mettre en place. Cela pourrait constituer une menace pour les fabricants de mode français qui font produire en Chine, et exporte ensuite vers les Etats-Unis. La question d'un changement de localisation pourrait alors se poser.

Clotilde Briard et Dominique Chapuis

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

Prix des matières premières agricoles : 25 cotations à surveiller en 2025

✨ Synthèse IA ✨

[Synthèse de l'article par notre IA :](#)

L'article traite des cotations clés à suivre pour anticiper l'évolution des prix des matières premières agricoles en 2025. Ces fluctuations impactent directement les filières alimentaires.

✨ Synthèse IA ✨

Les variations des prix des matières premières agricoles et alimentaire ont été fortes et parfois imprévisibles ces dernières années. Les cours de la viande bovine, ovine et les cours du porc, les cours des produits laitiers industriels, cotations des fruits et légumes transformés (les principaux), ainsi que les cours matières premières (céréales, huiles végétales, alimentation animale, sucre, cacao, café) et frets... La rédaction vous propose une sélection de 25 matière premières agricoles à surveiller cette année.

Publié le 13 janvier 2025 - Par Virginie Pinson



Comment vont évoluer les prix alimentaires en 2025 ? Les points de vigilance sont nombreux.

© Les Marchés

Comment vont évoluer les prix des matières premières agricoles et agroalimentaires en 2025 ? Aux *Marchés*, nous n'avons malheureusement pas de boule de cristal pour vous prédire les cotations de l'an prochain, mais la rédaction a tout de même travaillé à mettre en lumière 25 cotations à surveiller en 2025. Une année qui s'avère assez imprévisible, tout comme le comportement de Donald Trump qui a promis une nouvelle **guerre commerciale**. L'escalade entre la Chine et les USA pourrait conduire à une réorganisation des flux mondiaux. L'Union européenne, plutôt conciliante en 2018, pourrait riposter plus nettement cette fois-ci. A cette incertitude d'ordre **géopolitique** s'ajoutent les points d'interrogation sur la guerre en Ukraine et la situation au Proche-Orient.

Il faudra prendre en compte le **dérèglement climatique**, qui a un effet central sur les productions agricoles. Autre incertitude, les **zoonoses**, après la grippe aviaire, la MHE, la FCO de sérotype 8, que réserve 2025 ?

Lire aussi : Marchés agricoles et agroalimentaires : 10 facteurs à surveiller en 2025

- **6 prix à suivre sur le marché de la viande**
 - Les prix des vaches allaitantes pourraient être tenus par le manque d'offre
 - Quelles perspectives en vaches laitières ?
 - Les prix des jeunes bovins allaitants peuvent-ils battre de nouveaux records ?
 - Les prix des petits veaux vont-ils changer de paradigme ?
 - Le cours du porc s'essouffle à Plérin
 - Vers une flambée inédite des prix de l'agneau à Pâques ?
- **2 prix à guetter en volaille**
 - Les prix des œufs devraient rester fermes en pleine transition vers l'alternatif
 - La volaille face aux importations
- **3 cotations à examiner en produits laitiers**
 - La flambée des prix du beurre va-t-elle se calmer ?
 - Un marché à l'équilibre pour la poudre de lait ?
 - Les prix des fromages abordent 2025 sous pression
- **3 marchés des fruits et légumes à étudier**
 - La pomme de terre, toujours plus transformée
 - Les prix des concentrés de tomates dépendant de la Chine
 - La demande en compote devrait rester tonique
- **9 prix des matières premières à contrôler (huiles, céréales, oléoprotéagineux, sucre, exotiques...)**
 - Les cours des huiles végétales pourraient rester élevés dopés par l'huile de palme
 - Un tassement attendu pour les prix de l'huile d'olive
 - Les prix des tourteaux de soja seront-ils plus lisibles en 2025 ?
 - Un manque de pois, l'indépendance protéique de la France toujours hors de portée
 - Les prix du blé vont-ils se reprendre ?
 - Le maïs va-t-il pâtir de Donald Trump ?
 - Des prix du sucre dans la continuité ?
 - Vers de nouveaux records en cacao ?
 - Coup de chaud sur le marché du café
- **2 indicateurs à garder à l'œil pour le transport**
 - Les coûts de transport routier vont encore augmenter
 - Le coût du fret maritime par conteneur va-t-il baisser ?

Découvrir : Utiliser la base de cotations Les Marchés, 14 millions de prix des produits agricoles et alimentaires

6 prix à suivre sur le marché de la viande

Les prix des vaches allaitantes pourraient être tenus par le manque d'offre

A 5,54 €/kg en moyenne sur 2024, la **cotation FranceAgriMer de la vache Viande R** au stade entrée abattoir dépassait de 1,4 % son niveau moyen de 2023. L'an dernier, les prix ont progressé de janvier à août, où ils ont atteint leur record, avant de se tasser puis d'être stables sur novembre-décembre. La tension domine toujours sur le marché de la viande bovine, des suites de la décapitalisation. Pour les abattoirs, difficile de tourner à plein régime alors que l'offre est insuffisante.

Lire aussi : Viande : Où sont les abattoirs menacés de fermeture en France, et pourquoi ?

Du côté de la consommation, le **tassement de l'inflation** est une bonne nouvelle mais l'évolution des habitudes, avec de la viande bovine souvent mangée en restauration, pénalise la filière française. Deux facteurs pourraient influencer les **cours de la viande bovine** cette année. D'une part, la FCO, qui a entamé le potentiel de production. De l'autre, le **Mercosur**. Si un accord a été trouvé entre l'UE et l'alliance de ces pays sudaméricains, il n'est pas encore appliqué et pourrait achopper sur la mobilisation des opposants, notamment les agriculteurs.

Quelles perspectives en vaches laitières ?

S'affichant en moyenne à 4,32 €/kg sur l'année 2024, la **cotation entrée abattoir de la vache laitière O3**, publiée par FranceAgriMer, n'a pas réussi à égaler son niveau de 2023, avec un écart de 6,12 %. Les prix n'ont dépassé ceux de 2023 qu'à compter de mi-novembre. Mais l'hiver 2024 a vu les **prix des vaches européennes** bondir dans toute l'Union. L'offre est limitée et la demande des industriels de la transformation est au rendez-vous. Les prix irlandais dépassent même les prix français depuis plus d'un mois. Tout laisse à penser que, sans atteindre des records similaires à ceux de 2022, les **prix des vaches laitières** peuvent rester fermes dans les semaines à venir.

Les prix des jeunes bovins allaitants peuvent-ils battre de nouveaux records ?

Au premier semestre, le **marché du jeune bovin allaitant** n'a pas semblé tenir ses promesses, avec des cours légèrement en retrait de leur haut niveau d'un an plus tôt. Mais ils ont dépassé leur montant de 2023 fin juin et, finalement, sur l'ensemble de l'année la cotation des JB Viande R3 (hors Blondes et Parth.) a dépassé de 1,4 % son niveau d'un an plus tôt. Les prix ont même nettement décollé à l'automne, faisant dépasser des records au prix moyen pondéré des gros bovins. Les **exportations françaises de viande bovine** se sont révélées dynamiques pour la fin de l'année. Car notre principal concurrent sur les marchés allemands, italiens et grecs, la Pologne, a bénéficié de la demande turque. Selon l'USDA, les achats turcs se maintiendraient sur 2025 et pourraient donc continuer de faire un appel d'air sur tout le marché communautaire.

Les prix des petits veaux vont-ils changer de paradigme ?

Les **prix des petits veaux mâles laitiers** étaient historiquement très saisonniers. Une hausse au printemps, puis une baisse à la fin de l'été, ils étaient déterminés par la saison des vêlages et celle des mises en place des veaux de boucherie. Mais de 2019 à 2023, cette saisonnalité a été mise à mal par les difficultés du **marché du veau de boucherie**. Et sur l'ensemble de 2024, la moyenne nationale foirail des petits veaux mâles laitiers de 45-50 kg calculée par FranceAgriMer s'est affichée à 101,48 €/tête, 25 % de plus qu'en 2023. Les **prix des petits veaux** ont connu une belle hausse estivale puis une évolution atypique avec une remontée sur novembre, à cause du manque d'offre. Alors que les engraisseurs espagnols comptent sur les animaux français, et que l'offre est réduite à cause des **différents variants de la FCO**.

Le cours du porc s'essouffle à Plérin

9,84 % c'est l'écart moyen entre la **cotation** établie sur le **Marché du porc français** (MPF) en 2024 par rapport à l'année 2023. Depuis fin octobre, elle est retombée aux niveaux de la période en 2019. Actuellement, le prix du porc témoigne d'un relatif équilibre entre l'offre et la demande. La filière souffre d'une **baisse de la production**, d'une **concurrence de la charcuterie espagnole** à l'import et d'une **Chine** réticente aux achats sur les marchés étrangers.

Vers une flambée inédite des prix de l'agneau à Pâques ?

Le **prix moyen pondéré des agneaux** a fini 2024 à 10,53 €/kg, un record historique. L'offre française décroche, des suites de la FCO qui a encore plus touché le cheptel ovin que les bovins. Si un tassement des prix n'est pas exclu à court terme, avec une demande qui va se montrer d'autant plus prudente que les cours sont hauts, pour Pâques, tout laisse à penser **qu'il n'y aura pas assez d'agneau français**. De nouveaux records tarifaires pourraient alors être battus.

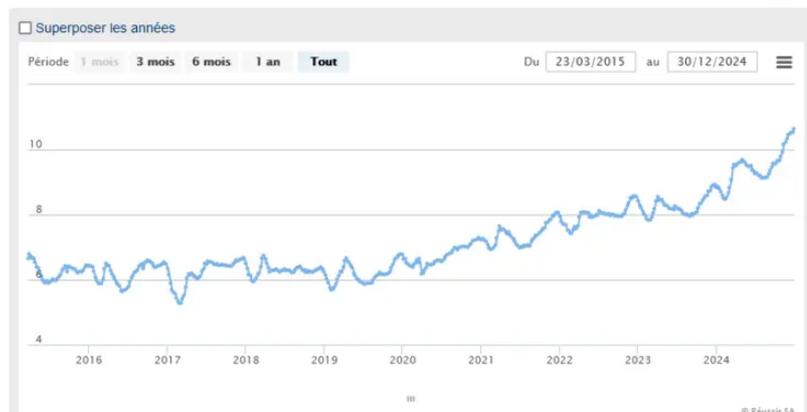
Agneau du 30/12/2024 au 05/01/2025

Ajouter aux favoris

France - Moy. hebdo. FranceAgriMer, Prix Moyen Pondéré, Entrée abattoir

10,64 EUR/kg carcasse +0,11

Source : FranceAgriMer



Les prix des agneaux ont battu plusieurs fois des records en 2024

Et si l'importation peut soulager le marché, les cours britanniques et irlandais n'en sont pas moins eux aussi à des niveaux très élevés. Les disponibilités de la Nouvelle-Zélande ne sont pas attendues plus toniques qu'en 2024 mais l'Australie présente, elle, une offre supérieure.

2 prix à guetter en volaille

Les prix des œufs devraient rester fermes en pleine transition vers l'alternatif

En 2024, la **TNO**, (Tendance Nationale Officiuse) de l'**œuf** destiné à l'industrie, établie chaque jeudi par Les Marchés, n'a pas dépassé son niveau historique de 2023, quand la **grippe aviaire** avait perturbé le marché, mais est restée très élevée au regard des années précédentes. Si la grippe aviaire reste une des principales préoccupations de la filière française, l'année 2025 s'annonce complexe. Car beaucoup de distributeurs ont pris des **engagements pour sortir de la cage à partir de 2025**. Or l'offre en sol, le code 2, pourrait bien être insuffisante, ce qui devrait conduire à des mouvements de prix différents selon les codes. D'autre part, les flux en provenance d'**Ukraine** pourraient bien peser sur le marché de l'œuf, même si en 2024 la demande restait globalement supérieure à l'offre sur le marché européen.

La volaille face aux importations

La volaille tricolore a fait son retour dans les assiettes des Français en 2024 après un désastreux épisode de grippe aviaire. Le **poulet** s'est nettement imposé comme la volaille préférée des consommateurs aux dépens des autres espèces. Le retour de l'offre et la **baisse des prix de l'alimentation animale** ont permis une petite détente des prix mais la concurrence étrangère est toujours rude. Les produits ukrainiens continuent de pénétrer le marché européen. La signature de l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur risque de bouleverser la filière. Quant aux **produits sous signe de qualité**, ils ont été très pénalisés par l'inflation.

Lire aussi : Prix de l'aliment volaille : 5 facteurs à surveiller en 2025

3 cotations à examiner en produits laitiers

La flambée des prix du beurre va-t-elle se calmer ?

En moyenne sur l'année 2024, la **cotation spot du beurre**, publiée par Atla, s'est affichée à 6 549 €/tonne, c'est 32 % de plus que son niveau moyen de 2023. L'année a été marquée par un record historique en septembre,

mais depuis les prix se sont tassés, tout en restant élevés. Les principaux analystes jugent probable un maintien des prix du beurre européen à des niveaux plutôt supérieurs à la moyenne alors que le potentiel de progression de la collecte est limité par le contexte européen (mesures environnementales et maladies animales) mais que la demande est attendue fidèle.

Beurre du 30/12/2024 au 05/01/2025

[Ajouter aux favoris](#)

France - Atla, 82 % mg, en équivalent cube 25 kg, spot (nouveaux contrats)

Source : Atla



Les cours du beurre ont été chaotiques en 2024, avec des cotations parfois interrompues faute d'offre ou d'acheteurs prêts à mettre le prix

Lire aussi : A quoi ressemblera l'Europe laitière dans 10 ans ?

Un marché à l'équilibre pour la poudre de lait ?

Le **marché de la poudre de lait écrémé** n'a pas surpris en 2024. L'on s'attendait à une certaine stabilité, les cotations françaises sont restées dans un tunnel entre 2 315 €/tonne et 2 630 €/tonne. L'offre est limitée mais la demande est régulière, sans plus, car la Chine ne devrait pas revenir aux achats, il est donc possible que 2025 ne soit pas plus évolutive.

Les prix des fromages abordent 2025 sous pression

Après s'être envolés en fin d'été, dans le sillage des inquiétudes sur la collecte laitière européenne, les **prix des fromages industriels** sur le marché européen se sont tassés avec l'hiver, tout en restant supérieurs à leurs niveaux de 2023. Le ralentissement économique a pesé sur la demande des pays tiers notamment asiatiques, mais le marché intérieur européen reste au rendez-vous. Les analystes de la Rabobank tablent sur un maintien des prix des produits laitiers industriels à un niveau élevé.

3 cours des fruits et légumes à étudier

La pomme de terre, toujours plus transformée

La consommation de **pomme de terre** en frais stagne, voire s'érode, mais ses versions **transformées**, à commencer par les **frites**, ont toujours le vent en poupe. La demande des industriels est très dynamique, d'autant plus que la France inaugure de nouvelles capacités de transformation. Mais la filière appelle les agriculteurs à la prudence dans les superficies plantées et à la contractualisation. De quoi limiter les risques de retournement du marché et s'attendre à des prix qui pourraient rester fermes et des tensions sur les approvisionnements.

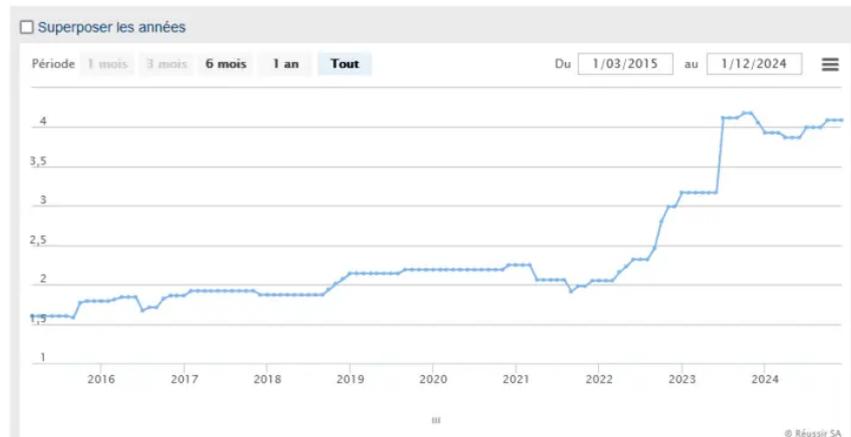
Produits de pommes de terre du 01/12/2024 au [Ajouter aux favoris](#)

31/12/2024

France - Surgelés, 714, Frites longues au four

4,09 EUR/kg

Source : FranceAgriMer - RNM



Ils se sont envolés en 2023, les prix des frites surgelées n'ont pas redescendu depuis

Les prix des concentrés de tomates dépendant de la Chine

La Chine est devenue leader mondial de la production de tomates en 2024, dépassant l'Italie, grâce à un bond de ses volumes de 70 % en deux ans. Ces produits sont destinés à l'export, la Chine étant un pays assez peu consommateur. Mais les champs de tomates du Xinjiang sont cultivés par des Ouighours contraints au travail forcé. Certains pays ont donc banni les produits chinois, comme les États-Unis et le Royaume-Uni. L'Anicav, association européenne de la conserve de légumes, appelle l'UE à imposer **un embargo sur le concentré de tomate chinois**, ou, a minimum, à mettre **en place des taxes de 60 %**. Cette concurrence plombe actuellement les prix sur le marché européen. Quant à la filière française, elle tente de se reconstituer, mais elle pèse pour à peine 10 % du marché et la France est très loin de l'autonomie.

La demande en compote devrait rester tonique

Dans un **marché des fruits transformés** qui accuse le coup de l'inflation, les achats des ménages de compotes sont restés toniques. La récolte 2024 de pommes a été meilleure cette année, et les stocks dépassent leur niveau de l'an dernier selon Agreste, néanmoins les fruits de qualité iront vers le frais, pas l'industrie. Les prix à la production de la pomme sont en recul de 2 % sur un an mais dépassent de 17 % la moyenne de la période 2019-2023.

9 cours des matières premières à contrôler

Les cours des huiles végétales pourraient rester élevés dopés par l'huile de palme

Les **prix de l'huile de palme** ont augmenté tout au long du second semestre 2024, ils ont même dépassé et c'est inédit, ceux des huiles de soja. Alors que les disponibilités en tournesol sont réduites par la mauvaise récolte, le **marché des huiles végétales** commence donc 2025 dans la tension. Il semble peu probable que l'offre s'améliore en huile de palme. D'une part car l'Indonésie a entériné le passage à 40 % de biocarburant, issu en grande partie de l'huile de palme, sur son territoire, réduisant les disponibilités export. Mais aussi car les **plantations** sont vieillissantes en Indonésie comme en Malaisie, avec une chute des rendements.

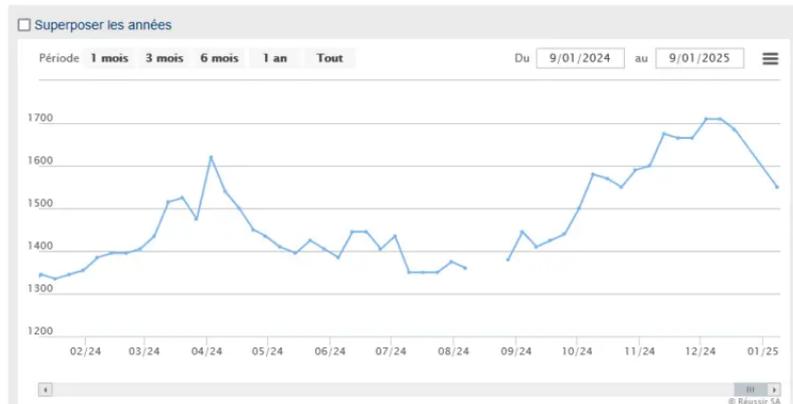
Huile de palme au 08/01/2025

[Ajouter aux favoris](#)

Marché mondial, Huile de palme raffinée alim. Animale Franco Bretagne

1550 EUR/tonne (V)

Source : La Dépêche - Le Petit Meunier



Les prix de l'huile de palme ont monté de septembre à décembre 2024

Sans égaler les records atteints lors du début de la guerre en Ukraine, les **prix du tournesol** sont restés très élevés sur le marché français depuis la très mauvaise récolte 2024. La météo lors de la prochaine récolte sera donc décisive, ainsi que la stratégie des tritrateurs ukrainiens.

Un tassement attendu pour les prix de l'huile d'olive

Les campagnes 2022/23 et 2023/24 ont été désastreuses pour **l'huile d'olive européenne** avec les fortes chaleurs et les sécheresses. Mais la campagne 2024/25 semble être bien meilleure avec un niveau de production qui se rapprocherait des 2 millions de tonnes, soit 25 % de plus que la campagne précédente. Les disponibilités des pays-tiers seraient aussi plus larges. Pour autant, il ne faut pas s'attendre à une chute rapide des cours puisque les **stocks sont vides**.

Les prix des tourteaux de soja seront-ils plus lisibles en 2025 ?

Sur la seconde partie de 2024, le flou dominait le **marché du soja** avec des opérateurs qui étaient frileux pour s'engager au vu du manque de lisibilité sur la **mise en œuvre du règlement européen contre la déforestation importée**. La directive a finalement été reportée d'un an, ce qui laisse davantage de temps à Bruxelles pour en définir concrètement les modalités. Néanmoins il est probable que l'offre soit limitée fin 2025. A noter, le développement des **cultures de soja non-OGM en Ukraine**.

Un manque de pois, l'indépendance protéique de la France toujours hors de portée

A cause de la météo maussade sur l'Hexagone en 2024, la **récolte de pois et de féveroles** a été mauvaise. Les disponibilités pour les fabricants d'aliments sont donc réduites et ils doivent chercher les protéines du côté du **soja importé**. Une substitution dans les fabrications qui fait l'effet d'un recul pour **l'indépendance protéique de la France**.

Lire aussi : « Le volume de 2,7 millions de tonnes de soja importé en France lors de la saison 2022-2023 sera difficile à réduire », selon François Cholat, président du Snia

Les prix du blé vont-ils se reprendre ?

Le **marché du blé** est assez maussade actuellement, avec, sur la seconde partie de 2024, des prix inférieurs à leurs niveaux de 2023. La **récolte russe** est néanmoins attendue en baisse sur 2025 ce qui est un facteur haussier à surveiller. Pour autant, la récolte sudaméricaine en cours est correcte. Il faudra aussi rester vigilant

sur la tenue des achats des grands importateurs. Le **Gasc**, agence de l'état égyptien, a été remplacé par le **Mostakbal Misr**, agence militaire.

Le maïs va-t-il pâtir de Donald Trump ?

Sur le maïs, comme sur le soja, les volontés de Donald Trump d'ouvrir un nouveau chapitre de **guerre commerciale avec la Chine** notamment pourraient perturber le marché ; car la Chine peut riposter. Or les stocks sont concentrés aux États-Unis. Dans le même temps, la **sécheresse en Argentine** entraîne des conséquences sur la production du pays, ce qui suscite quelques inquiétudes des opérateurs.

Des prix du sucre dans la continuité ?

En 2024, les **prix du sucre** sont restés sous leur niveau de 2023, en lien avec le retour du Brésil à l'exportation. La tendance est pour l'heure à la baisse alors que la campagne bat son plein en Thaïlande et que les perspectives du rapport offre/demande sont favorables, quoi que les analystes ne soient pas unanimes. La CGB estime que le marché international pourrait afficher un certain statu quo sur la campagne 2024/25. Pour la filière française, néanmoins, l'accord commercial avec le Mercosur est une très mauvaise nouvelle, qui arrive après la perte du marché britannique à la suite du Brexit et la hausse des importations en provenance d'Ukraine.

Lire aussi : Le prix du sucre à un plus bas en 3 ans à Londres

Vers de nouveaux records en cacao ?

A New York, la **cotation du cacao** a exposé et dépassé les 10 000 \$/tonne puis les 12 000 \$/tonne fin 2024, du jamais vu. Entre fin octobre et mi-décembre elle a bondi de plus de 90 %. Depuis, les prix ont reculé mais demeurent à des niveaux élevés. La tension demeure sur le marché. Du côté de l'offre, la **dernière récolte ivoirienne** vient d'être revue à la baisse, les stocks chutent. La demande, quant à elle, tremble pas. Elle est ferme, les produits transformés étant associés à la notion de plaisir.

Lire aussi : Produits laitiers : pourquoi surveiller les prix du cacao

Coup de chaud sur le marché du café

Sur les **prix du café** aussi, la tension était palpable en 2024, avec un record en 52 ans pulvérisé. La nouvelle campagne est à regarder avec attention. Alors que la sécheresse sévit dans les régions productrices du Brésil, premier exportateur mondial, la Chine est de plus en plus aux achats. Dans le même temps, la demande ne faiblit pas dans l'Union européenne.

2 indicateurs à garder à l'œil pour le transport

Les coûts de transport routier vont encore augmenter

En moyenne annuelle, l'évolution des **coûts du transport routier de marchandises** hors carburant s'élève à + 5,5 % en 2024 selon le CNR, notamment tiré par les coûts de personnel de conduite et de structure. Pour 2025, la CNR s'attend à une nouvelle hausse, plus ou moins prononcée selon le budget à venir. En effet, le projet de financement pour la sécurité sociale pour 2025 (PLFSS 2025) modifie les formules de calcul de réduction générale de cotisations employeurs (couramment appelée allègement « Fillon ») ce qui conduirait à une **hausse des coûts de revient** hors carburant comprise entre +3,3 % et +7,3 %.

Le coût du fret maritime par conteneur va-t-il baisser ?

Le **prix du transport de conteneurs** sur la route maritime Asie/Europe du Nord est resté élevé en 2024 sous l'effet des attaques des milices Houthis en Mer Rouge. Comme les bateaux doivent faire le détour par le cap de Bonne-Espérance, les conteneurs sont immobilisés en mer plus longtemps. Une amélioration de la situation pourrait se traduire par une détente du marché. A noter, une compétition qui s'annonce accrue entre les compagnies maritimes sous l'effet de la recomposition des alliances entre géants du secteur.

Article écrit grâce aux judicieux conseils d'Adèle d'Humières de La Dépêche-Le petit Meunier, Julia Commandeur de FLD et Sheila Kolani des Marchés.

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

Fièvre aphteuse : un coup dur pour le marché du porc en Allemagne

✦ Synthèse IA ✦

[Synthèse de l'article par notre IA :](#)

L'article traite des conséquences de la fièvre aphteuse sur le marché du porc en Allemagne. Cette crise sanitaire perturbe les exportations et alourdit la pression économique sur les éleveurs.

✦ Synthèse IA ✦

La cotation du porc a chuté en Allemagne, au déséquilibre du marché s'ajoutant les conséquences du cas de fièvre aphteuse. En France, le prix du porc à Plérin s'est effrité.

Publié le 16 janvier 2025 - Par [Catherine Takougang](#)

Porc au 15/01/2025

➤ Ajouter aux favoris

Allemagne, Production, classe E

1,72 EUR/kg carcasse -0,1

Source : Vereinigung der Erzeugergemeinschaften für Vieh und Fleisch e.V.



Le cours du porc en Allemagne en janvier 2025 : des prix en recul par rapport à 2024

© Les Marchés

La référence allemande du **porc** a de nouveau perdu 10 centimes ce 15 janvier, atteignant son plus bas niveau pour un début d'année depuis trois ans. Cette chute s'explique par une offre toujours abondante. Les abattoirs, saturés, peinent à accueillir de nouveaux animaux, entraînant un alourdissement du poids des carcasses ces derniers jours. Parallèlement, la demande s'affaiblit, malgré de bonnes ventes pour les échine et les poitrines. Cette baisse d'intérêt pour le porc en janvier est un phénomène saisonnier qui ralentit traditionnellement l'activité de la filière.

La filière allemande menacée par la fièvre aphteuse

À cela s'ajoute un nouvel obstacle : **l'apparition de trois cas de fièvre aphteuse** près de Hoppegarten, dans la région de Berlin. Ce problème sanitaire a conduit plusieurs pays, dont le Royaume-Uni, l'Argentine et la Corée du Sud à imposer des **restrictions sur les importations de viande**, dont de porc en provenance d'Allemagne. Ces mesures pourraient peser lourdement sur les exportations allemandes, alors que le pays est le **quatrième exportateur de porc** au sein de l'Union européenne. Face à ces défis, l'Allemagne reste dans l'incertitude quant à sa capacité à écouler des stocks de porc qui continuent de s'accumuler.

« ce cas en Allemagne peut fortement dérégler le marché du porc européen »

Une fièvre aphteuse qui inquiète tous les opérateurs européens, comme le confirme François Vally, président de la Fnp « *ce cas en Allemagne peut fortement dérégler le marché du porc européen* ». En Espagne, les prix ont enregistré une baisse de 1,5 centime.

Légère baisse du prix du porc en France

Cependant le marché du porc français, a quant à lui perdu 0,1 centime/kg seulement, sur son prix de référence ce jeudi 16 janvier 2025, la France a connu sa **première baisse** depuis le 30 octobre 2024. C'est la forte variabilité des positions entre les acheteurs, qui a causé cette réduction du prix, entraînant un écart significatif de 1,6 centime entre l'enchère la plus haute et l'enchère la plus basse, selon le Marché du porc français. Cependant, le contexte français reste favorable, avec une dynamique d'abattage bien présente.

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

Volaille Label Rouge : « la reprise se confirme en 2025 »

✦ Synthèse IA ✦

[Synthèse de l'article par notre IA :](#)

L'article traite de la reprise du marché de la volaille Label Rouge. Malgré les difficultés récentes, les ventes repartent à la hausse, témoignant d'une confiance renouvelée des consommateurs.

✦ Synthèse IA ✦

Après deux années très compliquées, le second semestre 2024 s'est avéré plus dynamique pour le Label Rouge, un virage confirmé début 2025 selon les dirigeants du Cavol, l'abattoir de LDC dédié aux poulets plein air.

Publié le 17 janvier 2025 - Par Yanne Boloh



David Le Manour (dirigeant de Cavol et Guillet) et Anne Childeric (directrice de la production)

© Yanne Boloh

L'horizon s'éclaircit en fin d'année 2024 pour les **volailles Label Rouge**, notamment le poulet entier. A l'occasion des vœux aux salariés, samedi 11 janvier, David Le Manour (dirigeant de **Cavol et Guillet**) et Anne Childeric (directrice de la production), tirent ainsi un bilan positif de l'année 2024, avec une réelle reprise au second semestre après les très fortes perturbations de 2022 et 2023. Le Synalaf chiffrait en effet à -17% le recul de la **production française de volailles à rôtir Label Rouge** entre 2019 et 2023 (dont 6% entre 2023 et 2022), l'expliquant par l'effet de l'inflation et de la baisse d'achats premium par les consommateurs français.

Lire aussi : Volaille de chair : l'UE manque d'œufs à couvrir

Le marché du Label Rouge se reprend fin 2024

Les premiers chiffres nationaux (Itavi/Synalaf) de 2024 montrent une poursuite du repli des mises en place, avec -4% sur les 9 premiers mois de 2024 contre -7% sur la même période de 2023 par rapport à 2022.

« *Le second semestre a été très dynamique en pièces entières comme en découpe et la reprise se confirme en 2025* »

Le bout du tunnel semble atteint à l'automne 2024 avec un ralentissement de ce repli. Et Noël a redonné un peu de couleur. « *Le second semestre a été très dynamique en pièces entières comme en découpe et la reprise se confirme en 2025 avec de nouvelles références et avec notre arrivée chez Lidl. Nous sommes présents sur 7 plateformes et d'ici la fin du 1^{er} trimestre, nous devrions compter 6 nouvelles plateformes* » soulignent les dirigeants du Cavol.

Lire aussi : Label rouge : « Nous sommes contents de l'aide des distributeurs en poulet entier. On attend des efforts sur la découpe »

Le bio reste stable

Pour l'opérateur de Loué, le **Label rouge** annonce une tendance à la reprise donc et atteint 14 millions de volailles (40% en découpe et 60% en pac), suivi par les volailles plein-air (le petit marché de **Loué** et la marque **Nature et Respect** pour l'exportation) en progression aussi avec 7 millions de volailles (85% de découpe, 15% en pac) puis le **bio** qui reste stable (700 000 volailles) comme les **volailles festives** (290 000 volailles festives Label Rouge dont les chapons blancs). Les **découpes de chapons et de pintades** ont notamment bien plu pour les fêtes avec +25%.

Lire aussi : Poulet bio : « La situation s'est stabilisée »

Conquérir de nouveaux consommateurs

Mais les volumes sont encore loin de reprendre tout le terrain perdu. « *Au second semestre, les poulets ont été un peu moins lourds et les prix un peu moins élevés ce qui nous permet d'offrir des produits de qualité et accessibles. Notre ambition est de conquérir de nouveaux consommateurs* » résume Philippe Gélin (PDG du groupe LDC).

L'une des solutions proposée par le Cavol passe par de nouveaux types de points de vente avec l'annonce de l'ouverture d'un « corner » type rôtisserie sur une première aire d'autoroute, à Sargé-Le Mans (A11-Sarthe).

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

Supprimer l'Agence Bio ? Annie Genevard trouve l'idée « pertinente »

✨ Synthèse IA ✨

[Synthèse de l'article par notre IA :](#)

L'article traite de la prise de position d'Annie Genevard en faveur de la suppression de l'Agence Bio. Elle estime que cela pourrait simplifier les dispositifs de soutien à l'agriculture biologique.

✨ Synthèse IA ✨

Les sénateurs ont adopté le 17 janvier, dans le cadre du PLF 2025, un amendement visant à supprimer l'Agence Bio sans que le gouvernement ne s'y oppose.

Publié le 20 janvier 2025 - Par [Nathalie Marchand](#)



« Ce n'est pas parce que l'on internalise l'Agence Bio que l'on néglige l'agriculture biologique : on rationalise le fonctionnement » a affirmé Annie Genevard, le 17 janvier devant le Sénat.

© Sénat

Les sénateurs ont adopté le 17 janvier un amendement du sénateur LR Laurent Duplomb visant à supprimer l'**Agence Bio** et transférer ses missions au sein de **FranceAgriMer** ou au **ministère de l'Agriculture**.

Un vote qui intervient après discours de politique générale du 14 janvier, durant lequel François Bayrou s'est s'interrogé sur la place des « plus de 1000 agences, organes et opérateurs », qui agissent selon lui « sans contrôle démocratique » et « constituent un labyrinthe ».

Lire aussi : [Discours de politique générale de François Bayrou : les cinq points concernant l'agriculture](#)

Lire aussi : [Le gouvernement veut réduire le budget agricole de 284 millions d'euros](#)

Avis de sagesse donné par Annie Genevard

La ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, ne s'est pas opposée à cet amendement. « *Nous devons chercher des économies. Nous avons évoqué les opérateurs et les agences ; ils peuvent être soit conservés, soit mutualisés, soit supprimés. S'agissant de l'Agence Bio, votre idée est pertinente* », s'est ainsi exprimée la ministre devant les sénateurs. Et d'estimer qu'il allait falloir « *d'abord travailler avec les acteurs pour rendre cette proposition opérationnelle et vérifier que leurs missions continueront à être exercées dans de bonnes conditions* ».

Relire : [La ministre de l'Agriculture Annie Genevard maintenue dans le nouveau gouvernement](#)

Une économie de 3 millions d'euros selon le sénateur Duplomb

Dans l'exposé des motifs de son amendement, le sénateur **Laurent Duplomb** propose d'annuler les crédits du programme « compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » à hauteur de 2,9 millions d'euros et ainsi de supprimer la subvention pour charges de service public du GIP **Agence bio**.

Les missions de l'Agence Bio continueraient toutefois à être assurées

« *Les missions de l'Agence Bio, et notamment la gestion du Fonds avenir bio, continueraient toutefois à être assurées. Le soutien financier au bénéfice de l'agriculture biologique serait ainsi bien maintenu* » avance le sénateur.

Lire aussi : [Crise du bio : « Nous sommes beaucoup trop dépendants de la consommation à domicile »](#)

Les écologistes réagissent avec virulence

« *Madame la ministre, votre avis de sagesse est plus qu'inquiétant. Nous avons besoin de l'Agence Bio* », s'est alarmé le sénateur écologiste d'Ille-et-Vilaine Daniel Salmon lors de l'examen de ses amendements visant à proposer à l'inverse l'augmentation des **moyens accordés à la bio** (amendements non adoptés).

Mise à jour | [Suppression de l'Agence Bio : une pluie de réactions indignées](#)

« *Ce n'est pas parce que l'on internalise l'Agence Bio que l'on néglige l'agriculture biologique : on rationalise le fonctionnement* » a répondu Annie Genevard.

Cette politique épuise les finances publiques

Et d'ajouter « *je suis tout à fait favorable à l'agriculture bio, évidemment [...] Une agriculture de plus en plus exigeante ne peut être condamnable, mais elle doit trouver son modèle économique, qui ne peut reposer sur l'abondement de l'Etat. Plus de 100 millions d'euros en 2023, autant en 2024 : cette politique épuise les finances publiques sans parvenir à assurer à la filière les conditions durables de son maintien* ».

Lire aussi : [Les aides à la conversion bio devraient être conditionnées à des contrats, prône la FNSEA](#)

Le président de l'Agence Bio abasourdi

Des propos jugés « insultants » par le sénateur écologiste Guillaume Gontard.

Interrogé par *Ouest France*, le président de l'Agence bio **Jean Verdier** a fait part de sa surprise : « *Nous sommes surpris et abasourdis. Surtout quand on voit l'efficacité de notre structure avec seulement une vingtaine de personnes.* »

Venir nous expliquer en pleine crise de la bio qu'il faut supprimer l'acteur chargé de promouvoir nos produits c'est pour le moins osé

« *On peut dire que ce gouvernement a le sens du timing et de la cohérence politique. Venir nous expliquer en pleine crise de la bio qu'il faut supprimer l'acteur chargé de promouvoir nos produits c'est pour le moins osé. Depuis trois ans, nous avons l'impression d'être rentrés dans un processus collaboratif de recherche de solutions qui vient d'être mis à terre* », a pour sa part réagi **Philippe Camburet**, président de la **Fédération nationale d'agriculture biologique** (Fnab) dans un communiqué. Et de rappeler que l'Agence Bio est au cœur du nouveau programme Ambition Bio lancé en 2024.

Lire aussi : [Crédit d'impôt bio : la Fnab réclame 6000 euros par ferme](#)

Les **MARCHÉS**

Le média de l'alimentaire

Bataille bio contre HVE : le rapporteur public demande le rejet du recours de la Fnab

✨ Synthèse IA ✨

[Synthèse de l'article par notre IA :](#)

L'article traite du conflit entre labels Bio et HVE. Le rapporteur public recommande le rejet du recours contre la certification HVE, accentuant les tensions dans le secteur.

✨ Synthèse IA ✨

Le rapporteur public a recommandé le rejet de la requête de la fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab) contre la certification Haute valeur environnementale (HVE) le 20 janvier.

Publié le 21 janvier 2025 - Par [Nathalie Marchand](#)



© LPLT / Wikimedia Commons
(Avec Agra Fil)

En audience au **Conseil d'État** le 20 janvier, le **rapporteur public** Nicolas Jau a recommandé « le rejet » de la requête de la **Fnab** (fédération nationale d'**agriculture biologique**) et de l'**UFC-Que choisir**, qui demandaient l'annulation des textes mettant en œuvre la révision de la certification **haute valeur environnementale** (décret et arrêté du 18 novembre 2022) selon nos confrères d'Agra Fil.

Lire aussi : [La filière bio veut faire condamner le label HVE](#)

Sept associations dénoncent le label HVE comme une tromperie du consommateur

Pour rappel en janvier 2023 un collectif de sept associations (la **fédération nationale d'agriculture biologique**, **Bio Consom'acteurs**, le Syndicat national des entreprises de l'agroalimentaire bio (**Synabio**), **Génération futures**, **Agir pour l'environnement**, **UFC-Que Choisir** et **Réseau Environnement Santé**) avaient saisi le **Conseil d'Etat** pour faire reconnaître le **label HVE** comme une tromperie du consommateur.

Ces organisations reprochaient au label de ne pas être assez exigeant en matière de **pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**. Et de pointer notamment le fait que le label n'exclut pas les pesticides CMR2.

Relire : [La filière bio veut faire condamner le label HVE](#)

« Un réel progrès par rapport à l'ancien référentiel », selon le rapporteur public

Selon nos confrères d'Agra Fil, le rapporteur public a reconnu que le nouveau cahier des charges (V4) de la **HVE (haute valeur environnementale)**, entré en vigueur début 2023, « *peut être insuffisamment exigeant* » sur certains enjeux environnementaux, faisant spécifiquement référence aux **phytosanitaires** classés **CMR 2**, qui ne sont pas interdits (à la différence des CMR 1, NDLR), et à une diminution de la fertilisation qui pourrait être plus ambitieuse.

Toutefois, selon lui, c'est « *un réel progrès par rapport à l'ancien référentiel* ». Et de rappeler que, conformément au décret mis en cause, les seuils de performance environnementale et indicateurs doivent être « *révisés au regard de l'évolution des connaissances techniques et scientifiques* ».

Lire aussi : [Certification HVE : tout savoir sur le nouveau cahier des charges](#)

Un référentiel HVE non figé

« *C'est-à-dire que ce n'est pas figé. Si des insuffisances apparaissent, l'État doit agir pour les combler* », a précisé Nicolas Jau, selon les propos rapportés par Agra Fil.

De son côté, la **Fnab** espère obtenir l'annulation des textes pour pousser l'État à concevoir un référentiel HVE plus exigeant, selon son avocate Me Virginie Coursière-Pluntz.

La décision du Conseil d'Etat doit intervenir dans quelques semaines.

Lire aussi : [HVE : qu'est-ce que change le nouveau référentiel ?](#)

Lire aussi : [HVE : publication d'un rapport d'évaluation très critique, après sa révision](#)

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

Viande bovine : la production en 2025 pourrait accuser le coup du contexte sanitaire

✦ Synthèse IA ✦

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite des prévisions pessimistes pour la production de viande bovine en 2025. Les éleveurs subissent les effets combinés des crises sanitaires et des tensions économiques.

✦ Synthèse IA ✦

La production française de viande bovine devrait de nouveau reculer en 2025, indique l'Institut de l'élevage. En cause, le contexte sanitaire qui amplifie la décapitalisation. Si les abattages de femelles et l'export de broutards sont attendus à la baisse, la production de jeunes bovins, elle, resterait stable.

Publié le 23 janvier 2025 - Par [Anne-Laure Galon](#)



La production de viande bovine issue de femelles reculerait de 3,6 % en 2025.

© A.-L. Galon

« Après une quasi-stabilité en 2024, la production de viande bovine française devrait de nouveau baisser en 2025 », prévoit l'Institut de l'élevage (Idele) dans un communiqué publié le 23 janvier 2025.

La **production de viande nette**, estimée à 1,290 million de tonnes équivalent carcasse (tec) en 2025, marquerait un recul de 1,8 % par rapport à 2024. Un retour à la baisse après une année 2024 stable, sans pour autant retrouver le rythme des années précédentes (-5 % en 2022 et 2023).

La **décapitalisation** des cheptels, qui s'était « atténuée » durant les trois premiers semestres 2024, s'est redynamisée à l'automne pour chiffrer -2 % au 1er décembre. Le contexte sanitaire semble avoir accentué sa progression, suppose l'Idele. Le **cheptel des mères allaitantes** a en effet accusé des mortalités de vaches « un

peu en hausse » ainsi qu'une « baisse de fertilité non seulement au niveau des génisses mais aussi des vaches ». Dans ce contexte, l'Idèle attend une diminution du cheptel allaitant de -1,8 % en 2025.

France : Production nette de bovins finis (1 000 tec) et exportations de broutards (1 000 têtes)
e : estimations ; p : prévisions
Source : GEB-Département Économie de l'Institut de l'Élevage d'après SPIE-BDNI, Normabev et prévisions propres.

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024e | 2025p | 2024e/23 | 2025p/24e |
|--------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|----------|-----------|
| Femelles | 832 | 843 | 839 | 811 | 763 | 757 | 730 | -0,80% | -3,60% |
| Taurillons et Taureaux | 369 | 374 | 371 | 351 | 349 | 356 | 357 | 2,10% | 0,30% |
| Bœufs | 58 | 57 | 56 | 53 | 52 | 54 | 59 | 4,00% | 10,00% |
| Total gros bovins | 1 260 | 1 274 | 1 266 | 1 215 | 1 163 | 1 167 | 1 146 | 0,30% | -1,80% |
| Veaux de boucherie | 184 | 178 | 178 | 164 | 154 | 147 | 144 | -4,30% | -2,00% |
| Total viande bovine | 1 443 | 1 452 | 1 444 | 1 379 | 1 317 | 1 314 | 1 290 | -0,30% | -1,80% |
| Export broutards (1 000 têtes) | 1 168 | 1 142 | 1 149 | 1 068 | 995 | 939 | 862 | -5,60% | -8,20% |

Le **cheptel laitier** connaît une dynamique similaire. L'Idèle estime cependant que le « *contexte laitier porteur* » et la moindre disponibilité des génisses pour le renouvellement limiteront davantage les réformes, contenant la décapitalisation à -1,1 % pour 2025.

La baisse des **réformes** devrait être partiellement compensée par une hausse des abattages de **génisses** attendue à 1,9 % (+ 9 500 têtes) et des carcasses légèrement plus lourdes. Au global, la production de viande bovine, toutes catégories de femelles confondues, devrait reculer de 3,6 %.

Lire aussi | [FCO et MHE : 14 % de surmortalité des vaches allaitantes depuis l'automne 2023](#)

L'export de broutards attendu en baisse en 2025

La baisse du cheptel et les problèmes de fertilités, particulièrement ressentis lors des **vêlages d'automne 2024**, devraient amplifier le recul de l'export de **broutards** : il est attendu à -8,2 % par rapport à 2024, selon les prévisions de l'Idèle. D'autant que le « *dynamisme de l'engraissement français devrait se poursuivre* » au moins au premier semestre 2025. La diminution des exports de broutards avait ralenti à -5,6 % en 2024.

Lire aussi | [Envolée des prix des broutards : « les conditions sont réunies pour que les prix restent élevés »](#)

L'engraissement de jeunes bovins en France se stabilise

Les abattages de **jeunes bovins laitiers** sont annoncés en recul cette année encore, en raison d'effectifs « *en baisse marquée* » de mâles laitiers de 6 à 18 mois.

La production de **jeunes bovins de type viande** s'annonce en revanche plus dynamique, et leur poids carcasse en progression. L'Idèle attend « *une production en hausse au premier semestre, mais probablement légèrement baissière au second* ».

Pour les **veaux de boucherie**, la production pourrait « *mieux résister* » en 2025, avec un recul limité à -2 %, confirmant le ralentissement de la baisse de production qui s'était enclenché en 2024 (-4,3 %).

Enfin, la production de **bœufs** devrait continuer sa forte progression, attendue autour de + 10 % en 2025. L'année dernière, la production de bœufs avait opéré un « *retour inattendu* », chiffrant + 4 % par rapport à 2023 après plusieurs années de baisse structurelle.

Lire aussi | [Décapitalisation : le délicat jeu d'équilibriste de la filière bovine entre engraissement et export](#)

La consommation de viande bovine baisserait moins que la production

La **consommation de viande bovine** par bilan « *pourrait baisser moins fortement que la production* » en 2025, de -1 % par rapport à 2024 selon les prévisions d'Idèle. En cause, l'inflation qui « *devrait rester faible* » et donc moins

freiner la consommation de la viande bovine, laquelle reste « *très appréciée des familles et bien mise en avant dans la restauration* ». En conséquence, les **importations de viande bovine** devraient progresser de 3 % pour compenser le recul des abattages.

Les **exportations de viande bovine**, quant à elles, devraient augmenter légèrement, stimulées par un marché européen en manque de jeunes bovins. L'Italie et l'Allemagne, en particulier, accuseraient une « *baisse significative* » de leur production.

Lire aussi | [Proposer de la viande française valorise un restaurant, pour 97 % des Français](#)

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

Promos sur le porc : « La grande distribution ne doit pas se limiter à la seule stratégie de casser les prix »

✨ Synthèse IA ✨

[Synthèse de l'article par notre IA :](#)

L'article traite des promotions excessives sur le porc dans la grande distribution. Les acteurs de la filière appellent à des approches valorisant la qualité plutôt que des baisses de prix systématiques.

✨ Synthèse IA ✨

Chaque année, la fin du mois de janvier est marquée par les promotions sur les découpes de porc dans les grandes enseignes de distribution, comme Leclerc, Auchan ou Carrefour. L'objectif, écouler des volumes après le creux de la fin d'année.

Publié le 23 janvier 2025 - Par Catherine Takougang



© E.Leclerc & Super U

Cette année encore, la **grande distribution** réalise des **promotions** sur les **découpes de porc français**, tout au long du mois de janvier. On peut voir afficher dans le catalogue de Leclerc des prix tels que 1,95 €/kg les côtes de porc et 1,98 €/kg la longe. Hors période promotionnelle, le prix moyen des côtes de porc avec os s'établissait à 5,89 €/kg au début du mois de novembre, dans les **hypers et supers français**, selon l'enquête des prix de détail du RNM, qui est publiée chaque mardi dans votre quotidien Les Marchés.

Des promotions sur le porc qui suscitent toujours le mécontentement de l'amont de la filière



@ Reussir

François Vally, président de la Fédération Nationale Porcine et lui-même éleveur de porc, revient pour Les Marchés sur ces opérations promotionnelles.

Les Marchés : Comment se porte la consommation de porc en France ?

F. Vally : La production se maintient, la France est toujours autosuffisante et la consommation de porc a augmenté pour les ménages français de près de 1 % en 2024. Une hausse qui est surtout liée à la consommation en restauration hors foyer.

Est-ce intéressant pour la filière, ces promotions sur le porc ?

F. Vally : Ces promotions permettent de répondre à une logique commerciale indispensable pour la filière. Elles viennent dynamiser les ventes et la consommation de porc. Cependant, elles soulèvent des problématiques récurrentes, notamment en matière de prix, qui reste toujours trop bas pour les découpes vendues.

Ces promotions permettent de répondre à une logique commerciale indispensable pour la filière.

Ils sont déconnectés des prix de fond de rayon affichés le reste de l'année. Pendant les promos de janvier, on peut trouver des morceaux de viande à 2 €/kg, alors qu'ils atteignent 10 €/kg le reste de l'année. Cet écart est énorme et ne reflète pas les réalités économiques des éleveurs. Avec un prix du porc payé aux éleveurs stable depuis quelques semaines, mais inférieur au prix de revient dont l'indice est publié par Inaporc, les éleveurs ne bénéficient pas des variations importantes de prix pratiqués par la grande distribution. Non seulement ces prix anormalement bas traduisent une vente à perte, interdite en commerce, mais encore ils déconsidèrent la « valeur du produit » dans la tête du consommateur.

Lire aussi : Porc et Mercosur : « Nous ne pensons pas que les 25 000 tonnes de porc de l'accord vont bouleverser le commerce »

Quel impact ont eu les lois Egalim sur les promos en porc ?

F. Vally : Sur les promos il n'y a pas vraiment de différences entre avant et après les conditions établies par la loi Egalim même si, hors promos, la non négociabilité de la matière première agricole a pu soutenir le prix de base depuis 2 ans. Les prix promotionnels restent toujours très bas et déconnectés des prix pratiqués durant le reste de l'année.

Les prix promotionnels restent toujours très bas et déconnectés

Qu'est ce qui pourrait être mis en place par les GMS pour mieux valoriser le porc et profiter à l'amont de la filière ?

F. Vally : Pour encourager l'achat de viande de porc, les commerces devraient davantage valoriser le porc français tout au long de l'année. La grande distribution ne doit pas se limiter à la seule stratégie de casser les prix. Il vaut mieux des campagnes de communication qui valorisent l'origine France et la qualité du porc français et une meilleure visibilité en rayon des découpes sur toute l'année.

Lire aussi : Pourquoi les prix des abats et des co-produits du porc se sont effondrés

TROISIEME PARTIE : L'ACTUALITE TECHNIQUE, JURIDIQUE & REGLEMENTAIRE

l'Officiel
des transporteurs

Transport de marchandises et logistique : l'Union TLF établit son panorama 2025

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite des priorités identifiées par l'Union TLF pour 2025 : digitalisation, transition énergétique et attractivité des métiers. Ce panorama souligne les enjeux de compétitivité face aux pressions réglementaires et économiques croissantes, tout en encourageant une adaptation rapide aux nouvelles normes.

✨ Synthèse IA ✨

Publié le : 15.01.2025 Par : Marie Albessard Lecture : 2 min.



Le syndicat patronal Union TLF a établi son panorama 2025 (basé sur des données 2023) du transport de marchandises et de la logistique.

Selon les données publiées par l'Union TLF dans son panorama 2025 du transport de marchandises et de la logistique, basé sur des données 2023, le nombre de tonnes/kilomètre transporté est en recul de 4% et ce, sur tous les modes (rail, route, fleuve). Bien que le routier détienne 89,3% des parts modales (contre 8,9% pour le ferré et 1,8% pour le fluvial), le transport en tonnes/kilomètre entre 2022 et 2023 a diminué de 2,5% pour le pavillon français. L'enquête indique que les volumes de 2019 – pré pandémie – ne sont pas encore rattrapés.

En termes de tonnage, la répartition modale est de 92,6 % pour la route, 4,6 % pour le rail et 2,8 % pour le fleuve.

Bons élèves pour le transport à vide

Tous modes confondus, les biens manufacturés et les produits alimentaires génèrent chacun près d'un tiers des transports (33 % et 27 % respectivement). Les matériaux de construction sont à l'origine d'un dixième des flux (12 %).

Quant au transport intérieur de matières dangereuses, celui-ci a représenté 16,3 milliards de tonnes/kilomètre en 2023, soit 2,7% de plus que l'année précédente. « Ce volume représente 4,9 % des tonnes-kilomètres réalisées en France. Si la route reste le premier mode (57 % des tonnes-kilomètres), l'usage du rail est également fréquent (38 %) », indique le rapport.

Celui-ci souligne par ailleurs que la France est plutôt bonne élève concernant les parcours à vide, avec 17,7 % de trajets à vide en 2023, contre une moyenne européenne à 19,9 %. Une nette amélioration, ce pourcentage étant de 25% en 2013.

153 milliards d'euros de valeur créée

On peut également lire que la production des branches du transport de fret, hors conduites, et de la logistique, compte propre et d'autrui confondus, s'est élevée à 153 milliards d'euros en 2023 (en valeur, prix de base). « Ce montant équivaut à 5,4 % du PIB français. En volume, cette production a reculé de 1,1 % en 2023 ; alors que le PIB a, lui, progressé de 1,1 %. »

Les entreprises des transports routiers de marchandises, de l'organisation des transports de fret, de la manutention et de la logistique employaient ensemble 693 100 salariés fin juin 2023. Cet effectif s'est réduit de 1 100 postes par rapport à l'été 2022, avec une progression en manutention et entreposage (+2 900 postes, +2 %) contrebalancée par une érosion en transport routier de marchandises (-4 200 postes, -1 %).

Une lente féminisation

Concernant la féminisation de l'emploi, plus de 133 000 femmes étaient dénombrées fin 2022 parmi les salariés des entreprises du transport de marchandises et de la logistique, soit 11 % des effectifs des transports routiers et un tiers dans l'entreposage et la manutention (30 %) et dans l'organisation des transports (32 %). Parmi les conducteurs elles sont toutefois toujours largement sous-représentées : 4 % en TRM et 1 % seulement en déménagement, d'après les données 2023 de l'OPTL, rappelle l'Union TLF, qui indique : « La féminisation du secteur progresse lentement et est encore éloignée du taux de féminisation du salariat français privé (45 %). »

Accidents du travail : -8% dans le transport et l'entreposage entre 2017 et 2022

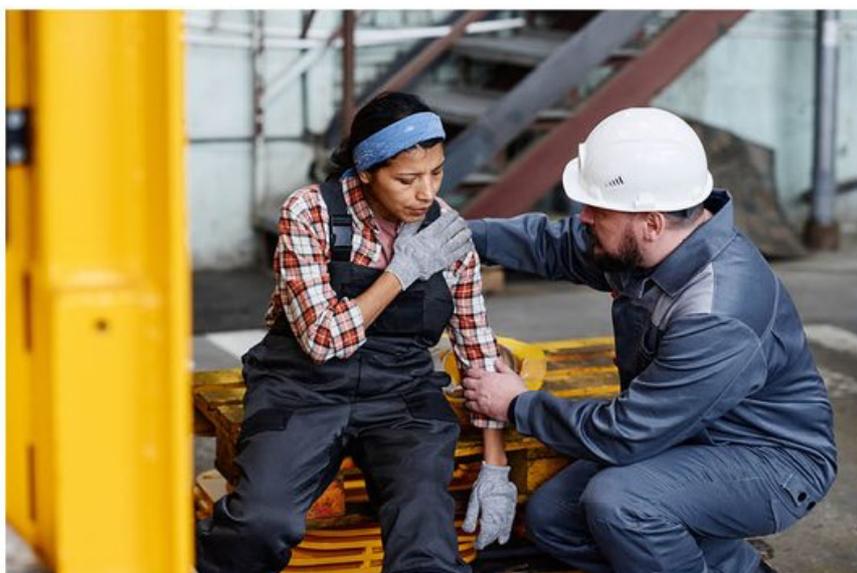
✦ Synthèse IA ✦

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite de la baisse de 8 % des accidents du travail dans le transport et l'entreposage. Ce progrès est attribué à des efforts accrus en prévention et en formation, bien que des marges d'amélioration subsistent dans certains segments du secteur.

✦ Synthèse IA ✦

Publié le : 17.01.2025 Par : Marie Albessard Lecture : 1 min.



En France, hors Mayotte, 679 200 accidents du travail avec au moins un jour d'arrêt ont été comptabilisés en 2022.

Une étude de la Dares publiée fin décembre 2024 compare l'évolution du nombre d'accidents professionnels entre 2017 et 2022.

En France, hors Mayotte, 679 200 accidents du travail avec au moins un jour d'arrêt ont été comptabilisés en 2022. Ce chiffre émane de statistiques de la Dares, publiées fin décembre. Celles-ci présentent le nombre d'accidents du travail par secteur, grâce à un travail d'harmonisation des données de trois caisses : la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam), la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) et la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Concernant le secteur des transports et de l'entreposage, on constate que le nombre d'accidents du travail a diminué de 7,8% entre 2017 et 2022.

Des chiffres probablement sous-estimés pour 2022

En 2017, la Dares totalise 64 270 accidents du travail, puis le chiffre culmine à 66 590 en 2019. En 2020, probablement sous l'effet de la pandémie, celui-ci diminue drastiquement et tombe à 54 630. Il augmente à nouveau l'année suivante avant de tomber à 59 460 en 2022.

La Dares note : « En 2020, le nombre d'accidents du travail chute de 18 % par rapport à l'année précédente, puis remonte de 11 % en 2021, ces variations reflétant en partie les fluctuations de l'activité économique sur la période. En 2022, le nombre d'accidents du travail baisse à nouveau, de 6 % pour atteindre 679 200. Une évolution similaire est observée pour le seul régime général, qui concerne la majorité des salariés. Toutefois, cette baisse est à considérer avec précaution : dans son rapport annuel 2022, l'Assurance Maladie – Risques professionnels indique que les données de sinistralité relatives à l'année 2022 semblent être sous-estimées, si bien qu'elles ne rendent compte que de manière incomplète des expositions réelles aux risques et de leurs évolutions. »

Vœux de l'OTRE : des mesures concrètes pour pallier les multiples difficultés

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite des propositions de l'OTRE pour soutenir le secteur face aux défis économiques et environnementaux. L'organisation appelle à des aides pour contrer la hausse des coûts et des mesures pour encourager l'adoption de technologies vertes.

✨ Synthèse IA ✨

Publié le : 23.01.2025 Par : Gwenaëlle Ily Lecture : 2 min.



- Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE)

Disposer d'un cadre efficace et de visibilité pour les entreprises, c'est le souhait que l'OTRE a formulé au cours de la présentation de ses vœux le 16 janvier. La fédération qui fête ses 25 ans cette année est revenue sur les obstacles rencontrés par la profession et ses propositions pour y remédier.

Les difficultés s'accumulent pour la profession : activités en berne, concurrence déloyale, impératifs écologiques, réglementaires, administratifs, économiques parfois impossibles à tenir, sans oublier les difficultés structurelles de recrutement. Ces obstacles sont accompagnés, « sur le plan politique, [de] changements successifs de gouvernements (quatre en l'espace d'un an !) qui empêchent une stabilité institutionnelle, pourtant indispensable à la mise en œuvre de mesures essentielles au secteur », déplore Alexis Gibergues, président de l'OTRE, dans les locaux de la Maison des Travaux Publics à Paris pour les vœux de la fédération. Rappelant « un recul sans précédent dans les volumes et les marges, et des

défaillances d'entreprises record », Alexis Gibergues a de nouveau évoqué des mesures à « coût zéro » pour aider les petites et moyennes entreprises de TRM. Par exemple, face aux dérives liées au cabotage illégal qui empêchent d'imposer des tarifs légitimes, il appelle notamment à renforcer les effectifs et les moyens des contrôleurs et à coordonner l'action des DREAL avec la Gendarmerie et la Police afin de lutter efficacement contre les pratiques illégales.

3500 adhérents

Autre demande de la fédération : une juste application de l'indexation gazole en pied de facture. Sur ce point, il précise : « Je vise principalement les clauses tunnels que nous imposent trop souvent nos donneurs d'ordre et qui doivent cesser parce qu'elles ne visent qu'à contourner la Loi ». Le président de la fédération qui compte plus de 3500 entreprises avec 700 adhérents supplémentaires cette année plaide également pour un respect rigoureux des délais de paiement par les clients, une meilleure régulation des pratiques tarifaires abusives – les prix dits « abusivement bas », et une indemnisation équitable des prestations souvent imposées mais généralement non valorisées (gestion des palettes, temps d'attente, etc.). Au cours de la présentation des vœux, **l'OTRE a signé une convention de partenariat avec France Travail et Cheops** pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans le secteur du transport routier de marchandises.

La Cour des comptes européennes demande plus de mesures contre la pollution en ville

✦ Synthèse IA ✦

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite des recommandations de la Cour des comptes européennes, qui demande aux villes d'intensifier leurs efforts pour réduire la pollution urbaine. Elle prône l'adoption accrue de transports durables et un renforcement des réglementations environnementales.

✦ Synthèse IA ✦

Publié le : 21.01.2025 Par : Nathalie Versieux Lecture : 2 min.



- Europe
- TRM
- Pollution

Un rapport de la Cour des comptes européennes dénonce le niveau de pollution atmosphérique et sonore dans la plupart des villes européennes. Et dessine des perspectives pessimistes pour les années à venir.

La Cour des Comptes européenne, basée à Bruxelles, dresse à intervalles réguliers un état des lieux sur les niveaux de pollution atmosphérique et sonore au sein de l'UE. Le dernier rapport, paru début janvier, est alarmant. « La mauvaise qualité de l'air compte parmi les plus grands risques pour la santé », souligne le document, qui estime que chaque année la

pollution atmosphérique provoque la mort prématurée de 250.000 personnes. La pollution sonore serait, elle, responsable du décès de 50.000 personnes dont 48.000 pour des troubles cardiaques liés au bruit.

Si la situation s'est globalement améliorée sur le terrain de la pollution atmosphérique au sein des pays membres, le niveau de concentration de dioxyde d'azote due aux voitures et aux camions reste un problème majeur, selon ce rapport. La valeur limite actuelle autorisée au sein de l'UE pour ce polluant a été dépassée dans dix pays en 2022. Toujours selon le texte, les pays membres devront redoubler d'efforts, avec l'entrée en vigueur prochaine de nouveaux plafonds pour le dioxyde d'azote (NO₂) et le dioxyde de soufre (SO₂) ainsi que pour les particules fines.

Moins de pollution sonore : un objectif lointain

« Sur la base des informations disponibles, on peut toutefois avancer que l'objectif de réduire de 30% le nombre de personnes gênées par le bruit de la circulation d'ici 2030 ne sera probablement pas atteint », précise le document, selon lequel seule 3 à 19% de la population européenne pourrait voir reculer son exposition au bruit lié à la circulation d'ici la fin de la décennie.

Dans l'ensemble, « les villes ont du mal à lutter efficacement contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, écrivent les auditeurs. Cela est dû à une mauvaise coordination entre les autorités, à des doutes sur l'efficacité des mesures ou encore à la résistance des riverains aux interventions. » Les mesures prises ne seraient par ailleurs pas toutes efficaces, comme les « axes verts », donnant la priorité aux piétons et aux cyclistes. « Ces axes sont avantageux pour les riverains immédiats. Mais ils entraînent une dégradation de l'air et une augmentation du bruit dans les rues environnantes. »

« L'UE reconnaît l'importance de s'attaquer à ces problèmes, a fait savoir la Commission européenne en réaction au rapport. Plusieurs politiques et directives visant à améliorer la qualité de l'air et à réduire le bruit ont déjà été mises en œuvre. »

En Allemagne, une récente décision du gouvernement fédéral à Berlin illustre la difficulté à faire avancer le dossier au sein des Etats membres. En juillet dernier, suite à la plainte d'une association de défense de l'environnement, une décision de justice a été rendue pour obliger l'Etat à agir davantage pour améliorer la qualité de l'air. Le tribunal avait estimé que les mesures adoptées par la coalition n'étaient pas suffisantes pour atteindre les objectifs européens en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques. Berlin a annoncé vouloir faire appel.

900 défaillances dans le transport fin 2024

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite des 900 défaillances recensées dans le secteur en 2024. Ces chiffres inquiétants reflètent les difficultés économiques persistantes, liées notamment à la hausse des coûts énergétiques et à la concurrence exacerbée.

✨ Synthèse IA ✨

Publié le : 22.01.2025 Par : Marie Albessard Lecture : 1 min.



Tous secteurs confondus, au cours de ce 4ème trimestre 2024, 18 709 procédures collectives ont été enregistrées en France sur les trois derniers mois.

- TRM

Selon la dernière étude du cabinet Altares sur les défaillances d'entreprise au 4ème trimestre 2024, celles-ci ont fortement augmenté dans le secteur des transports.

Comme le rapporte la dernière étude du cabinet Altares sur les défaillances d'entreprise au dernier trimestre 2024, la situation est « toujours difficile pour les PME-ETI de plus de 50 salariés (+30% en 2024), en particulier dans l'industrie manufacturière, le commerce de gros et le transport ». Selon l'étude, les transporteurs de plus de 50 salariés enregistrent une

hausse de 59% de défaut.

Ainsi, près de 900 transporteurs ont défailli sur la fin d'année (+23,6%). Dans le détail, cela représente +13% pour le TRM, +11% pour le fret de proximité, +18% pour l'interubrain.

Ainsi sur l'année 2024, 1 365 entreprises du TRM ont été mises en liquidation judiciaire, 568 en redressement et 26 en procédure de sauvegarde.

Un chiffre record

Au cours de ce 4ème trimestre 2024, 18 709 procédures collectives ont été enregistrées en France sur les trois derniers mois, constituant ainsi un « record absolu » selon le cabinet. L'année totalise un autre record, avec 67 830 défaillances d'entreprise, « un seuil historique de faillites ».

Baromètre FNTR : après une baisse d'activité au 4ème trimestre 2024, toujours pas de reprise en vue pour les transporteurs

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite du constat du baromètre FNTR qui révèle une baisse continue d'activité au 4^e trimestre 2024. Les transporteurs s'attendent à un début d'année difficile, en raison des incertitudes économiques et du manque de commandes.

✨ Synthèse IA ✨

24 janvier 2025 Valérie Chrzavzez Stratégie & marchés 0



Selon le dernier baromètre de la FNTR, près de 50 % des transporteurs interrogés déclarent avoir connu une baisse de leur activité au quatrième trimestre 2024. Et pour les prochains mois 2025, ces dirigeants n'envisagent pas d'évolution positive.

Résultat : 63 % des chefs d'entreprise se déclarent insatisfaits de leur situation, un pourcentage record comparable à la période Covid. « Cette situation est due principalement à la baisse des volumes et des marges qui se dégradent notamment du fait de la forte augmentation des coûts et de la faiblesse des prix du transport », explique l'organisation patronale.

Dans ce contexte, les effectifs du secteur stagnent à un niveau inférieur à celui de la crise sanitaire. Alors que près de 60 % des transporteurs rencontraient des difficultés de recrutement il y a un an, ils ne sont plus que 48,8 % à s'en plaindre, selon l'enquête de l'Insee (juillet 2024).

La morosité économique incite aussi les professionnels à réduire leurs investissements. Très en deçà de leur niveau moyen, ils sont ciblés quasi exclusivement vers le renouvellement de parc (93 %).

Rappelons que le secteur du TRM a enregistré **1 959 défaillances d'entreprise en 2024** (dont 1 365 liquidations), en hausse de 29,6 % par rapport à 2023, selon le cabinet Altares.

TRM : les défaillances de transporteurs en hausse de 29,6 % en 2024

✦ Synthèse IA ✦

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite de la hausse de 29,6 % des défaillances dans le transport routier en 2024. Ces chiffres illustrent les pressions économiques croissantes, telles que les coûts énergétiques et les tensions sur les marges.

✦ Synthèse IA ✦

22 janvier 2025 La Rédaction Stratégie & marchés 0



1 959. C'est le nombre de transporteurs français ayant enregistré des défaillances en 2024, ce qui correspond à une augmentation de 29,6 % par rapport à 2023.

D'après le cabinet Altares qui publie ces chiffres, près de 26 sociétés de transport ont obtenu une procédure de sauvegarde (+ 8,3 %), 568 ont été placées en redressement judiciaire (+ 39,6 %) tandis que 1 365 transporteurs sont passés par la case liquidation, soit une croissance de 26,3 % comparé à l'exercice précédent.

Le quatrième trimestre 2024 avec 557 défaillances (en hausse de 218,3 % en comparaison avec le quatrième trimestre 2020) participe à ses mauvais résultats pour le secteur du TRM.

Sur l'ensemble de l'année 2024, tous secteurs confondus, les défaillances d'entreprises sont au nombre de 67 830 (+ 17 %), ce qui constitue un record.

"Les retards de paiement augmentent ; +1,5 jour entre janvier et décembre 2024 qui termine à quasiment 14 jours. Un chiffre record que nous n'avons plus vu depuis la crise sanitaire. Dans ces conditions, si on peut envisager d'être sur le point de toucher un pic de défaillances, on peut aussi craindre qu'il s'agisse d'un plateau, et donc d'un risque commercial, avec lequel il va falloir composer encore plusieurs mois", souligne Thierry Million, directeur des études Altares.

Aides financières à l'achat d'un camion électrique en 2025 : ce qu'il faut retenir

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite des dispositifs d'aides financières pour les camions électriques en 2025. Ces subventions encouragent les transporteurs à investir dans des solutions décarbonées, contribuant ainsi à la transition énergétique du secteur.

✨ Synthèse IA ✨

20 janvier 2025 Renaud CHASLE Politique & réglementation, Produits & services 0



[MA] En 2025, les aides à l'acquisition d'un poids lourd électrique seront attribuées sous la forme de certificats d'économies d'énergie (CEE) exclusivement et pourront atteindre 53 000 € pour un camion de 26 t ou un tracteur routier.

L'annonce a été faite le 31 décembre 2024 avec la publication au journal officiel d'un arrêté qui introduit la nouvelle fiche **TRA-EQ-129** indiquant les nouvelles modalités pour « l'achat, location ou rétrofit d'un véhicule lourd électrique neuf de transport de marchandises ». Le mécanisme de CEE, effectif dès janvier et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026, remplace donc pour deux ans les appels à projets de l'Ademe et permet aux transporteurs de bénéficier de subventions de 53 000 € pour un tracteur routier, de 35 000 € pour un porteur 19 t et jusqu'à 3 200 € pour un VUL.

Ces subventions sont financées directement par les énergéticiens qui obtiennent en échange des certificats d'économie d'énergie, avec un objectif fixé par la France d'économiser 3 100 TWhc sur la période 2022-2025.

Une solution plus simple et plus équitable

Selon Marie Defrance, adjointe à la présidente déléguée de la Csiam, *“le modèle d'aide à l'acquisition de véhicules électriques via le dispositif CEE, répond aux attentes de la profession qui souhaite une solution plus simple, avec moins de lourdeur administrative. Ce dispositif offre aussi une visibilité pluriannuelle permettant aux transporteurs de réclamer des aides au moment de l'acquisition d'un camion neuf et non plus par anticipation de potentiels appels d'offres gagnés”*.

En outre, les aides par CEE ne dépendent plus d'une **enveloppe au budget déterminé par l'Etat**. Ce modèle semble plus équitable et évitera que certains grands groupes « raflent la mise » au détriment de TPE moins bien armées pour faire leur demande de subvention.

Immatriculations de camions : un marché 2024 étale et des prévisions en baisse pour 2025

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite de la stagnation des immatriculations de camions en 2024 et des prévisions pessimistes pour 2025. Ces tendances traduisent le ralentissement économique et les incertitudes qui affectent les investissements des entreprises.

✨ Synthèse IA ✨

14 janvier 2025 Jean-Luc Foucret Produits & services 0



Des porteurs en hausse de 15 %, des tracteurs en baisse de 10,3 % : au final, avec + 0,3 % et un volume d'immatriculations de bon niveau, le marché 2024 du camion neuf se signale par sa stabilité d'ensemble.

Le compteur 2024 des immatriculations de camions neufs de plus de 5 t s'est arrêté à 48 983 unités, soit + 0,3 % par rapport à 2023, un taux qui correspond à 130 VN supplémentaires en un an. Fin novembre, la progression sur onze mois affichait + 1,6 %, mais décembre a failli et chuté de 14 %, cumulant seulement 3 681 VN, à 400 unités de sa moyenne sur la période 2014-2023.

Où se situe le millésime 2024 dans la hiérarchie des bilans annuels depuis 2000 ? Onzième, au seuil du top 10 des meilleures années, toutes à plus de 50 000 unités. Son volume d'immatriculations s'impose comme le plus haut depuis 2019 (55 249 VN) et il dépasse nettement la moyenne annuelle 2014-2023 (46 500 VN).

Encore positifs en décembre (+ 1,6 %), les porteurs concluent l'année en hausse de 15 %, avec 23 473 VN. Dans cette catégorie, l'apport de ceux de moins de 16 t est à signaler : + 30,7 % en décembre, + 22,3 % au cumul, à 6 414 unités. Les immatriculations de porteurs lourds terminent 2024 en hausse (+ 12,3 %), mais celles de tracteurs, après une nouvelle sévère chute en décembre (- 24,9 %), accusent au final - 10,3 %, à 25 510 unités. De fait, affichant - 2,4 % pour 42 569 VN, la gamme lourde fait moins que plafonner.

La plus grosse performance pour Renault Trucks

Parmi les sept principaux constructeurs, seul Renault Trucks a terminé le dernier mois de l'année en hausse (+ 18,1 %). Il décroche du même coup le taux de croissance annuel le plus haut (+ 10,5 %). Scania détenait ce titre honorifique fin novembre, mais décembre (- 22,7 %) lui a été fatal.

La marque suédoise conclut cependant 2024 dans le vert (+ 9,5 %), comme Iveco (+ 2 %). Les autres sont en recul : léger pour Volvo Trucks (- 2,6 %) et Daf (- 1,9 %), à deux chiffres pour Mercedes-Benz (- 11,6 %) et MAN (- 10,9 %).

Les variations en termes de parts de marché sont à l'avenant de ces performances. Le leader Renault Trucks établit la sienne à 29,8 %, soit un gain de 2,8 points en un an. N'opérant qu'en gamme lourde, Scania pousse sa part à 14,6 %. Mercedes-Benz abandonne 1,5 point, à 11,4 %, et MAN cède 1 point, à 8,3 %.

Jean-Luc Foucret

—

L'OVI table sur un marché en baisse pour 2025

À l'occasion de son traditionnel bilan semestriel, l'Observatoire du véhicule industriel (OVI, BNP Paribas) a livré ses prévisions d'immatriculations de poids lourds neufs pour 2025. Deux scénarios sont envisagés, tous les deux à la baisse.

Le plus optimiste pronostique 44 500 VN, soit un recul d'environ 9 %, avec des tracteurs stables par rapport à 2024 et des porteurs à - 18,8 %. Le plus pessimiste, prévoyant des tracteurs à - 10 % et des porteurs à - 23 %, s'attend à 41 000 VN, soit une chute de quelque 16 % en un an.

Les Echos

La filière hydrogène accélère en Essonne

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite de l'accélération de la filière hydrogène en Essonne. Les investissements se multiplient pour renforcer les infrastructures et favoriser l'usage de cette énergie verte dans les secteurs industriels et du transport.

✨ Synthèse IA ✨

Les initiatives pour développer la production ou l'utilisation d'hydrogène se développent en Essonne. A l'image de l'ambitieux projet de développement des véhicules lourds à hydrogène à Villabé, ou du programme de recherche et de production d'hydrogène vert dans l'agglomération Paris-Saclay.



La flotte de camions d'Hylika pourra s'alimenter en hydrogène. (DR)

Par [Alain Piffaretti](#)

Publié le 10 janv. 2025 à 18:11 Mis à jour le 14 janv. 2025 à 10:47

Le département de l'Essonne se sent pousser des ailes pour promouvoir l'hydrogène en tant qu'alternative aux énergies fossiles. La récente création à Paris-Saclay d'un laboratoire consacré à l'hydrogène vert, hébergé au sein de l'Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay (ICMMO), l'encourage dans ses ambitions.

La structure est le fruit d'un partenariat entre l'Université Paris-Saclay, le CNRS et l'entreprise Elogen. Cette dernière, située aux Ulis, développe depuis des années des électrolyseurs pour la fabrication de l'hydrogène vert. Elle représente l'une des pépites installées en Essonne et spécialisées dans le secteur

de l'hydrogène. Une autre, [la start-up Hyliko](#), propose une solution pour la décarbonation du transport routier avec le développement des poids lourds propulsés à l'hydrogène.

« Mon passage au ministère des Transports m'a renforcé dans la conviction que l'hydrogène constitue une énergie d'avenir. Ce gaz permet notamment de recharger les véhicules très rapidement et avec une autonomie supérieure aux batteries. Il est particulièrement adapté aux poids lourds. La situation de l'Essonne, porte d'entrée sud de Paris favorise nettement l'implantation d'entreprises dans ce secteur », affirme François Durovray, président (LR) du conseil départemental et ancien ministre des Transports. « Avec l'autoroute A6, l'Essonne se trouve sur un véritable carrefour européen. Les stations de ravitaillement en hydrogène vont s'y développer, ne serait-ce que pour respecter les réglementations européennes », approuve Thomas Hemmerdinger, directeur de l'Arec, agence régionale énergie climat de l'Institut Paris Région et animateur du « Club Hydrogène » francilien.

Premier pôle hydrogène pour poids lourds

Cet écosystème a en tout cas motivé la société Hyliko, à implanter, en juillet dernier, son centre de maintenance et d'alimentation pour poids lourds à hydrogène dans la commune de Villabé, à proximité d'Evry-Courcouronnes. « En utilisant ce gaz, produit à partir de sources d'énergie renouvelables, les camions réduisent leur empreinte carbone, mais n'émettent pas de polluants locaux ; ils ne rejettent que de l'eau », indique un responsable d'Hyliko.

Avec l'autoroute A6, l'Essonne se trouve sur un véritable carrefour européen. Les stations de ravitaillement en hydrogène vont s'y développer, ne serait-ce que pour respecter les réglementations européennes.

Thomas Hemmerdinger, directeur de l'Arec, agence régionale énergie climat de l'Institut Paris Région et animateur du « Club Hydrogène » francilien.

Le nouveau centre se situe à proximité immédiate de l'A6. « Nous représentons aujourd'hui le premier pôle hydrogène dédié aux poids lourds, avec à la fois une station de ravitaillement en hydrogène vert haut débit, et un centre de maintenance dédié aux poids lourds », assure Hyliko. Face au succès rencontré par le centre, la start-up a déjà l'intention de passer de 5 à 34 véhicules. Ces derniers seront proposés à la location à une dizaine d'entreprises partenaires.

Selon la préfecture de l'Essonne, la solution Hyliko devrait permettre d'éviter l'émission de près de 2.378 tonnes de CO2 par an. Hyliko a obtenu une subvention de 8,1 millions d'euros de l'Ademe, l'agence de la transition énergétique, dans le cadre de ce projet. « Nous assistons à un changement de paradigme dans le transport lourd : la décarbonation à l'hydrogène devient une réalité », s'enthousiasme Ovarith Troeung, directeur général d'Hyliko.

Produire plus d'hydrogène et à moindre coût

Plus à l'ouest du département, l'entreprise Elogen, oeuvre, en amont de la filière. Même si elle connaît des difficultés actuellement, l'entreprise poursuit la conception de ses électrolyseurs, pour obtenir de l'hydrogène vert. La généralisation de cette méthode, consistant à séparer l'hydrogène de l'oxygène contenu dans l'eau, permettrait de produire de l'hydrogène à grande échelle et à moindre coût. Elogen fait partie des partenaires à l'origine du [laboratoire de l'hydrogène](#). « Ce laboratoire, et plus globalement le formidable potentiel de recherches de Paris-Saclay, sont une chance pour l'Essonne et l'Ile-de-France.

Le département abrite d'ailleurs encore d'autres acteurs du secteur de l'hydrogène », souligne Thomas Hemmerdinger.

Ce dernier mentionne notamment la start-up HyLight, installée à Brétigny-sur-Orge, qui a mis au point un prototype d'un ballon dirigeable à hydrogène. Ou l'expérience menée par Renault Alpine qui met la dernière main à la création d'un moteur thermique à hydrogène dans ses ateliers de Viry-Châtillon. « Il y a aussi Spark Cleantech, à Centrale Supélec à Gif-sur-Yvette ou Khimod, qui possède un atelier à Wissous ». Ce dernier « travaille sur les e-carburants pour les filières aéronautiques et maritimes », pointe Thomas Hemmerdinger. Citons enfin l'entreprise Eneria qui construit des groupes électrogènes à hydrogène et la société Utac, à Montlhéry, qui homologue les véhicules hydrogènes, « une brique indispensable à la filière hydrogène en France », selon Thomas Hemmerdinger.

Alain Piffaretti

Les Echos

Baisse des prix de l'électricité au 1er février : les gagnants et les perdants

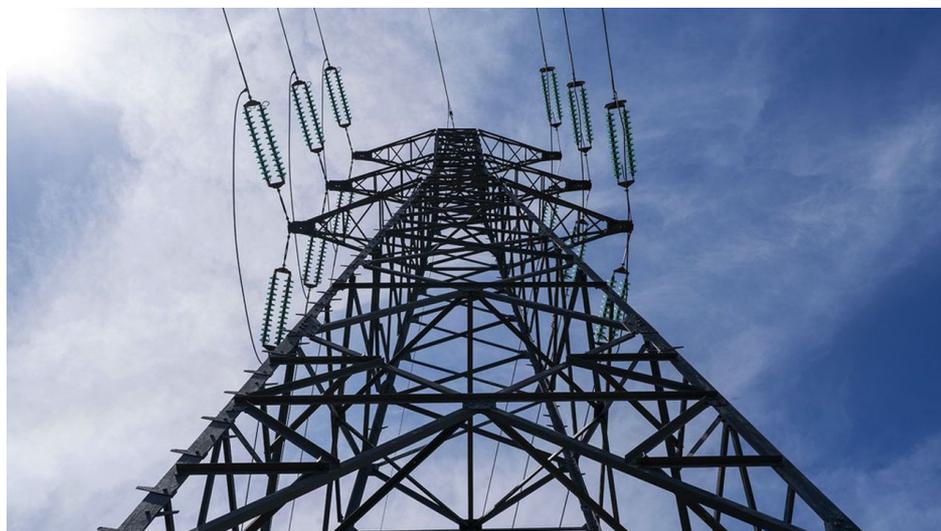
✦ Synthèse IA ✦

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite de la baisse des tarifs réglementés de l'électricité en février 2025. Les ménages et les entreprises intensives en énergie en bénéficient directement, mais les effets à long terme restent à surveiller.

✦ Synthèse IA ✦

Tous les Français ne bénéficieront pas de la prochaine baisse de 14 % des tarifs réglementés. EDF et ses concurrents ajustent leur stratégie commerciale pour garder des offres de marché compétitives, malgré la hausse des taxes.



Certains contrats ne pourront pas répercuter sur les clients la hausse du tarif d'acheminement de l'électricité, qui a traditionnellement lieu en août, pointe l'Afieg.

Par [Amélie Laurin](#)

Publié le 15 janv. 2025 à 06:00 Mis à jour le 16 janv. 2025 à 17:57

PREMIUM Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

C'est l'un des dossiers chauds qui a contribué à la chute du gouvernement Barnier. Le débat sur la facture d'électricité des Français revient sur le devant de la scène avec [la baisse, attendue le 1er février](#), des tarifs réglementés d'EDF.

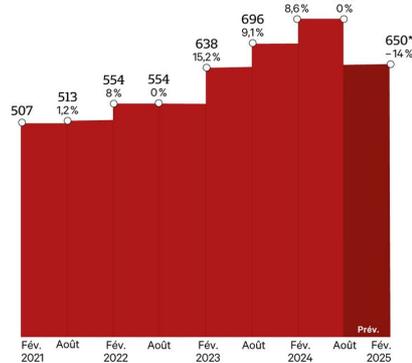
A partir de cette date, les abonnés au « tarif bleu » d'EDF (soit 60 % des foyers) et ceux dont le contrat est indexé sur ce tarif (10 % des Français) devraient voir leur facture annuelle baisser d'environ 14 %, une promesse reprise par le gouvernement Bayrou malgré l'absence de budget 2025. En pratique, l'application de la ristourne ne sera toutefois pas immédiate ou uniforme, selon les contrats.

Fin du bouclier tarifaire et hausse des frais d'acheminement

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) dévoilera jeudi l'ampleur exacte de la baisse de chaque tarif encadré par l'Etat. Ceux-ci acteront alors, avec plus d'un an de retard sur les offres de marché, le retournement des prix de gros de l'électricité.

L'évolution de la facture annuelle d'électricité au tarif réglementé de vente

Pour un client moyen au tarif de base, puissance souscrite 6 kVA, en euros



SOURCE : CRE *Estimations fondées sur la baisse de 14 % annoncée (source : « Les Echos »)

LesEchos

Mais leur baisse aurait pu être plus importante si elle ne s'accompagnait pas, le 1^{er} février également, d'une forte hausse de la taxe sur l'électricité. Cette [accise \(ex-TICFE\) va augmenter](#) avec la fin du « bouclier tarifaire » mis en place durant la crise énergétique de 2022-2023. Elle s'accompagne d'une hausse de 12,9 % du tarif d'acheminement de l'électricité (Turpe), qui représente environ un tiers de la facture finale.

LIRE AUSSI :

[EXCLUSIF - Tarifs réglementés de l'électricité : le régulateur demande à EDF de travailler à une nouvelle marque](#)

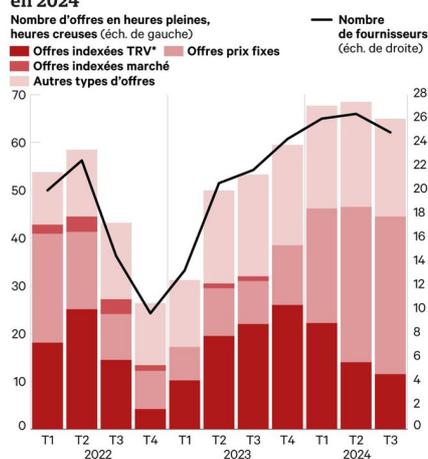
Ces revalorisations vont mécaniquement peser sur les offres de marché non indexées sur les tarifs réglementés, adoptées par 30 % des Français, soit 10 millions de foyers. Après avoir offert des rabais pouvant atteindre 20 % à 25 % par rapport au « tarif bleu », ces contrats à prix fixe (hors taxes), garantis pendant un ou deux ans, vont voir leur avantage compétitif diminuer... quand ils ne deviendront pas, pour certains, plus chers que les prix encadrés par l'Etat.

« Les décisions des pouvoirs publics comptent pour les deux tiers dans le prix du kilowattheure d'une facture d'électricité. Pour un ménage moyen consommant 4 MWh par an, la hausse de l'accise va faire augmenter la facture de 6 ou 7 %, et celle du Turpe de 2 % environ, explique Céline Regnault, directrice grand public d'Engie. Cela représente au total une hausse que nous estimons à 8-9 %. »

Effet ciseau entre offres de marché et tarifs réglementés

Les offres indexées des concurrents d'EDF pourraient tirer leur épingle du jeu. Mais, « l'effet ciseau entre la baisse des tarifs réglementés et la hausse des offres de marché à prix fixe va changer le paysage concurrentiel, car les clients particuliers peuvent changer de fournisseur à tout moment », prédit Franck Schmiedt, directeur général électricité et gaz en France de TotalEnergies.

La hausse du nombre d'offres de marché en 2024



LesEchos

« Ça va être compliqué de communiquer sur des hausses de tarifs alors que les tarifs réglementés vont baisser », abonde Vincent Maillard, président d'Octopus Energy France. De son côté, l'Anode, une association de fournisseurs, « dénonce la communication des pouvoirs publics, centrée sur la baisse du tarif bleu d'EDF et la défense des tarifs réglementés ».

Ce discours a été alimenté par [les déboires et la volatilité](#) des prix de certains fournisseurs alternatifs durant la crise énergétique. Même si, in fine, ce sont moins les tarifs réglementés que l'annulation des taxes qui ont limité la flambée des factures. Celles-ci ont grimpé d'environ 45 % depuis 2022, pour le tarif bleu.

LIRE AUSSI :

[DECRYPTAGE - Changer de fournisseur d'électricité, les affaires à saisir et les pièges à éviter](#)

Face à la nouvelle donne de février prochain, le premier à avoir contre-attaqué est... EDF. Depuis début janvier, le groupe public, en situation de quasi-monopole sur les tarifs réglementés, propose des formules de marché jusqu'à 30 % moins chères que le tarif bleu actuel. Comme si EDF préparait déjà la fin de l'âge d'or des tarifs réglementés, menacés par Bruxelles et la mobilité des consommateurs.

L'énergéticien ne fait pas de commentaires sur sa stratégie commerciale, évoquant seulement de « possibles évolutions de prix au 1^{er} février ».

En attendant, TotalEnergies lui a emboîté le pas la semaine dernière avec une offre d'électricité à -30 % également. Le groupe pétrolier propose aussi un contrat avec [trois mois d'abonnement offert à Canal+](#). Une première.

Rogner sur les marges pour atténuer le choc

Pour les clients existants, certains fournisseurs alternatifs vont rogner leur marge sur une partie de leurs offres pour maintenir un écart significatif avec le tarif bleu. « On va faire cadeau de l'augmentation de l'accise et du Turpe, pour toute l'année à venir a minima, à la majorité de nos clients en offres variables [avec des heures soir et week-end, NDLR] », annonce François Joubert, directeur général [d'Ohm Energie](#).

Chez Alpiq France, « nous allons ajuster le prix du kWh dans les cas où il risque de devenir plus cher que les tarifs réglementés, en compressant nos coûts sur une partie de nos clients afin qu'ils aient toujours un prix inférieur », dévoile Solange Cardon, directrice générale du marché des particuliers. De son côté, TotalEnergies « attend de connaître l'atterrissage exact des tarifs réglementés au 1^{er} février ».

LIRE AUSSI :

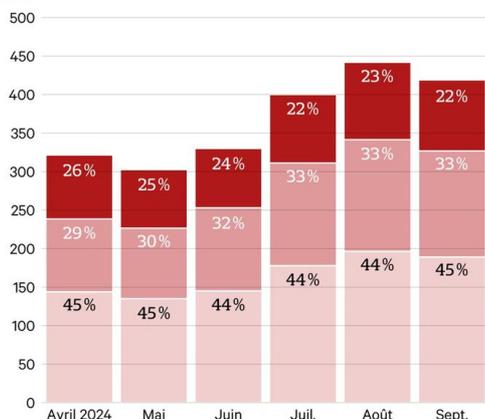
[ZOOM - Electricité, gaz : la baisse des prix dope la concurrence entre fournisseurs](#)

Chez Engie, « nous allons appliquer les décisions des pouvoirs publics [sur l'accise et le Turpe, NDLR] sur nos clients historiques, qui ont déjà bénéficié d'une baisse de leur facture depuis un an », déclare Céline Regnault. Même son de cloche chez Ekwateur. « Nous n'allons pas changer notre politique tarifaire, car nous n'avons jamais cherché à être low cost. Le différentiel avec le tarif bleu ne sera plus de 20 % chez nous, mais peut-être de 5 % », indique le PDG, Julien Tchernia.

La répartition des mises en service par type de fournisseur sur le segment résidentiel

En milliers de mises en service

Fournisseurs alternatifs Fournisseurs historiques OM*
Fournisseurs historiques TRV**



SOURCE : CRE * Offres de marché ** Tarif réglementé de vente

Quelle que soit la stratégie commerciale, les marges de manoeuvre ne seront pas les mêmes pour tous les contrats. Dans ceux à prix « fixe tout compris », « il ne sera théoriquement pas possible de répercuter la hausse du Turpe sur les clients au 1^{er} février, car cette revalorisation a normalement lieu en août », explique Géry Lecerf, de l'Afieg, une association d'énergéticiens. Le sort des consommateurs français dépendra donc aussi des petites lignes des contrats.

Probable hausse des prix en 2026

Pour tous, les situation va de toute façon changer en 2026, avec la fin de l'Arenh (Accès régulé à l'énergie nucléaire historique). Ce système garantit aujourd'hui un approvisionnement à un prix plus compétitif (42 euros le MWh) que les marchés de gros de l'énergie pour « plus de 50 % de l'approvisionnement en énergie des tarifs réglementés et de la majorité des offres de marché », précise la CRE.

« Avec la fin de ce système, tous les fournisseurs seront plus exposés aux prix de marché, qui oscillent actuellement entre 60 et 70 euros le MWh, et les tarifs vont devenir plus volatils d'une année sur l'autre et entre fournisseurs », explique Sylvain Le Falher, fondateur [d'Hello Watt](#).

Dans ces conditions, les prix risquent d'augmenter l'an prochain, pour les offres réglementées ou indexées comme pour les offres à prix fixe. « 2025 est la dernière année bénite de redistribution de la rente nucléaire », alerte Julien Tchernia.

Les inconnues des nouveaux tarifs réglementés

Chez EDF, la baisse de la facture du « tarif bleu » ne sera pas immédiate pour les clients mensualisés. Ils continueront à payer le même prix chaque mois, avant une régularisation à la baisse à la date anniversaire de leur contrat, sauf changement de pied de la société. La Commission de régularisation de l'énergie (CRE) « regarde » de près ce mécanisme, qui risque de faire des déçus parmi ceux qui espéraient un coup de pouce immédiat à leur pouvoir d'achat.

Autre inconnue : l'évolution des prix pour les quelque 850.000 Français qui ont choisi l'option Tempo du tarif réglementé. En échange d'une baisse de leur consommation lors de pics de demande hivernaux, ils bénéficient d'une offre « particulièrement avantageuse » selon la CRE, qui souhaite en revoir le fonctionnement.

Enfin, les très petites entreprises (TPE) seront désormais toutes éligibles au tarif réglementé, quel que soit leur niveau de consommation, à partir du 1^{er} février. Reste à voir combien sauteront le pas sur le million de nouveaux bénéficiaires potentiels.

Amélie Laurin

Les Echos

Electricité : les tarifs réglementés vont finalement baisser de 15 % le 1er février

✦ Synthèse IA ✦

[Synthèse de l'article par notre IA :](#)

L'article traite de la réduction de 15 % des tarifs réglementés de l'électricité. Cette mesure vise à soulager les ménages et entreprises, tout en stimulant l'économie, dans un contexte de transition énergétique.

✦ Synthèse IA ✦

Les tarifs d'électricité encadrés par l'Etat baissent pour la première fois depuis dix ans et dans des proportions inédites. Les économies ne seront toutefois pas les mêmes pour tous les Français au tarif bleu d'EDF. Pour les ménages ayant opté pour une offre de marché, le flou demeure.



La Commission de régulation de l'énergie veut promouvoir l'option heures pleines/heures creuses pour lisser davantage la consommation d'électricité des Français. (Shutterstock)

Par **[Amélie Laurin](#)**

Publié le 16 janv. 2025 à 11:15 Mis à jour le 16 janv. 2025 à 17:59

Encore plus fort. La baisse annoncée des tarifs bleus d'EDF, le 1^{er} février, sera finalement de -15 % en moyenne, soit davantage que les -14 % promis par le précédent gouvernement. Jeudi matin, la [Commission de régulation de l'énergie](#) (CRE) a rendu publique sa délibération, qui doit être validée par une décision ministérielle.

Ce recul inédit, le premier depuis dix ans, fait passer le prix du kilowattheure de 28 à 24 centimes en moyenne. Elle efface une partie du bond de 45 % en moyenne des tarifs encadrés par l'Etat, observé depuis 2022.

[L'évolution du 1er février](#) aboutit à une baisse de 42 euros du prix du mégawattheure, qui passe à 239 euros. Elle résulte d'une part de la chute des prix de l'électricité sur les marchés de gros (-63,42 euros), et d'autre part d'un relèvement des deux autres briques de calcul des tarifs encadrés par l'Etat : les taxes sur l'électricité (+ 6 euros), qui retrouvent leur niveau d'avant la crise énergétique (plus inflation), et le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe), qui augmente de 15,24 euros.

24 millions de ménages

La mesure concerne 20 millions de ménages et 1,7 million de TPE abonnées au tarif bleu, ainsi que les 4 millions de foyers qui ont opté pour une offre indexée, commercialisée par les concurrents d'EDF comme TotalEnergies, Engie ou [Octopus](#).

Pour les clients mensualisés, dont les prélèvements sont seulement révisés à la date anniversaire du contrat, « les fournisseurs s'engagent à répercuter rapidement la baisse [des tarifs réglementés, NDLR], probablement dès le mois de mars », annonce Emmanuelle Wargon, présidente de la CRE.

LIRE AUSSI :

[Baisse des prix de l'électricité au 1er février : les gagnants et les perdants](#)

[Tarifs réglementés de l'électricité : le régulateur demande à EDF de travailler à une nouvelle marque](#)

Le mouvement ne sera toutefois pas uniforme selon l'option choisie par les clients. L'offre de base (à prix unique), qui concerne 10 millions de particuliers, coûtera 14,5 % moins cher. Les 9 millions de clients en heures pleines/heures creuses (qui paient moins durant ces dernières) verront leur facture reculer de 16 %.

En revanche, l'économie atteindra seulement 2 % pour le petit million de clients Tempo. Ils paieront néanmoins le kilowattheure encore 30 % de moins que dans l'offre de base, en échange d'une réduction drastique de leur consommation 22 jours par an. Cette option avait été rendue particulièrement attractive pendant la crise énergétique, pour limiter [les risques de « black-out »](#) durant les pics de consommation hivernaux.

La CRE ne se prononce pas sur l'évolution à venir des prix des offres de marché, adoptées par 10 millions de foyers français. « Ça va beaucoup dépendre du contrat [...] et des décisions commerciales » des fournisseurs, explique Emmanuelle Wargon. Malgré la baisse historique des tarifs bleus, elle estime qu'il reste de la place pour la concurrence et des offres de marché attractives.

Avant le 1^{er} février, certains opérateurs affichent des prix 20 à 30 % inférieurs aux tarifs encadrés actuels, grâce à une prise en compte plus précoce du reflux des cours de l'électricité. Ce différentiel va se réduire, les opérateurs devant répercuter la hausse des taxes et du Turpe, à moins qu'ils décident de rogner en partie sur leurs marges. « Chaque fournisseur a sa propre cuisine », relève la présidente de la CRE, qui s'attend à voir fleurir de nouvelles offres d'ici au 1^{er} février. Le régulateur de l'énergie va d'ailleurs lancer fin janvier des contrôles sur les pratiques des acteurs du marché et « commence à regarder » la cohérence des offres, pour s'assurer qu'elles ne sont ni trop hautes, ni trop basses.

Suppression de l'option de base

Pour les tarifs réglementés, la CRE prépare aussi un chamboulement des options actuelles. Dès février 2025, l'option de base ne sera plus commercialisée pour les consommateurs moyens (entre 9 et 15 kVA par an), en cas de déménagement ou de raccordement d'un logement neuf.

Ces contrats seront gérés en extinction, car il est plus avantageux pour leurs titulaires de basculer en heures pleines/heures creuses, juge la CRE. Par contre, la situation ne change pas pour les 7,9 millions de petits consommateurs, qui restent libres d'opter pour la formule de leur choix.

LIRE AUSSI :

[Electricité : le britannique Octopus veut bousculer EDF, Engie et TotalEnergies](#)

En janvier 2026, l'option de base va être carrément supprimée pour les 50.000 très gros consommateurs (plus de 15 kVA par an). Ils basculeront, par défaut, sur les tarifs heures pleines/heures creuses. Cela générera « des gains pour le client et pour le système électrique », en lissant davantage la consommation, explique Emmanuelle Wargon.

La CRE publiera plus tard ce jeudi sa délibération sur le tarif réglementé des TPE grosses consommatrices d'électricité (plus de 36 kVA). Environ un million d'entre elles y auront de nouveau accès, si elles le souhaitent, à partir du 1^{er} février.

Ces prochaines semaines, le gendarme de l'énergie rendra aussi sa délibération finale sur le prochain Turpe. Elle calibrera alors la [future répartition des heures creuses](#), dont une partie sera déplacée de la nuit à la journée, quand la production d'électricité photovoltaïque est au plus haut.

La hausse du Turpe le 1^{er} février inclut la revalorisation annuelle initialement prévue en août dernier, finalement repoussée, et celle d'août prochain, par anticipation. Soit une majoration totale, selon nos calculs, de 12,9 %. La prochaine n'aura pas lieu avant août 2026.

D'ici là, le marché français de l'électricité va connaître une réforme majeure début 2026, avec la fin de l'Arenh (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique). Ce régime permet actuellement aux fournisseurs de bénéficier d'un prix attractif de 42 euros le MWh sur une part substantielle de leur approvisionnement en électricité. Sa suppression signifie un passage au « tout marché », qui [inquiète les concurrents d'EDF](#). Il n'y aura « pas forcément à un très gros bouleversement », tempère Emmanuelle Wargon, tout en indiquant qu'« il est beaucoup trop tôt pour donner une indication » sur les futurs tarifs.



Les premières victimes des malaises mortels au travail sont... les conducteurs de camions !

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

L'article traite de la prévalence des malaises mortels chez les conducteurs de camions, premières victimes de ces accidents au travail. Les conclusions appellent à une meilleure prévention et à des conditions de travail plus sûres.

✨ Synthèse IA ✨

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) vient de livrer une étude qui tente, pour la première fois, de mieux comprendre le phénomène des malaises en milieu professionnel sans cause externe identifiée (chute, choc, intoxication ou électrocution...).

En France, ils sont à l'origine de plus de la moitié des accidents du travail mortels (56 % sur 645 accidents de travail mortels enregistrés en 2021). On apprend notamment que ces malaises touchent essentiellement les hommes...

Le centre d'expertises consacré à la prévention des risques professionnels s'est penché sur ces malaises à partir des données collectées dans la base nationale Epicea* (Étude de prévention par l'informatisation des comptes rendus d'accidents, qui regroupe 26 000 accidents du travail). L'INRS s'est concentré sur 1 403 accidents du travail survenus entre 2012 et 2022, décrits chacun au moyen de 81 variables et d'un récit anonymisé.

Parmi eux, la sélection de 25 variables spécifiques (entreprise, victime, accident...), et des termes « malaise » et « mortel » a permis de faire ressortir 143 correspondant à des malaises mortels. Grâce à leur analyse qualitative, les causes sont mieux connues et des axes de prévention en entreprise peuvent être suggérés.

Voici les principaux constats de l'étude :

- 93% des victimes de malaises mortels en milieu professionnel sont des hommes.
- L'âge médian de survenue du décès est de 51 ans. Parmi les tranches d'âge les plus concernées, on retrouve notamment les 40-49 ans et les 50-59 ans.
- Si plusieurs dizaines de métiers sont recensés dans l'étude, les 3 métiers les plus représentés sont ceux de conducteurs de poids lourds (près de 20% des cas), les ouvriers en gros œuvre du bâtiment et les électriciens du bâtiment. Dans trois cas sur quatre, la victime se trouve seule au moment de la survenue du malaise mortel au travail (à 80% via un infarctus du myocarde, à 10-15% une cardiomyopathie, à 5-10% un

trouble du rythme et de la conduction cardiaques).

Or on sait que la survenue de maladies coronariennes est favorisée par l'exposition des salariés à de nombreux facteurs de risques professionnels : risques psychosociaux (RPS), horaires atypiques, postures sédentaires, ambiances thermiques, polyexposition froid-bruit, risque chimique... – MF

